

# n° 3

## Conseil Municipal

---

Réunion du 14 Mai 1985

---

### Compte rendu

*(Adopté à la séance du 5 Juillet 1985)*

---

La séance est ouverte à 17 heures 25, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, j'ouvre la séance du Conseil Municipal.

Nous avons pris la décision de réunir plus souvent l'Assemblée Communale, et les séances se tiendront en alternance dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville avec davantage de rapports et dans la Salle des Adjudications comme c'est le cas ce soir : de « grandes séances » alternent avec des réunions plus ordinaires, cela ne veut pas dire qu'on n'y traitera pas de choses importantes, mais ce sont des rapports plus limités.

Cette salle est comme elle est, c'est surtout l'acoustique qui fait défaut, je demande donc à chacun une très grande discipline, à la fois pour faire silence et pour laisser la parole à ceux qui l'ont demandée, ceci pour qu'on s'entende. Je vous remercie.

C'est Monsieur DEREUX qui assure le secrétariat de séance, je lui demande de bien vouloir faire l'appel.

(Monsieur DEREUX procède à l'appel nominal).

**Présents** : MM. BERTRAND, BOBARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, MM. BURIE, CACHEUX, CAILLIEZ, Mme CAPON, Mlle CARBONNEAUX, MM. CARDON, CATESSON, CATTELIN, CHAUVIERRE, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DESCAMPS, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, KEIGNAERT, MARTINOT, MATRAU, MAUROY, Mmes MERESSE, MOREL, NEFFAH, M. PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIE-

RENS, PILATE, ROMAN, SINAGRA, Mme STIKER, MM. SYLARD, THIEFFRY, VAILLANT, VIDAL, VIRON, WAVRANT, WINDELS.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme BELL, M. BOCHNER, Mme BUFFIN, MM. CHOQUEL, LEBEAU, MOLLET, OLIVIER.

Monsieur LE MAIRE - J'ai reçu des excuses, elles concordent avec votre tableau, ce sont celles de Madame Patricia BELL, de Monsieur Michel LEBEAU, et du Docteur CHOQUEL.

Je dois informer les membres du Conseil Municipal du départ de Monsieur Jacques MARQUIS, Inspecteur Général des Services, en retraite depuis le 1<sup>er</sup> mai 1985. Une manifestation de sympathie est prévue le 24 mai en mairie, les membres du Conseil Municipal y sont cordialement invités.

Monsieur Jacques MARQUIS est un « monument municipal », tout le monde le connaît ! Il a gravi tous les échelons de la hiérarchie municipale, il a exercé les fonctions de Directeur Général des Services Techniques, et dernièrement d'Inspecteur Général des Services.

On sait la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à la Ville dans les domaines qu'il possède complètement. Il est d'ailleurs tout disposé à continuer d'apporter sa contribution sous d'autres formes. Je pense que nous serons nombreux à manifester notre sympathie à Jacques MARQUIS le 24 mai.

Je veux également informer les membres du Conseil Municipal - mais beaucoup d'entre vous le savent déjà - de la remise des insignes d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques à Jean CLEMENT, Directeur de la Caisse des Ecoles.

C'est Monsieur Raymond ALLARD qui lui a remis cette distinction. Monsieur Jean CLEMENT est l'un de nos directeurs, il a bien des talents sur le plan municipal, mais également des talents plus personnels puisqu'il est un chanteur émérite et apprécié. En ce qui concerne la mairie, c'est en tout cas un excellent Directeur de la Caisse des Ecoles, et le Conseil Municipal s'associe au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles pour le féliciter chaleureusement.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

Chemise n° 1

SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Pour ceux qui participent à cette réunion du Conseil Municipal, je signale que nous allons examiner un certain nombre de dossiers, et qu'à l'intérieur de ces dossiers il y a un ou plusieurs rapports.

Le premier dossier est celui du Maire.

85/129 - Conseil Municipal, Séance du 26 février 1985, Compte rendu.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, le compte rendu est adopté.

**85/130 - Conseil Municipal - Séance du 23 mars 1985 - Compte rendu.**

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Ce compte rendu est donc adopté.

J'ai ensuite, quelques rapports qui sont secondaires :

**85/131 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970, 78/753 du 17 juillet 1978 et 82/213 modifiée du 2 mars 1982 (articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes) - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.**

**85/132 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970, 78/753 du 17 juillet 1978, 82/213 du 2 mars 1982 et 85/97 du 25 janvier 1985 (articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes) - Délégation au Maire.**

**85/133 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) - Adhésion de la Ville.**

*Adoptés.*

Et enfin, le dernier qui est important :

**85/134 - Organisation des Services.**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Membres du Conseil Municipal, je vais faire un simple rappel.

Depuis dix ans, la Ville de Lille a lancé une opération de décentralisation importante. Ce fût l'une des plus grandes opérations effectuées par la Municipalité et le Conseil Municipal. De tout ce qui a été fait à Lille, c'est sans doute l'action qui a été la mieux acceptée et la plus prisée par la population.

C'est ainsi que nous avons neuf mairies de quartier qui sont bien connues, et que nous en ajouterons une dixième pour Lille-Centre. Voilà l'organisation de la Ville.

Progressivement, nous avons installé des services dans ces mairies, en particulier des services administratifs. Pour le moment, il n'y a pas de service technique, ou alors juste une amorce qui reste tout à fait embryonnaire. Pourtant, ces mairies rendent déjà de nombreux services, puisqu'on n'est plus obligé de se déplacer jusqu'à la mairie principale, on peut aller à la mairie de son quartier.

Cette opération de décentralisation a été conçue pour aller jusqu'au bout de sa logique, non pas pour avoir dans les quartiers des paravents de mairie, des faisant-semblant de mairie. Il y a un service administratif, un Conseil de Quartier, c'est déjà une mairie, mais pas entièrement quand même. Pourquoi ? Parce que, par exemple, les services

sociaux n'y sont pas encore, comme ils devraient l'être. Ensuite, il y a des services qui existent dans la mairie principale, mais qui ne sont pas présents dans les mairies du quartier ; il s'agit essentiellement des services techniques, or c'est important car ce sont eux qui sont immédiatement opérationnels, qui peuvent régler tel ou tel problème à tel ou tel endroit. Ces services techniques étaient restés en mairie, ils n'étaient pas répartis sur le territoire. Ce n'était pas une lacune, c'est simplement parce qu'il y a des difficultés pour ventiler les services techniques sur la ville. Nous avons décidé dès l'origine de le faire dans un deuxième temps.

J'ai pensé, et vous avez pensé avec moi, que la période s'y prêtait. J'ai été, pendant trois ans, à l'Hôtel Matignon, puis je suis rentré dans la ville : je n'ai pas décidé de poursuivre l'œuvre de décentralisation maintenant pour qu'on dise « il se passe quelque chose », ou dans le dessein de monter une « opération » ; compte tenu des options qui sont les nôtres, cette poursuite de la décentralisation était inéluctable, incontournable comme on dit maintenant, et il faut aller jusqu'au bout de cette décentralisation.

J'ai pensé qu'au fond c'était une manière de retour que d'appuyer sur l'accélérateur et de faire en sorte que cette décentralisation aille jusqu'au bout de sa logique.

C'est, par conséquent, la dernière phase de la décentralisation que nous devons aborder. Elle ne se fera pas du jour au lendemain, elle demandera plusieurs mois, peut-être même plusieurs années, pour arriver à la décentralisation intégrale et définitive. Des dispositions seront peut-être encore prises pour les Conseils de Quartier d'ici les élections de 1989, en tout cas mon Gouvernement a pris un certain nombre de dispositions pour faire en sorte qu'on puisse aller dans le sens de Conseils de Quartier qui soient davantage responsables.

Lorsque nous aurons achevé la décentralisation administrative, il restera (ce sera le choix du Gouvernement) à opérer la décentralisation électorale. Elle est déjà en cours, peut-être pourra-t-on aller vers une nouvelle étape.

Personnellement je ne verrais aucun inconvénient à ce que les conseillers de quartier soient élus en même temps que les conseillers municipaux sur des listes qui seraient communes, et selon des modalités que je n'ai pas à fixer puisque, vous le savez, ces problèmes ne relèvent pas de l'autorité du Conseil Municipal, mais de celle du Gouvernement. En tout cas, nous aurons fait tout ce qu'il était indispensable de faire pour avoir une décentralisation administrative et techniques effective.

C'est une grosse affaire qui doit être menée en concertation et en l'expliquant. Qu'elle entraîne des réactions, ou tout au moins des interrogations, c'est normal, il faut y répondre, c'est ce que nous essayons de faire, et c'est ce que nous faisons depuis plusieurs mois.

Certes, le nouvel organigramme des services administratifs et techniques de la mairie aurait pu être établi ici, en mairie. Le Secrétaire Général aurait été tout à fait capable de nous dresser un plan que nous aurions adopté en Conseil Municipal. Mais ce n'est pas une mince affaire que d'opérer des mouvements parmi nos trois mille employés en qui nous avons confiance et pour lesquels nous ne voulons absolument pas qu'il y ait une part d'erreur. S'il y en avait une, elle serait tout à fait involontaire, elle serait dans l'ordre des choses de la vie.

Nous voulons taper juste, cela veut dire prendre toutes les dispositions pour que les intérêts de chacun soient sauvegardés.

Pour qu'il y ait le minimum d'erreur, le mieux était de faire appel à un organisme spécialisé. En plus, c'était les yeux de « l'autre ». Dans le domaine de l'administration, dans le domaine de la technique, lorsque, depuis un siècle, on vit avec un certain nombre de formules sur une administration qui a été codifiée, qui certes a été revue et corrigée, mais qui reste quand même sur un même schéma, le fait d'en changer mérite certainement qu'un organisme très spécialisé puisse être là comme un témoin, et même plus qu'un témoin, comme l'organisme qui propose.

Nous avons fait appel à l'IDET-CEGOS, c'est un organisme de réputation internationale et hautement qualifié, personne ne peut avoir de doute sur l'importance et sur la qualification de cet organisme qui a d'ailleurs pris de nombreux contacts, organisé de nombreuses réunions de travail, discuté un peu avec tout le monde, avec les organisations syndicales, les délégués, et les élus.

Nous sommes maintenant en présence d'un premier document de travail qui propose les principes d'organisation de la décentralisation des services municipaux, et d'un document n° 2 dont l'objet est de tirer les conséquences de cette décentralisation sur l'organisation des structures de la mairie et de présenter un nouveau projet d'organigramme.

Ces deux documents de synthèse ont fait l'objet d'un examen en Conseil de Municipalité, d'une présentation aux cadres, d'une discussion avec les organisations syndicales.

Ils ont été remis à tous les membres du Conseil Municipal et largement diffusés dans les services.

Nous avons également recueilli l'avis de la Commission Paritaire, et je dois dire à ce sujet qu'une longue discussion a été ouverte.

Cette discussion a traduit, de la part des Elus, la détermination, qui est la nôtre, de conduire cette décentralisation. En ce qui concerne les représentants du personnel, il faut bien voir que dans une période où on parle de modernisme, d'adaptation, au fond ceux-ci seraient heureux que l'on puisse dire que la mairie de Lille est une mairie « branchée », ou une mairie « câblée », en tous les cas une mairie qui suit le mouvement général de toutes les entreprises, de toutes les organisations, de toutes les administrations, et qui se met à l'heure de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle.

En même temps, les interventions des représentants du personnel ont traduit les appréhensions légitimes de tous ceux qui ont l'habitude d'être à un bureau, de tous ceux qui ont pris des habitudes, que nous avons d'ailleurs prises ensemble, et qui se disent : « Si on change ces habitudes, que vais-je devenir ?... »

Je pense qu'il était indispensable de les apaiser, et je crois que ces mesures apporteront un « mieux » à la plupart des membres du personnel. Je ne peux pas dire que nous apporterons un « mieux » à tous les membres du personnel, il s'en trouvera nécessairement qui, pour des raisons personnelles, auraient préféré demeurer ici en mairie plutôt que de se retrouver dans telle ou telle mairie de quartier.

Nous ferons en sorte que cette opération puisse être menée en prenant en considération le problème humain, autant, sinon plus, et peut-être même davantage que la règle d'efficacité et que la règle de décentralisation souhaitée par la population lilloise.

C'est pourquoi je vous demande de considérer que le document que je vais vous présenter ne nécessite pas de votre part la même décision.

Je vais vous proposer la moitié supérieure de la page deux pour que vous l'acceptiez.

Je vais vous la proposer après avoir reçu l'avis de la Commission Paritaire.

Je vous la lis, je crois que c'est le mieux puisque cela doit faire l'objet d'une décision du Conseil ;

« Nous vous proposons conformément à l'avis exprimé le 22 avril 1985 par la Commission Paritaire, d'approuver les principes de décentralisation tels qu'ils sont présentés dans le document n° 1 de l'I.D.E.T.-C.E.G.O.S. et de décider :

Premièrement, l'extension des attributions et des responsabilités des Mairies de Quartier avec création de guichets uniques administratifs et sociaux permettant aux Lillois d'accomplir toutes les formalités, de constituer les dossiers et d'obtenir une réponse à leurs demandes, en un seul lieu, au plus près de leur domicile.

(C'est le principe même de la décentralisation, les Lillois trouveront près de leur domicile, dans leur quartier, ce qu'ils attendent d'une mairie, pas tout, mais disons l'essentiel de ce qu'ils attendent d'une mairie).

Voilà sur le plan administratif.

Deuxièmement, sur le plan technique, c'est là que l'innovation est la plus importante :

« Deuxièmement, la création de cinq secteurs techniques décentralisés agissant chacun sur deux quartiers, en liaison étroite avec les Mairies de quartier. »

(Nous avons pensé que décentraliser les services techniques dans chaque mairie, c'était aller trop loin, c'était faire du « saupoudrage technique » puisqu'il y aura dix mairies. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir une certaine concentration à ce niveau. Nous avons examiné cela de très près et je ne fais que vous résumer très rapidement des discussions, qui ont été longues.

Voilà pourquoi nous avons pensé qu'un secteur technique décentralisé pourrait comprendre deux mairies, deux quartiers. Le secteur technique est rattaché à une mairie, mais son travail concerne les deux mairies et l'ensemble d'un secteur. Autrement dit, il y aura une notion, qui n'est pas administrative, mais pragmatique, presque de « mairie principale ». La mairie d'un quartier supportera le service administratif du quartier plus le service technique de deux quartiers.

Il fallait ensuite choisir les secteurs. Nous avons eu de très longues discussions, mais nous aurions pu régler cela en cinq minutes parce qu'il y a une sorte de logique de la vie à Lille, il y a des affinités de quartiers, et ce fût relativement simple).

« Ces cinq secteurs seraient les suivants :

**Le Secteur Centre**, regroupant Lille-Centre, 23.000 habitants et le Vieux-Lille, 12.500 habitants ».

(Le Vieux-Lille est très imbriqué dans le Centre, on peut dire que ces deux quartiers sont étroitement liés, donc c'était relativement facile. Cela fait un total de 35.500 habitants).

« **Le secteur Est**, Fives et Saint-Maurice ».

(Je sais bien que ces deux quartiers sont distincts, mais ils sont complémentaires, même s'ils sont différents. C'est l'Est de Lille, 17.500 habitants plus 15.000 habitants, égalent 32.500 habitants.

« **Le Secteur Sud-Ouest**, Wazemmes, 20.500 habitants et Faubourg de Béthune, 8.100 habitants ».

(Là aussi, je crois qu'il y a une logique. 28.600 habitants, c'est encore un grand quartier).

« **Le secteur Sud**, comprend Lille-Sud, 24.500 habitants et Moulins, 14.000 habitants, soit 38.500 habitants ». (Ce sera le secteur qui comptera la population la plus nombreuse).

« **Le secteur Ouest**, Vauban et Bois-Blancs ».

(Là, je dois dire que ce sont deux quartiers très différents, mais disons qu'ils sont complémentaires dans leurs différences. En tous les cas, géographiquement, là où ils sont situés, ils sont manifestement le secteur Ouest de Lille, et je pense qu'il est logique de les rassembler. De toute façon, quand on en est arrivé là, on n'avait pas le choix parce qu'il fallait faire la répartition sur l'ensemble de la Ville.

Je concède que pour Vauban et Bois-Blancs, nous nous sommes posés quelques questions, mais pour les autres mariages, c'était logique, si on avait fait les choses autrement, on aurait pu dire que c'était antinomique. On ne peut pas dire que les structures sociales de Vauban et des Bois-Blancs soient semblables, mais il y a une unité de situation géographique).

Voilà donc ce qui doit faire l'objet d'une décision.

Pour la seconde partie, la partie inférieure de la page deux, les choses deviennent plus subtiles. Pourquoi ? Voici ce qui est écrit :

« Nous vous proposons également... » alors donc non pas de « donner accord » comme il est écrit, mais « d'examiner les orientations concernant les schémas généraux d'organisation tels qu'ils sont présentés au document n° 2 (le document de la C.E.G.O.S.) et notamment les tableaux de synthèse des pages 5 et 29 (ci-annexés) ».

Pourquoi vous proposons-nous d'examiner les orientations ? Parce que le plus simple était quand même de « sortir l'ours ».

On pouvait discuter à perte de vue, mais tout cela devait aboutir à un organigramme. C'est naturellement ce qui intéresse les élus, et ce qui intéresse les organisations syndicales et les délégués du personnel. Les discussions prenaient leur véritable pesanteur ou leur part de vérité quand on sortait l'ours, c'est-à-dire l'organigramme. Seulement, on ne sort pas l'organigramme pour que vous l'acceptiez aujourd'hui, on le sort pour avoir un document à partir duquel commencer les discussions, qui sont absolument indispensables, retourner devant la Commission Paritaire, puis revenir devant le Conseil Municipi-

pal en vue d'une décision à partir de rapports complémentaires.

Autrement dit, il s'agit aujourd'hui d'une prise en considération de l'orientation des schémas. Les orientations, cela ne veut pas dire grand-chose dès lors qu'on vous demande de les examiner, mais il est absolument indispensable que vous les examiniez.

Et maintenant, qu'allons-nous faire ? Nous allons avoir un rapport complémentaire que sera la définition. « Compte tenu de ces premières décisions qui vont permettre de poursuivre le processus engagé, le Conseil Municipal sera appelé lors de sa prochaine réunion après nouvelle consultation de la Commission Paritaire à se prononcer sur...

(Vous devez prendre en compte les tableaux de présentation de l'organigramme, sans les adopter, ce qui veut dire qu'on peut encore y apporter des modifications. C'est ce que nous ferons sans doute en Commission Paritaire, les organisations syndicales nous feront des propositions, et vous également, mais il faut bien travailler sur un schéma).

... « Le Conseil Municipal sera donc appelé à se prononcer sur :

- « Un, la définition détaillée des attributions de chaque service centralisé ou décentralisé », évidemment, il faudra donner une définition à chacun des services qui apparaissent à l'organigramme),
- « Deux, la détermination précise des effectifs en personnel et des moyens en locaux et matériel dont chaque service disposera »,

(Ce seront deux rapports importants) préciser l'attribution de chaque service défini à l'organigramme, et ensuite, arrêter les effectifs, affecter les locaux et le matériel dont chaque service disposera. Il y aura des chiffres précis, tant de fonctionnaires, tels locaux, tel matériel, attribués immédiatement et dans le temps. Tout cela fera l'objet d'un rapport très précis.

Cela reviendra une nouvelle fois devant vous, et à ce moment-là vous adopterez l'organigramme. En l'adoptant, vous adopterez en même temps, ce qui paraît normal, la définition détaillée des attributions de chaque service et la détermination précise des effectifs en personnel et des moyens en locaux et matériel.

C'est un peu compliqué, mais il y a une certaine logique à procéder de cette façon, il ne serait pas raisonnable d'accepter un organigramme sans savoir à quoi il correspond exactement).

Lorsque cette opération sera terminée, il m'appartiendra, selon les pouvoirs qui sont conférés au Maire, « de procéder :

- à la nomination des chefs de service, des secrétaires de mairies de quartier, des responsables des services techniques,
- et à l'affectation individuelle de chaque agent ».

(Ceci, suivant les procédures qui seront en cours sur proposition du Secrétaire Général, et après consultation de la Commission Paritaire. Nous consulterons la Commission Paritaire sur l'ensemble.

Il est évident que la procédure de consultation est un peu différente lorsqu'il s'agit de nominations individuelles ou de nominations de l'encadrement, qu'en ce qui concerne la définition détaillée des attributions de chaque service).

« Les nouvelles structures pourraient ainsi être mises en place progressivement à partir de septembre 1985, au fur et à mesure des possibilités matérielles ».

(Une fois qu'on est décidé, il ne faut pas laisser traîner, on ne peut pas laisser traîner les affectations, etc..., pendant un ou deux ans ! Ici, nous passons une étape, nous sommes décidés, il faut « y aller »).

« Il restera à étudier, à définir et à appliquer une modernisation interne de chaque service. « (Bien sûr, la décentralisation n'a de sens que si on en profite pour moderniser les services. A l'occasion de cette décentralisation, chaque service se trouvera dans un cadre nouveau, avec des responsabilités nouvelles. Le temps sera venu de moderniser).

« Tous les intéressés y seront associés et bénéficieront pour ce faire du concours du bureau formation et du service organisation-techniques modernes de gestion ».

(Nous aurons, en permanence, dans l'organigramme un bureau de formation et un service organisation-techniques qui permettront de peaufiner la mise en place de la modernisation de tout cet ensemble).

« Nous pouvons espérer ainsi, avec le concours actif de chacun, que la mairie de Lille constituera un exemple d'organisation municipale au service de nos concitoyens ».

Maintenant, si vous le permettez, je vais vous présenter l'organigramme, mais je ne vous le soumet pas, c'est un organigramme-projet. Je le fais rapidement parce qu'on y reviendra, il vous sera présenté plus tard.

Nous avons le Maire, le Cabinet du Maire, le Secrétaire Général.

Vous voyez la première innovation : il y a le Secrétaire Général et la Direction Générale des Services. Nous n'avons pas souhaité la coupure entre les services administratifs et les services techniques. C'est une unité de commandement collégial et individualisé, c'est la Direction Générale des Services avec, à sa tête, le Secrétaire Général.

Ensuite, vous avez des services, je ne dirai pas que ce sont les « sauvages » de la Mairie, que ce ne sont pas des services comme les autres, mais disons que ce sont à la fois des services municipaux et des services particuliers. Ils sont d'ailleurs très différents les uns des autres.

Par exemple vous avez le service Développement et Vie Economique. Cela paraît normal que ce service dépende à la fois du Secrétaire Général, de l'ensemble de l'appareillage municipal, mais aussi du Maire. Pourquoi ? Parce que ce sont vraiment des responsabilités nouvelles que prennent les mairies. On ne va pas faire un grand service économique, on donnerait l'impression que l'on veut résoudre les problèmes économiques, or ce n'est pas vrai, nous sommes sur ce plan-là tantôt une force d'appoint, tantôt une force d'arbitrage, tantôt une force de volonté.

Puis, vous avez le service Médiation-Contentieux. Il s'agit d'un service de juridiction très original que nous avons créé, peut-être pas encore assez connu des Lillois, en dépit

des efforts qui sont déployés. On conçoit tout à fait que ce n'est pas un service comme les autres.

Enfin Communication et Information. On ne va pas faire une Direction de la Communication et de l'Information, c'est naturellement lié à l'ensemble des services, à la projection de l'ensemble des services sur le plan de la Communication et de l'Information. Chacun reconnaîtra qu'il est normal d'avoir certaines liaisons avec le Maire et le Secrétaire Général.

Puis, vous avez les « unités opérationnelles décentralisées », ce sont les unités dans les mairies de quartier, dans les secteurs techniques.

Vous avez ensuite les unités fonctionnelles centralisées à l'Hôtel de Ville. S'il y a une décentralisation, il subsiste naturellement des services qui restent à l'Hôtel de Ville, et ceux qui restent ce sont ceux qui commandent, qui coordonnent, qui donnent l'impulsion, c'est la centralisation qui se met à l'ordre du jour de tout ce qui est décidé par le Gouvernement, par le Parlement, par la loi qui prend en compte toutes les lois qui sont votées, tous les règlements qui doivent ensuite être diffusés dans les mairies de quartier en vue de leur application.

Enfin, vous avez les « établissements spécialisés à direction propre ». Ce sont des établissements qui, actuellement, sont autonomes, tout en étant dans la hiérarchie générale des services de la Ville. C'est vrai que, par exemple, entre la Direction de l'Urbanisme et le Palais des Beaux-Arts, il y a une différence de nature.

A ce propos, un élément nouveau est intervenu, qu'il n'est pas superflu de mentionner : beaucoup de ces établissements étaient des établissements municipaux, ils le restent, mais la plupart du temps, nous avons demandé un concours du Département ou de la Région. Il y a donc une évolution qui fait que, tout en restant des établissements municipaux, ils sont gérés avec l'accord de la Région, l'accord du Département.

C'est ainsi qu'une politique a été définie il y a une dizaine d'années, à savoir que Lille ne devait pas supporter seule le poids de tous ces établissements et services, mais qu'il était normal de les gérer conjointement avec les autres grandes collectivités territoriales que sont le Département et la Région.

Le reste concerne les unités fonctionnelles centralisées à l'Hôtel de Ville, c'est le détail mais je n'en dirai pas plus parce que ce serait vraiment les prendre en considération alors que ce n'est qu'un projet et que nous aurons d'autres discussions pour les situer exactement. Cela n'aurait pas beaucoup de sens de mentionner les directions fonctionnelles centralisées si on ne précise pas quelles sont exactement leurs attributions, et si on ne précise pas quels sont les membres du personnel qui y seront rattachés.

Voilà, Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, la présentation de ce rapport sur la décentralisation. Nous aurons un vote formel sur la partie supérieure de la page deux de ce rapport, et ensuite ce sera une simple prise en considération pour examen des tableaux de l'organigramme qui sera, en somme, une volonté de poursuivre.

La discussion est ouverte.

Je prends les interventions : Monsieur CHAUVIERRE, Monsieur DESCAMPS, Monsieur CATESSON.

La parole est à Monsieur CHAUVIERRE.

M. CHAUVIERRE - Monsieur le Maire, j'interviens à titre personnel mais dans le cadre d'une philosophie libérale qui, à l'intérieur des formations politiques de l'Opposition, mais aussi beaucoup à l'extérieur des partis traditionnels, propose un autre fonctionnement de la démocratie.

Vous nous remettez aujourd'hui un dossier sur l'organisation des services, un dossier qui est, en partie, la synthèse des travaux que vous avez demandés à la C.E.G.O.S.

A plusieurs reprises, je vous ai dit combien je jugeais intéressante cette consultation de l'I.D.E.T. - C.E.G.O.S., et cela même dans un document que j'ai largement diffusé à Lille, et dans lequel j'interrogeais les Lillois afin de leur demander leur point de vue sur la décentralisation et la proximité des habitants avec leur mairie.

Avec ce projet, je crois que nous pouvons saisir une grande chance, la chance d'entreprendre une véritable débureaucratiation de la vie locale, une véritable décentralisation.

La question de l'organigramme dont vous nous parliez tout à l'heure, est certes, importante, mais elle est quand même, à mon avis, secondaire, le principal étant la décentralisation en ce qui concerne les usagers, les Lillois.

Pour ma part, je pense que nous devons soumettre ce projet aux Lilloises et aux Lillois sous la forme d'un référendum. Je vous rappelle qu'aux élections municipales de 1983, je mettais le référendum municipal dans mon programme. Tout Maire de France a le droit, vous le savez, d'organiser un référendum s'il le désire. Le Maire n'est d'ailleurs pas lié juridiquement par le résultat du référendum local, mais en pratique on imagine mal qu'il ne tienne pas compte de ces résultats. C'est ce qui s'est passé partout où ce type d'initiative a été pris, on a tenu compte des résultats à Nantes, à Grenoble par exemple en 1983.

Rien n'empêche, en outre, que cet exercice de la démocratie soit suivi de l'initiative populaire comme on le voit dans les sociétés libérales, comme aux Etats-Unis, en Suisse, en Autriche ou en Italie. Il suffit, pour un Maire, de le vouloir.

Vous voulez, Monsieur le Maire, que votre projet de décentralisation au niveau des quartiers rapproche la Ville des citoyens. Moi, je crois qu'avec un référendum bien préparé, vous pourriez, nous pourrions, avec ce système de démocratie directe, contribuer de manière décisive à débureaucratier la vie locale et à faire vivre un libéralisme à l'échelle humaine dans notre commune.

Si les Lillois n'étaient pas consultés sur cette question importante qui n'est pas un simple problème d'organigramme, votre système de décentralisation au niveau des mairies de quartier pourrait s'avérer une solution anti-libérale si, à une bureaucratie unique (celle de l'Hôtel de Ville) se superposaient maintenant autant de bureaucraties que de mairies de quartier.

Je vous répète, Monsieur le Maire, que la décentralisation, dans un esprit libéral, n'a de sens (et c'est la décentralisation qui nous importe, me semble-t-il) que si chaque étape administrative est accompagnée de suppléments de démocratie directe conduisant à un réel dépérissement de la bureaucratie.

En faisant participer les Lillois à la recherche de solutions pour leur Ville, nous mettrions en œuvre une participation active et directe des citoyens aux affaires publiques.

Sur votre réponse à ma proposition de référendum, je pourrai juger, Monsieur le Maire, si vous êtes un homme politique libéral ou un étatiste.

En effet, avec la privatisation, le référendum me paraît être le seul critère permettant de déterminer si on est libéral ou si on est étatiste.

A propos de la privatisation, je pense que, dans un système de référendum que nous pourrions mettre en place à Lille, nous devrions également interroger sur l'opportunité de privatiser un certain nombre de services.

Pour en terminer, je remarque que, dimanche prochain, Monsieur le Maire, à Mons-en-Barœul, on va consulter les immigrés, ce que je juge, pour ma part, tout à fait scandaleux, car je ne pense pas qu'il soit normal que nos institutions échappent ainsi aux français. Il serait quand même paradoxal que sur un sujet aussi important que celui de la proximité avec les citoyens, vous ne mettiez pas en place un référendum d'initiative locale, alors que votre voisin, le Maire socialiste de Mons-en-Barœul, lui, fait voter les immigrés.

Monsieur le Maire, donnez la parole aux Lillois avec un référendum.

Monsieur LE MAIRE - On va varier avec Monsieur CATESSON, encore que Monsieur CHAUVIERRE ait dit qu'il parlait à titre personnel.

M. CATESSON - Quand il s'agit, Monsieur le Maire, Chers Collègues, de décentralisation, on ne peut qu'applaudir des deux mains, et c'est avec enthousiasme que je voterai la première moitié de la page 2 dont vous avez parlé.

Je voudrais faire deux remarques.

L'une peut-être un peu technique, mais qui voudrait vous faire appréhender en pointillé la difficulté qu'il peut y avoir au niveau de l'esprit de l'organigramme : Certains aspects en peuvent apparaître comme une recentralisation. Je m'explique.

Quand les services opérationnels, ceux qui sont sur le terrain, qui ont du travail concret à faire, auront à consulter les services fonctionnels, c'est-à-dire demander un conseil par exemple au service Architecture si on fait des travaux, il faudra impérativement repasser, me semble-t-il, par Monsieur le Secrétaire Général, donc on recentralise.

Monsieur le Secrétaire Général fera à son tour consulter les services fonctionnels qui rendront leur réponse à Monsieur le Secrétaire Général, qui à nouveau fera descendre la réponse aux services opérationnels.

Il me semble qu'il y a là un danger auquel il faut réfléchir aujourd'hui car, à mon avis, la pratique irait à l'encontre de ce qui est pour nous tous (je n'en doute pas une seconde) une volonté politique de décentralisation, c'est-à-dire de rapprocher l'administration du citoyen : donner à la fois aux citoyens une meilleure Ville de Lille, et aux fonctionnaires plus de responsabilités et d'intérêt à leur travail.

C'est une remarque que je voulais faire afin qu'on la prenne en compte dans les réflexions ultérieures que nous mènerons ensemble, Monsieur le Maire.

Deuxième remarque, permettez-moi de vous indiquer que j'écoutais ce matin Monsieur LE GARREC sur Europe n° 1, Monsieur LE GARREC qui, au poste qui est le sien au Gouvernement, a demandé aux fonctionnaires de porter un badge d'identification, ce qui était d'ailleurs une recommandation de notre médiateur, Robert FABRE, recommandation qui date de quelques années. J'avoue que je m'en réjouis parce que cette mesure tend à redonner une personnalité, une dignité à chacun de ceux qui se parlent, au citoyen auquel on demande son nom, et au fonctionnaire que le citoyen est ravi de connaître par son nom et sa qualité.

Je serais heureux que, dans notre Mairie de Lille, nous soyons parmi les premiers à appliquer ces directives gouvernementales, qu'on puisse voir des badges sur les bureaux des fonctionnaires, ou par tous moyens ad hoc, de manière à avancer sur le chemin de l'humanisme des fonctionnaires.

Voilà, Monsieur le Maire, les deux remarques que je voulais faire en vous remerciant de m'avoir écouté.

Monsieur LE MAIRE - La parole est à Monsieur DESCAMPS.

M. DESCAMPS - Monsieur le Maire, l'intervention de Bruno CHAUVIERRE était faite en son nom personnel, car les autres membres de l'Intergroupe d'Opposition ne soutiennent pas sa proposition de referendum. Nous pensons que ce problème est trop complexe pour faire l'objet d'une question simple à la population, à moins que cette question soit l'idée même de la décentralisation de l'administration municipale et de son rapprochement vis-à-vis des citoyens, auquel cas je pense que tout le monde sera d'accord. En tout cas, nous sommes pour cette idée.

Je voudrais donc simplement évoquer, au nom de l'Intergroupe, la manière dont vous allez appliquer cette décentralisation, et cette idée dans les faits et dans votre réorganisation.

Bien sûr, je le répète parce que je crois qu'il ne faut pas d'ambiguïté, nous sommes d'accord sur le principe de la décentralisation et de la réorganisation des services municipaux. Encore faut-il que cette réorganisation et cette décentralisation respectent deux principes, d'une part le principe de l'efficacité, et d'autre part le fait que cette réorganisation et cette décentralisation soient source d'économie, et pas uniquement d'économie de personnel je le précise.

Si nous sommes d'accord sur le schéma adopté pour les mairies de quartier qui devrait effectivement apporter un « plus » certain et évident dans la vie quotidienne de nos concitoyens, nous sommes en revanche extrêmement sceptiques sur le schéma adopté en ce qui concerne les secteurs techniques.

La création de ces secteurs techniques sera-t-elle facteur d'économie de moyens, ou au contraire d'augmentation de ces moyens, pour être encore efficaces ? N'y aura-t-il pas dilution des moyens techniques de la Ville ? Ne pensez-vous pas que nous perdrons, par cette organisation, l'effet des économies d'échelle comme on dit, d'une décentralisation de moyens qui, vous le savez, deviennent de plus en plus sophistiqués ?

Pour savoir tout cela, avant de nous prononcer, nous aimerions bien connaître quelles sont les répartitions d'effectifs et de moyens dans cette réorganisation, et tous comptes faits, quel est le bilan global de cette réorganisation ?

Pour se prononcer sur l'intérêt d'une réorganisation, encore faut-il savoir à quoi elle aboutit.

De plus, il faut que vous ayez les moyens financiers de cette décentralisation et de cette réorganisation, et des moyens, il en faudra ! Bureautique, informatique, tout cela, vous nous en avez souvent parlé. Rien n'est prévu au budget 1985, aurez-vous les moyens de commencer en 1985 ? La Ville de Lille aura-t-elle les moyens en 1986, et sur quel budget cela sera-t-il pris ?

Vous nous dites que nous saurons tout cela rapidement. Vous prévoyez un démarrage en septembre 1985, ce qui veut dire qu'avant les vacances, nous aurons un Conseil Municipal où nous aurons toutes ces informations de façon très précise, pour nous prononcer sur la deuxième partie du papier que vous nous proposez, papier qui, je le rappelle et je le redirai plusieurs fois, forme un tout. On ne peut pas adopter des décisions sur la première partie sans connaître les résultats de la deuxième partie.

Bref, nous voudrions savoir quel est le calendrier. Aurez-vous le temps de mettre en place, d'ici les vacances, le plan social nécessaire ? Il y aura des mouvements de personnel, il y aura des problèmes sociaux qui se poseront pour les employés municipaux.

Avez-vous pensé à tous les moyens permettant une adaptation réelle des effectifs existants à cette réorganisation ?

Si vous étalez trop dans le temps, vous l'avez dit, ne pensez-vous pas que la mairie sera trop longtemps désorganisée ? Et donc, comment allez-vous vous y prendre pour réduire le temps de mise en place de cette réorganisation ?

Voilà beaucoup de questions. Nous pensons que vous avez, dans cette proposition, défini les grands principes.

Sur le plus grand principe de la décentralisation, nous sommes d'accord. Sur la façon dont vous allez la mettre en œuvre, nous restons sur notre faim. Vous n'en démontrez ni l'intérêt, ni les conséquences, pour les employés municipaux. Vous n'en démontrez ni l'intérêt, ni les conséquences réelles pour les citoyens dans la mesure où vous ne pouvez pas encore en démontrer l'efficacité réelle.

Pour notre part, nous attendrons les informations complémentaires lors du prochain Conseil avant de nous prononcer, autrement dit nous nous abstiendrons sur ce projet incomplet, qui ne peut satisfaire ni les Lillois, ni les employés municipaux qui, il faut bien le dire, en ont quelque fois assez de vous faire confiance sur de belles paroles sans constater les effets positifs.

J'ajoute, et je répète, que ce document forme un tout et que nous ne comprenons pas votre demande de découpage de ce texte pour en approuver certains points et pas d'autres.

Notre abstention concerne l'ensemble du texte, mais j'insiste bien, et je vous demande de ne pas nous faire dire le contraire, sur le fait que cela ne met pas en cause notre appréciation de l'idée de la décentralisation, notre accord sur ce principe de la décentralisation, nous mettons en cause sa mise en œuvre, nous ne pouvons pas, à la lumière de ce que vous nous dites, en mesurer les coûts et les incidences économiques et sociales.

Par conséquent, nous attendrons le prochain Conseil pour nous prononcer définitivement sur l'ensemble de cette réorganisation.

Monsieur LE MAIRE - La parole est à Monsieur SYLARD.

M. SYLARD - Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce rapport est composé de deux parties, ou plus exactement de trois points.

Le premier point est la mise en place de guichets uniques administratifs, et le deuxième est la création de secteurs techniques. Ces mesures vont dans le sens d'un rapprochement de l'administration vers le citoyen, nous adhérons bien sûr à ces orientations.

Le second volet ou le troisième point du rapport concerne les orientations des schémas généraux d'organisation, c'est-à-dire le document 2, j'ai eu l'occasion de faire part d'un certain nombre d'observations, et je me limiterai (puisque nous aurons l'occasion d'y revenir) à l'observation concernant la décentralisation.

Nous sommes pour une véritable décentralisation, et dans sa mise en œuvre nous pensons qu'il faut veiller à ne pas alourdir le fonctionnement des services, mais au contraire à améliorer leur efficacité et l'efficacité de leur intervention. Il faut éviter toute paralysie, voire tout blocage, dans le fonctionnement des services.

Nous nous interrogeons par exemple, dans l'organigramme qui nous est présenté, sur les rapports entre le Secrétaire Général, la Direction Générale, et les unités fonctionnelles et opérationnelles. Il nous semble qu'à chaque fois ceci renvoie au sommet de la Direction administrative.

Par ailleurs, nous pensons que l'introduction de l'informatique et des technologies nouvelles doit se traduire par une meilleure qualité des services et par une réduction des coûts d'intervention.

Enfin, il nous semble important, pour obtenir le concours actif de chacun, de consulter et de faire participer l'ensemble du personnel, les cadres, les organisations syndicales, à l'élaboration et à la mise en place de la nouvelle organisation des services.

Monsieur LE MAIRE - Qui veut encore s'exprimer ?

Monsieur COLIN.

M. COLIN - Je voudrais formuler deux ou trois remarques après l'intervention de Monsieur CHAUVIERRE parce que celle-ci me paraît très significative.

Monsieur CHAUVIERRE nous habitue à manifester à chaque Conseil Municipal son mépris pour les travailleurs immigrés, c'est une première constatation, et sa volonté d'exploiter et de susciter les réflexes racistes dans notre Ville. Je pense qu'il faut regretter de tels propos qui sont tout à fait significatifs de l'orientation politique qui est la sienne.

Pour ce qui concerne le dossier lui-même, Claude SYLARD vient de formuler un certain nombre de réserves. Nous sommes, nous, pour une décentralisation réelle, effective, et il y a dans la deuxième partie du dossier, un certain nombre de propositions qui nous inquiètent dans la mesure où elles semblent en contradiction avec cette volonté affirmée par le Conseil Municipal d'une véritable décentralisation.

Or, aujourd'hui, on peut améliorer le service rendu à la population, il y a des possibilités techniques, informatiques notamment, qui permettent une véritable décentralisation, une décentralisation très poussée, et nous pensons qu'il faut faire les choses, comme vous le proposez, dans la concertation la plus importante avec le personnel. Je pense que c'est un gage d'efficacité pour cette décentralisation.

Cette proposition de referendum de Monsieur CHAUVIERRE relève plus de la politique spectacle que d'une proposition sérieuse, donc je n'insisterai pas !

Par contre, je voudrais insister sur un troisième point, qui me paraît très dangereux, c'est là où Monsieur CHAUVIERRE se présente comme un leader de toute la Droite, de l'ensemble de la Droite, puisqu'il nous parle de privatisation, selon un modèle qui est le modèle américain que l'on veut imposer chez nous. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans pas mal de Municipalités dirigées par la Droite, ce qui paraît très dangereux parce que nous pensons, nous, que l'efficacité sociale du service public n'est plus à démontrer. Il faut, sans doute, améliorer les choses, il y a des problèmes réels, c'est vrai qu'il y a des problèmes de bureaucratie, cela existe, mais on peut réellement décentraliser, on peut faire jouer son rôle au service public dans de meilleures conditions. En tout cas, ce n'est pas en remplaçant le service public dans la rentabilisation à tous crins que l'on rendra de meilleurs services à la population.

Monsieur LE MAIRE - Y a-t-il encore des observations ? Il n'y en a plus.

Plusieurs observations. Monsieur CHAUVIERRE a parlé de referendum, mais je crois, Monsieur CHAUVIERRE, que votre contribution a pour seul but d'étonner et de détonner ! Vous proposez un referendum, puis vous partez dans des considérations à partir de propositions précises qui ont trait à l'organisation du personnel de la Ville de Lille, et vous voilà arrivé à la thèse libérale ou étatiste, etc... Vous avez vraiment un langage qui devient un vrai charabia, on ne peut plus rien comprendre !

Je comprends qu'on soit d'accord pour ceci, pas d'accord pour cela, qu'il y ait des discussions, mais venir dire qu'il y a des libéraux, des étatistes, etc... ! Vous dites qu'il faut faire un referendum, mais vous avez cette intelligence (qu'on ne comprend pas) ou cette malignité de nous dire : à côté, on fait un referendum, j'allais vous demander pourquoi vous ne faisiez pas la même chose ici, mais lui n'a pas le droit d'en faire un dans la ville à côté ! Et, sans doute au nom de ce referendum que vous refusez dans la ville à côté, vous nous en proposez un ici !

Comment voulez-vous qu'on comprenne quelque chose à votre façon de voir et de faire ! Si vous voyez tellement de défauts au projet que je suis en train de proposer à l'Assemblée Communale, j'ai quand même bien remarqué que vous vous étiez paré de toutes les ailes du modernisme pour remplir des pages et des pages de bulletin de propagande, pour laisser croire (c'est également une de vos caractéristiques) que ces idées étaient les vôtres, que c'était votre plan de restructuration...

M. CHAUVIERRE - Il est bien indiqué C.E.G.O.S., Monsieur le Maire !

Monsieur LE MAIRE - Si vous croyez qu'on connaît la C.E.G.O.S. à Lille... ! On ne la connaît pas ! Vous êtes d'une très grande habileté ! Vous vous êtes paré des plumes du modernisme lors de la campagne électorale, et maintenant vous venez nous dire que ce que nous faisons, c'est l'abomination en vertu de la thèse libérale ou je ne sais trop quoi !

Si vous continuez avec un tel langage - je le dis simplement et je m'en excuse auprès

du Conseil Municipal - comme je ne parle pas la même langue, il faudra que vous trouviez dans la ville des traducteurs pour qu'on puisse s'entendre ! ou alors, comme nous ne parlons pas la même langue, nous aurons du mal à vous répondre !

Monsieur CATESSON a fait deux propositions, celle d'approuver l'ensemble de la démarche et veiller à ce que dans la décentralisation, on ne refasse pas quelque part une centralisation. Il faut bien voir que toute décentralisation implique qu'il y ait quelque part une certaine centralisation, sinon on arrive à l'anarchie et au grand désordre.

En tant que Chef du Gouvernement, j'ai eu l'occasion de faire voter cette loi sur la décentralisation, mais ces lois sur les pouvoirs qui étaient donnés aux assemblées départementales, régionales et locales impliquaient, pour donner toute sa dimension à la décentralisation, que le Préfet soit vraiment le patron des services de l'Etat, de manière à ce qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur en face des assemblées, et non pas plusieurs à parler plusieurs langues ; autrement la décentralisation n'aurait plus de sens, ce serait la confusion. Le représentant de l'Etat a son pouvoir sur les services de l'Etat, il est mandaté au nom du Gouvernement devant des assemblées auxquelles on peut confier davantage de responsabilités.

Ici, c'est la même chose, il est indispensable que l'équipe de direction, qui sera à l'Hôtel de Ville, soit une équipe centralisée. Je crois être d'accord avec vous, et je me demande si la question que vous avez posée ne repose pas sur un malentendu.

Dans le schéma, il y aura des unités dans les quartiers. Des problèmes, il s'en posera tous les jours, mais l'ingénieur qui sera par exemple dans le secteur Lille-Centre/Vieux-Lille, aura une large responsabilité au titre de laquelle il pourra de lui-même prendre des mesures en concertation avec ceux qui seront dans son secteur. Il devra aussi consulter en mairie lorsqu'il aura besoin d'instructions complémentaires, mais pourquoi voyez-vous le schéma selon lequel cela devra passer par le Secrétaire Général, etc...? pas du tout !

Les services fonctionnels qui sont en mairie sont des services de couverture des unités décentralisées. Si l'ingénieur cité dans mon exemple doit poser une question qui a trait à l'urbanisme, il se mettra en liaison avec la Direction de l'Urbanisme à laquelle il demandera des instructions. Sauf, bien sûr, s'il demande de déplacer la Déesse, ou s'il demande de prendre une décision qui modifie vraiment la politique municipale ! Sinon, dans le cadre de ses responsabilités, il est en liaison avec un service. Les services décentralisés ne sont quand même pas tout seuls, ils seront dans le prolongement des services fonctionnels en mairie. Au départ, il est vraisemblable qu'il viendra en mairie chaque jour ou plusieurs fois par semaine pour discuter avec ses collègues des services fonctionnels, à qui il apportera les informations.

Par exemple, nous avons la Grand'Place à refaire, il est certain que c'est une décision qui sera davantage du ressort des unités fonctionnelles que des unités décentralisées, mais l'ingénieur qui commande le secteur décentralisé aura son mot à dire sur les circuits de voitures, ou autres, il peut avoir des informations dont nous ne disposons pas ici.

Il y aura un double mouvement, et le Secrétaire Général n'interviendra, comme il le fait d'ailleurs, que lorsqu'on le consultera sur une question très importante, ou pour donner des directives générales à partir des décisions du Conseil Municipal, de celles du Maire ou des Adjointes des différents secteurs.

Je crois avoir répondu à vos problèmes, mais vous avez posé une question supplémentaire, que je n'ai pas abordée, concernant les badges pour les fonctionnaires.

La décision est prise de demander à tous les fonctionnaires qui sont en relation avec le public de porter des badges, cette décision a été prise au niveau du Gouvernement, mais cela ne s'applique pas du jour au lendemain. Le Gouvernement a donné une orientation, il a indiqué ce qui est souhaitable pour avoir un bon dialogue entre le public et les fonctionnaires, mais il n'entendait pas exiger une application immédiate. C'est une mesure gouvernementale qui concerne les fonctionnaires d'Etat ; mais il est vrai que ceux-ci changent, ce sont des fonctionnaires qui, tous les trois ou quatre ans, changent de poste ; ils sont à Lille, puis ils partent à Nancy, etc...

Nos fonctionnaires municipaux, en général, entrent à la mairie et font toute leur carrière à l'Hôtel de Ville. Je vous ai parlé de Jacques MARQUIS qui était Inspecteur Général, en haut de la hiérarchie, et il est connu dans la ville par tous les Lillois ou presque ! Demander à Jacques MARQUIS de se balader avec un badge, je trouve que ce serait exagéré ! Je caricature un peu la proposition, mais je prends cet exemple !

Nous faisons précisément un effort de décentralisation. Si les gens avaient continué à venir en mairie, il était possible qu'ils ne connaissent pas les employés qu'ils avaient devant eux, mais dans la mesure où nous allons faire la décentralisation, dans la mesure où les gens vont aller dans les mairies de quartier, fréquentées par des gens du quartier, je pense qu'il n'y aura pas à demander aux agents de mettre un badge : les fonctionnaires qui réussiront seront ceux qui, rapidement, seront connus de tous les habitants du quartier. Je suis persuadé qu'il en ira ainsi dans toutes les mairies de quartier, lorsque les fonctionnaires municipaux s'installeront au guichet, auront le contact avec le public, il ne s'écoulera pas beaucoup de semaines sans qu'on sache qui ils sont, et quel est leur nom.

La question ne se pose pas du tout dans les mêmes termes pour la mairie et pour les services de l'Etat, d'autant plus qu'on est en train de décentraliser.

Monsieur DESCAMPS, vous avez d'abord dit que vous étiez d'accord avec la décentralisation, c'est très bien, c'est acté, mais je pourrais préciser que vous êtes d'accord sur le principe, mais très réticent dès lors qu'on commence l'application. Il faut de l'efficacité !

Ensuite, notre démarche est prudente, il est indispensable d'avoir un cadre, c'est ce que nous faisons. Vous posez un certain nombre d'interrogations, mais nous les posons aussi. Vous dites qu'il va falloir davantage d'argent, mais les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; s'ils n'étaient pas suffisants, nous étalerions le financement sur les prochaines années.

Ensuite, je dois dire que nous ferons tout pour installer le plus de mairies de quartier possible, mais pour certaines mairies, il se peut, (je tiens à le dire et je vous remercie de me donner cette occasion de le préciser) que tous les fonctionnaires ne soient pas en place. Lorsque je dis que nous commencerons en septembre, cela ne veut pas dire que, dès septembre, tous les fonctionnaires seront installés dans toutes les mairies. Certaines sont au large, du point de vue des locaux, c'est très bien, mais d'autres sont à l'étroit et il y aurait des problèmes pour loger tout le monde. Le personnel de telle mairie de quartier qui n'aura pas trouvé sa place dans la mairie restera ici, à l'Hôtel de Ville, simplement il y restera, non pas dans la division actuelle, mais dans la nouvelle division de l'organigramme.

Vous trouverez ici, pendant un temps indéterminé, jusqu'à ce que les problèmes concrets soient réglés, par exemple le secteur Sud-Ouest, Wazemmes/Faubourg de Béthune.

J'aurais aussi pu prendre le secteur Est, Fives/Saint-Maurice-Pellevoisin : il y aura en mairie centrale un service « Secteur Fives/Saint-Maurice-Pellevoisin » où seront ceux qui n'ont pas encore trouvé leur place dans la mairie de quartier.

En effet, nous n'avons pas de baguette magique, et nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, permettre à tous les fonctionnaires municipaux, techniques ou administratifs, de prendre leur place. Nous connaissons tous la carte de notre Ville, dans certaines mairies c'est relativement facile, mais dans d'autres ça ne l'est pas. Dans certaines mairies, un ajustement suffira. Les services techniques du secteur auront d'ailleurs comme premier travail à aménager, ou à compléter l'aménagement de telle ou telle mairie, pour permettre progressivement la prise en charge par ces mairies du personnel qui leur sera affecté.

Qu'on s'entende bien ! Lorsqu'on dit septembre 1985, cela ne veut pas dire qu'en septembre, on pourra tirer le rideau, et que la moitié du personnel sera dans les secteurs et dans les mairies de quartier. Car lorsque les choses seront en place, cela correspondra à peu près à ça : la moitié du personnel municipal sera dans les mairies de quartier et dans les secteurs techniques, un quart dans les établissements à direction propre, c'est-à-dire au Conservatoire, etc..., là, ça ne change pas beaucoup, et un quart ici en mairie. Quand je dis un quart, c'est avec tout le personnel de service de la mairie, tous ceux qui s'occupent de l'entretien de la mairie, autrement dit moins d'un quart sera du personnel de haute responsabilité, du personnel des unités fonctionnelles.

Je ne dis pas (et merci de me donner l'occasion de faire la précision) qu'en septembre, on tirera sur le cordon et qu'une moitié du personnel sera dans les mairies et secteurs décentralisés, et un quart ici en mairie ! Non, les choses se feront plus progressivement. A partir de septembre, chacun connaîtra ses attributions et sa destination : dans une unité fonctionnelle, une mairie ou un secteur. Beaucoup, suivant un plan que l'on fixera, prendront position dans les mairies ou dans les secteurs, et les autres le feront au fur et à mesure que se déroulera la mise en place dans ces mairies et dans ces secteurs. Cela se fera jusqu'à la fin de l'année 1985 et on empiétera nécessairement sur l'année 1986.

Nous allons le faire progressivement, nous ne voulons pas créer de graves difficultés, et nous voulons une adaptation continue, mais en septembre 1985, il se sera quand même passé quelque chose.

Monsieur SYLARD, je crois que, là aussi, vous aviez un certain nombre d'appréhensions, que je vais lever en vous apportant la précision que si nous examinons aujourd'hui les orientations qui présideront à l'élaboration du nouvel organigramme, celui-ci n'est pas arrêté, nous allons approfondir l'examen et nous allons arriver à la partie la plus difficile, qui est la phase de définition des attributions, puis la détermination précise des effectifs.

Monsieur COLIN est intervenu également, mais sur le même plan.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce qu'il y avait à dire sur ce rapport. Je crois que, maintenant, nous pourrions vous consulter sur la première partie (je ne parle pas de la seconde).

Dans la première partie, nous vous demandons d'approuver le principe de décentralisation, de voter sur le texte qui est simple, oui, non ou abstention. Non, ce n'est pas un referendum !

Il s'agit de voter sur (je reprends le texte afin que les choses soient bien claires) :

- Premièrement, l'extension des attributions et des responsabilités des mairies de quartier avec création de guichets uniques administratifs et sociaux, permettant aux Lillois, d'accomplir toutes les formalités, de constituer les dossiers et d'obtenir une réponse à leurs demandes, en un seul lieu, au plus près de leur domicile »,...

(On est pour ou contre, ceux qui sont pour le manifesteront en votant le rapport).

- Deuxièmement, la création de cinq secteurs techniques décentralisés agissant chacun sur deux quartiers, en liaison étroite avec les mairies de quartier ».

(Les cinq secteurs sont définis au document). Ceux qui sont d'accord vont le manifester en votant « pour », ceux qui ne sont pas d'accord en votant « contre ».

Pour le reste, ce sera à une autre réunion du Conseil Municipal.

M. DESCAMPS - Un point d'ordre, je comprends bien que vous ne nous faites pas voter sur le principe, mais bien sur l'extension des attributions, etc... et sur la création de cinq secteurs ? Il ne s'agit pas de principe, il s'agit d'actes !

Monsieur LE MAIRE - Votre langage est subtil, mais je le comprends très bien !

M. DEGREVE - Simplement pour vous dire, Monsieur le Maire, que si le groupe communiste a exprimé une intention de vote, c'est bien parce qu'il s'agissait d'actes, et pas simplement d'intentions !

(Rires)

Monsieur LE MAIRE - On était au premier ciel avec vous, nous sommes au second, il y en a encore cinq à monter !

Je n'ai pas à vous faire voter sur la décentralisation, vous nous avez dit que vous étiez d'accord ! Figurez-vous que j'ai fait voter la décentralisation par trois Conseils Municipaux successifs ! Cela fait dix ans qu'on est sur cette affaire ! Cela n'a d'ailleurs pas été simple, mais on l'a votée ! Il s'agissait bien du principe, et on l'a voté !

Puis, il y a eu la campagne électorale, on a fait la campagne sur le principe de la décentralisation, etc... On n'y revient pas !

Maintenant, nous sommes bien dans la décentralisation et emportés par la décentralisation, nous faisons voter les premiers actes.

On veut un guichet unique ou on n'en veut pas ! On veut que les gens aient tout cela près de leur domicile, ou on n'en veut pas, on veut la création des cinq secteurs ou on n'en veut pas ! C'est le texte exactement.

M. DESCAMPS - Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit, Monsieur le Maire !

Monsieur LE MAIRE - Votre vote me le dira ! On n'en dit pas plus, on vote.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport tel qu'il est écrit (c'est à la ligne près) le manifestent en levant la main ? (Les groupes de la Majorité).

Contre ? (Néant)

Abstention ? (Les groupes de l'Opposition)

*Adopté à la majorité.*

Je crois que nous avons une délégation syndicale de FAUVET-GIREL.

On ne va pas vous faire participer à toute la réunion du Conseil Municipal, encore que nous serions très heureux que vous puissiez participer jusqu'à la fin, mais une délégation de l'Assemblée Communale pourrait vous recevoir.

Qui veut en faire partie ?

Nous connaissons bien les problèmes, mais ces représentants des syndicats vont nous donner les dernières informations.

Monsieur DASSONVILLE, Monsieur COLIN, Monsieur WINDELS, Monsieur SINGRA et Monsieur PAUWELS feront partie de la délégation.

Je dois vous dire que j'ai reçu une lettre de l'Ambassadeur de la République Démocratique Allemande qui me confirme (puisque c'est moi qui ai commencé les négociations lorsque j'étais Premier Ministre, et j'y attachais de l'importance) l'accord de la R.D.A. pour commander cinq cents wagons en France, dans le Nord. Cela vous concerne, et cela concerne aussi plusieurs entreprises, comme celle du Douaisis. La lettre vous sera communiquée, mon Directeur de Cabinet va aller la chercher. Il la donnera au groupe qui va recevoir la délégation.

Je demande à ceux, qui se sont proposés, de recevoir la délégation syndicale. On vous portera la lettre que j'ai reçue sur cette importante commande. Je ne connais pas les incidences exactes sur les problèmes dont vous voulez parler, mais je tenais à vous le dire.

M. DESCAMPS - Je voudrais intervenir pour un point d'ordre : Je me demande si la politique actuelle ne multiplie pas les occasions de difficultés d'entreprises, mais à chaque Conseil Municipal maintenant, au milieu du Conseil Municipal, et sans que ce soit à l'ordre du jour, nous nous trouvons devant ce problème.

Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable que les responsables de l'action économique de la majorité se préoccupent de ce problème, soit avant, soit après le Conseil, mais ne perturbent pas le bon déroulement du Conseil.

Monsieur LE MAIRE - C'est peut-être quelque peu gênant, mais c'est tellement plus ennuyeux d'avoir des perspectives de chômage, ou d'être chômeurs...

M. DESCAMPS - On en est vraiment convaincu, mais malheureusement les circonstances font que cela se multiplie.

Monsieur LE MAIRE - Il faut savoir être à l'écoute de la population. On vient ici librement, la porte doit être ouverte, suivant une législation précise du Conseil Municipal, tout Lillois peut entrer et demander à être reçu par une délégation du Conseil Municipal.

Cela dit, je peux les annoncer en début de séance.

Je crois que c'est assez symbolique. Vous savez aussi qu'en dépit de tout ce que nous pourrions décider, il y a un certain nombre d'entreprises qui ne nous ont jamais demandé d'autorisation particulière. Par conséquent, je crois que ce serait tout à fait inopérant que de pouvoir vous suivre sur ce plan-là.

M. CACHEUX - Je voudrais simplement dire que, pour ce qui concerne l'Action Economique, nous n'avons pas attendu les recommandations de notre collègue DESCAMPS, pour recevoir très régulièrement et de très nombreuses fois un certain nombre d'organisations syndicales qui sont venues nous faire part des difficultés rencontrées par des entreprises, souvent d'ailleurs des entreprises privées.

Je faisais le compte entièrement, pour ce qui me concerne, pour les travailleurs de MASSEY-FERGUSON que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors de séances publiques, je les ai moi-même rencontrés onze fois durant l'année 1984.

Comme vous le dites très justement, Monsieur le Maire, un certain nombre d'organisations syndicales souhaitent être présentes lors de réunions publiques, ne serait-ce que pour donner un écho médiatique à leurs démarches.

Je ne donnerai pas la liste de l'ensemble des autres entreprises que j'ai reçues. J'évoque TUDOR, FIVES-CAIL-BABCOCK, et bien d'autres cas qui sont traités sans que pour autant on éprouve le besoin de le dire à chaque fois.

Monsieur LE MAIRE - J'ai été fort surpris de l'absence de MASSEY-FERGUSON lors de la venue du Président de la République. Habituellement, ils ponctuent toutes nos manifestations.

On me dit qu'ils étaient présents, je ne les ai pas vus. Tout est en ordre, par conséquent !

M. DESCAMPS - Vous en feriez vous une gloire ?

Monsieur LE MAIRE - Pas du tout ! Je m'habitue à leur présence.

Chemise n° 2

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET  
DE L'INFORMATION MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur CACHEUX  
Adjoint au Maire

**85/135 - Association pour la promotion de moyens modernes pour le développement de la vidéocommunication « Métrocâble » - Création - Adhésion.**

**85/136 - Création d'un réseau de vidéocommunication à Lille - Protocole d'accord - Avenant n° 1.**

Je voudrais profiter de l'examen des deux dossiers de la chemise n° 2 pour faire

le point sur ce dossier de télédistribution, ou plus exactement de réseau câblé de vidéo-communication.

Je rappelle que, la première fois que nous avons abordé ce dossier au Conseil Municipal, c'était le 22 décembre, c'est-à-dire le lendemain d'une séance communautaire au cours de laquelle la Communauté Urbaine de Lille avait décidé de se dessaisir du dossier. Le 22 décembre, nous avons décidé deux choses :

- La première était de faire acte de candidature auprès du Ministère des P.T.T. pour la construction d'un réseau câblé de vidéocommunication.
- Par ailleurs, nous vous avons mandaté pour rechercher les partenaires, qu'ils soient au niveau des collectivités locales ou au niveau des partenaires privés, susceptibles d'être intéressés par notre projet.

Dès le 28 décembre, Monsieur le Maire, vous avez adressé au Ministre des P.T.T. une lettre confirmant, sur la base de la réunion du Conseil Municipal, la candidature de la Ville de Lille pour la construction de ce réseau.

Je dois dire que, dès l'annonce de notre candidature, un certain nombre de collectivités locales situées à proximité de Lille (je pense en particulier aux communes de Fâches-Thumesnil, Ronchin et Lezennes) avaient manifesté leur intérêt et leur souhait de s'associer à nous sur ce projet.

Durant le mois de janvier et le début du mois de février, nous avons approfondi les contacts avec le Ministère des P.T.T., ainsi que les contacts avec la mission câble.

Le 14 février, Monsieur le Maire, vous avez signé en notre nom, deux protocoles :

Le premier avec le Ministère des P.T.T., qui traduisait notre volonté commune, P.T.T./Ville de Lille, d'étudier la construction de ce réseau, étant entendu qu'on se donnait l'année 1985, et si possible la fin de l'automne pour conclure ces études, études qui ont deux aspects que je rapelle :

- Des aspects techniques ; depuis cette date, le Ministère des P.T.T. (en particulier la Direction Régionale des Télécommunications) s'est penché avec beaucoup d'efficacité sur les aspects techniques du dossier.
- Deuxième aspect : les études de faisabilité économique, c'est-à-dire un certain nombre d'études financières qui nous permettraient de préciser dans quelles conditions il était possible de réaliser.

Le 14 février nous avons donc signé cela, et les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin, le même jour, manifestaient également, à travers une déclaration d'intention, leur volonté de s'associer à nous sur ce projet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, le 14 février, vous avez signé, avec la Mission Télé-câble (qui est une mission interministérielle visant à favoriser le développement du plan-câble en France) un protocole d'accord, dans lequel cette mission mettait à notre disposition un certain nombre de moyens humains et financiers pour nous aider à réaliser ce projet.

Dès le lendemain du 14 février, nous avons repris un certain nombre de contacts, et ce avec deux orientations principales au niveau des principes :

La première orientation était le souhait du pluralisme au niveau des collectivités que nous avons contactées.

C'était également le souhait du pluralisme au niveau des partenaires privés que nous souhaitions associer à notre réflexion, étant entendu qu'il s'agit actuellement du stade de la réflexion.

Par « partenaires privés », nous entendons deux types d'institutions :

- D'une part des groupes, que ce soit des entreprises, des institutions, des banques, des groupes de communication,
- D'autre part des partenaires strictement privés, c'est-à-dire des personnes physiques, des individus que nous appelons des personnalités qualifiées, et dont nous pensons que la compétence en matière de communication est susceptible de nous aider pour la réalisation de notre projet.

Nous avons donc multiplié ces contacts avec les collectivités. Le 27 mars, Monsieur le Maire, vous avez adressé une lettre à un certain nombre de communes environnantes, les invitant à être parties prenantes de ce projet avec nous-mêmes.

Je dois dire que la façon dont le débat s'est posé au plan communautaire a sans doute empêché, dans un premier temps, un certain nombre de communes qui, je le crois, au fond d'elles-mêmes, souhaitent s'associer à nous. Mais je pense que cette volonté d'ouverture que nous avons manifestée, et que nous entendons maintenir, portera ses fruits, lorsque le dossier sera reposé sur le plan un peu polémique qu'il avait pris à la Communauté, et qu'en conséquence à ce moment-là, nous aurons d'autres adhésions qui viendront encore élargir notre projet.

Nous avons travaillé avec les collectivités qui étaient d'accord avec nous, pour définir le contenu des statuts qui vous sont soumis ce soir, statuts qui visent à préciser notre organisation à mettre en place pour piloter ces études de faisabilité économique. Cette association a donc un but précis de piloter les études de faisabilité économique, et de réfléchir dans quelles conditions pourrait être mis sur pied ce qui est prévu par la loi, c'est-à-dire une Société Locale d'Exploitation du Câble (une S.L.E.C.).

De la même façon, nous avons multiplié un certain nombre de contacts avec des partenaires privés. Vous avez, Monsieur le Maire, souhaité qu'à ce niveau-là, ce soit le pluralisme qui, là encore, soit notre ligne de conduite.

Je pense que, bien que les réponses définitives ne soient pas parvenues (ce qui m'empêche d'évoquer des noms trop précis), pour autant c'est quelque chose qui devrait être achevé pour la fin du mois de mai. Lorsque nous connaîtrons l'ensemble de ceux qui s'associent à nous pour réfléchir en commun sur le projet lillois, chacun sera très agréablement surpris par l'ampleur des concours que nous avons pu nous procurer sur ce dossier.

Je dois dire qu'un autre principe que vous avez voulu mettre en avant, Monsieur le Maire, sur ce dossier, c'est le professionnalisme. Nous avons essayé de rassembler, que ce soit au niveau des groupes de communication, comme au niveau des personnalités

qualifiées, l'ensemble de ceux qui, au plan national, et également au plan régional, représentent l'ensemble du champ des compétences en matière de communication, et qui ont accepté de travailler avec nous.

Voilà pourquoi les deux projets vous sont soumis aujourd'hui :

- D'abord les statuts de l'Association Métrocâble, qui aura vocation à piloter ces études de faisabilité, avec un certain nombre de représentants de la Ville (je crois que chacun des groupes a fait connaître quelles étaient ses propositions en matière de représentants).
- La deuxième délibération qui vous est soumise est l'avenant au protocole d'accord que, vous-même, Monsieur le Maire, avez signé le 14 février, et qui vise à associer les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin qui, dès ce jour-là, avaient manifesté leur intention, mandat vous étant donné de signer dans les mêmes termes l'avenant qui interviendra vis-à-vis des deux autres communes qui ont manifesté leur volonté de travailler avec nous : Villeneuve d'Ascq et Mons-en-Barœul.

J'ajoute que, lorsque la S.L.E.C. sera constituée, c'est-à-dire à l'automne, le problème de l'association de Béthune se posera, Béthune qui est en avance par rapport à nous, au niveau des études de faisabilité, et donc ne les refait pas avec nous, mais qui, pour autant, privilégie cet accord avec notre réseau.

Les six communes font 300.000 habitants, cela fait également beaucoup de potentialité. Je rappelle qu'il existe un réseau à Villeneuve d'Ascq qui a certaines particularités, je crois que c'est un atout supplémentaire.

Ce que je veux dire en conclusion au moins de l'exposé liminaire, parce que je serai sans doute amené à répondre à un certain nombre de questions, c'est qu'il s'agit d'un dossier sans doute important, et qu'au-delà de l'action de contact que nous avons eue, nous avons également décidé de faire un certain nombre d'actions de sensibilisation.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de centrer le stand de la Ville de Lille à la Foire sur la télédistribution. C'est la raison pour laquelle également une campagne de sensibilisation a été organisée par voie d'affiches, et par voie de petites brochures qui ont été distribuées à l'ensemble des foyers lillois.

Sur ce petit prospectus, il était prévu un bulletin réponse, que pouvaient nous renvoyer tous ceux qui souhaitaient mieux connaître notre projet, alors même qu'on en est au démarrage. Je dois dire à l'ensemble des collègues que, sur cette simple brochure, nous avons reçu plus de sept cents bulletins-réponses. Cela manifeste à l'évidence une sensibilisation importante des Lillois, et je pense que c'est sans doute un gage de la réussite de notre projet. Nous allons étudier le réseau, mais encore faudra-t-il que les gens ensuite s'y raccordent.

Voilà ce que je souhaitais dire au niveau du premier exposé.

Monsieur LE MAIRE - Vous venez de donner un chiffre au sujet de ce bulletin-réponse, je dois dire qu'il est tout à fait remarquable qu'il y ait sept cents personnes qui aient éprouvé le besoin de le renvoyer, alors que - regardez bien le prospectus - le coupon est vraiment presque anodin, l'invitation à le retourner n'est pas insistante.

Manifestement, on se trouve là devant un intérêt extraordinaire. C'est la première fois que je vois autant de réponses arriver à la suite d'un envoi sur la ville.

Il y a donc une forte motivation dans la ville de la part des Lillois, ce qui peut donner des raisons supplémentaires d'avancer dans la mise en place de ce projet.

M. CHAUVIERRE - Monsieur le Maire, j'interviens au nom de l'Intergroupe, en coordination avec Monsieur Jean-Jacques DESCAMPS qui apportera d'autres précisions.

Je vais par ailleurs essayer, sur votre demande, de me mettre à votre portée dans mon langage.

Vous nous demandez aujourd'hui, Monsieur le Maire, notre accord pour la création d'une association Métrocâble. Cette question de la télédistribution est étudiée depuis cinq ans par la C.U.D.L.

La Communauté Urbaine a engagé un programme d'études et de réalisations d'un mini-réseau de télédistribution, permettant notamment de tester la demande potentielle et le matériel.

En cinq ans, près d'un milliard et demi d'anciens francs ont été ainsi dépensés, là il s'agit des fonds propres. Il y a en outre plus de huit cents millions d'anciens francs qui ont été dépensés aussi par les partenaires de la C.U.D.L. pour l'expérience communautaire du mini-réseau de Lille.

Comme cela se produit très souvent, vous avez, sur cette question, adopté, Monsieur le Maire, une thèse très différente de celle de Monsieur NOTEBART, Président de la Communauté Urbaine.

La thèse de la Communauté Urbaine affirmait qu'il s'agissait d'une compétence communautaire de fait, les communes n'ayant pas décidé, dans un délai de six mois après les élections municipales, un retour pour elles-mêmes.

Cependant, voulant faire passer votre projet personnel, vous avez obtenu de votre ami, Monsieur Pierre JOXE, Ministre de l'Intérieur, une lettre en date du 29 novembre 1984, indiquant que cette compétence devait être confirmée de façon positive, et non par abstention.

Voilà une lettre qui arrivait à point. Nul doute que cette lettre était destinée à saper, sur votre initiative, le projet communautaire.

En effet, pour que la télédistribution reste de compétence communautaire, il fallait, après cette lettre que vous aviez obtenue, avoir l'unanimité des quatre-vingt six communes de la Communauté Urbaine.

Que se passe-t-il alors ?

La réponse des communes doit être donnée pour le 21 décembre (nous sommes en 1984), date de réunion de la Communauté Urbaine.

Que faites-vous ? Fin 1984, vous réunissez le Conseil Municipal le lendemain de la réunion de la Communauté Urbaine, et vous mettez le Conseil Municipal devant le fait accompli, entraînant quelques communes, vous aviez, la veille du Conseil Municipal, et sans avoir consulté le Conseil Municipal, fait échouer le projet communautaire.

On a bien su, quelque temps après, que Monsieur NOTEBART n'était d'ailleurs pas très content de vous.

Monsieur LE MAIRE - C'est angélique !

M. CHAUVIERRE - Ce jour-là, Monsieur le Maire, l'Intergroupe avait manifesté ses réserves sur votre procédé, tout en manifestant sa volonté d'étudier le meilleur système de télédistribution pour Lille et pour la Communauté Urbaine. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'accepter, comme vous le présentez, ce projet Métrocâble.

Pourquoi ? Parce qu'il y a actuellement trois projets, au sein desquels votre projet personnel apparaît d'ores et déjà voué à l'isolement. Il y a votre projet personnel, le projet du Syndicat-Ouest, avec notamment Lomme, La Madeleine et d'autres communes ; et il y a le projet du versant Nord-Est.

On sait que la finalité à terme du Syndicat-Ouest et du versant Nord-Est est de se réunir pour abaisser les coûts, en particulier le prix de la prise. Quez se passera-t-il donc si ces deux entités se réunissent, abaissent les coûts, reconstituent une télédistribution communautaire dont Lille serait exclue, et qui vous ferait rester à Lille avec une télévision coûteuse que vous auriez voulue ?

Il est indispensable, dès maintenant, que nous envisagions de nous resituer d'une façon ou d'une autre dans un système communautaire qui, seul, peut épargner aux Lillois le coût prohibitif de votre projet personnel.

Vous savez bien que le coût des prises est une donnée essentielle du projet.

Au niveau de la Communauté Urbaine, avec plus d'un million d'habitants, nous pouvons obtenir un coût de prise intéressant, alors qu'avec les 300.000 habitants de votre projet personnel, le coût sera nettement plus élevé, et encore une fois les Lillois devront payer plus d'impôts.

Je sais bien que vous n'assistez jamais aux séances de la Communauté Urbaine. Je crois qu'il est grand temps que Lille, dans l'intérêt des Lillois, participe mieux à l'esprit communautaire. A moins que, sous la forme d'un projet tel que celui de votre Métrocâble personnel, vous ne tentiez de réaliser, sur le plan administratif et électoral, le projet d'un agrandissement de Lille uniquement destiné à vous conserver une majorité qui, de toute évidence, vous échappe, les élections cantonales de mars 1985 vous l'ayant sévèrement prouvé.

Que faire alors, puisque la question est posée de savoir quel est le système le plus performant et le plus économique pour les Lillois et l'ensemble des communes environnantes ?

Je note au passage le scepticisme d'un certain nombre de Conseils Municipaux devant lesquels votre projet a déjà été présenté.

C'est Monsieur CAUDRON, à Villeneuve d'Ascq, qui déclare en plein Conseil Municipal, qu'il n'est pas un partisan de la télédistribution.

C'est Mons-en-Barœul qui adhère à la nouvelle association avec beaucoup de réserves.

Je lis brièvement le compte rendu du Conseil Municipal :

« Avis très réservé sur l'éventualité d'une participation à la réalisation de programmes locaux de télédistribution, qui seraient diffusés par la voie de ce réseau, tant en raison des charges financières qu'elle risquerait d'impliquer que des dangers que pourrait représenter pour le pluralisme, en matière de télévision locale, la tutelle des collectivités locales sur ces programmes ».

Le Conseil Municipal de Mons-en-Barœul ajoute : « S'il paraît géographiquement et techniquement naturel que le réseau câblé à réaliser sur le territoire de la Commune de Mons-en-Barœul soit directement rattaché au réseau envisagé par la Ville de Lille et les communes avoisinantes, il est néanmoins essentiel que la structure de ce réseau préserve pleinement les possibilités d'intercommunication avec les autres secteurs de la métropole, tant il est évident que celle-ci constitue le véritable espace d'échange et de diffusion dans le domaine de la vidéo ».

Voilà ce que dit le Maire de Mons-en-Barœul.

J'en arrive à vous répéter ce qui vous a déjà été dit par le Bureau de la Communauté Urbaine, et qui me semble, quant à moi, tout à fait évident :

Il faut réaliser une télédistribution communautaire. Vous savez bien que, sur les quarante-six communes de la Communauté Urbaine, quatre-vingts sont favorables à la création d'un seul réseau de télédistribution. Seul votre projet personnel, avec des villes d'ailleurs réservées (comme Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul, Ronchin, Fâches-Thumesnil et Lezennes) fait obstacle à la volonté communautaire quasi-unanime.

Le système communautaire ne présente que des avantages : des avantages financiers avec une infrastructure unique au niveau de la métropole ; la réalisation d'économies considérables, au moment où l'on constate que les comptes d'exploitation des sociétés locales de câbles seront difficiles à équilibrer au cours des premières années.

Il y a de nombreux avantages à ce système communautaire, avec le bénéfice conféré par un projet de taille, qui permettrait d'avoir un bon rapport de force dans les négociations à venir, aussi bien avec les éditeurs de programmes qu'avec l'Etat.

Pour reprendre d'ailleurs le questionnement de Villeneuve d'Ascq, je dirai qu'une concentration des moyens n'exclut pas, bien au contraire, la pluralité d'expression, puisque l'évolution technique permet maintenant de réaliser des émissions au niveau des quartiers.

Pour nous, Intergroupe, deux conclusions s'imposent :

Première conclusion : au plan technique, construire un seul réseau pour la C.U.D.L.

Deuxième conclusion : une société d'économie mixte communautaire pour les communes souhaitant participer à ce projet au sein de la C.U.D.L.

Après ces deux conclusions principales, je pourrais encore citer (je le ferai brièvement) d'autres avantages d'une telle formule :

Le premier serait bien sûr le maintien de la cohésion communautaire (mais le souhai-

tez-vous vraiment ?), le maintien de notre métropole au rang de première agglomération câblée de France après Paris. Ce dernier avantage me semble important pour le rayonnement de notre métropole.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de ne pas décâbler Lille au profit de votre projet personnel.

Monsieur LE MAIRE - C'est vraiment incompréhensible. « Décâbler Lille » !

M. CATESSON - Vous avez pris en son temps, Monsieur le Maire, l'initiative de signer avec le Ministre des P. et T. un protocole d'accord en vue de créer le réseau de vidéocommunication à Lille. Nous nous en sommes félicités, et nous voudrions aujourd'hui faire quelques remarques à ce sujet éminemment important.

La première, c'est que l'existence d'une sorte de « ligne de vie » (cette ligne qui, sur les bateaux, permet aux marins de s'y amarrer pour ne pas tomber à l'eau par gros temps) est indispensable pour demain à toute Ville qui veut maintenir sa position de métropole du 21<sup>e</sup> siècle.

Dans la dure compétition économique, aucune entreprise, en particulier de service ou tertiaire, ne pourra vivre si elle n'est pas irriguée par un réseau dense de vidéocommunication, allant dans les deux sens, aussi bien dans celui de l'offre que dans celui de la demande. Demain les entreprises s'installeront sur ce réseau, comme hier elles s'installaient au bord des autoroutes.

La deuxième remarque est qu'en matière de vidéocommunication... et là je vais demander à Monsieur CHAUVIERRE de me prêter quelque attention, parce qu'il ne siège pas à la Communauté Urbaine, et il n'en saisit peut-être pas bien la complexité géographique.

M. CHAUVIERRE - On a quand même les dossiers.

M. CATESSON - Je vous demanderai de réfléchir à ce que je vais dire, Monsieur CHAUVIERRE.

En matière de vidéocommunication, les besoins des grandes villes sont très différents de ceux des zones plus rurales ou plus résidentielles, de faible densité, et où le besoin essentiel est celui de recevoir un nombre important de chaînes de T.V... Il s'agit là d'une communication à sens unique qui devrait être résolue demain, bien mieux et à moindre coût, par une antenne relais captant des satellites géostationnaires.

Voilà, à mon avis, ce qui a fait une grande cause de malentendus à la Communauté Urbaine.

Vous savez qu'un groupe politique qui s'appelle le G.A.D.E.C., et qui est représentatif de communes de petites dimensions était preneur d'un réseau câblé (et on a parlé de télédistribution au lieu de réseau câblé) qui, à mon avis, n'était pas du tout adapté à leurs besoins. Voilà la première cause de malentendus à la Communauté Urbaine de Lille.

La troisième remarque est que, pour nous, Lille doit à l'évidence être demain la métropole de la communication.

Comme le disent les affiches, elle doit être une « ville branchée », et, sur ce thème majeur de la communication, elle pourrait réunir en un pôle privilégié des activités qui succéderont en partie demain à un passé davantage tourné hier vers le secondaire ou vers l'industrie.

Sa vocation géographique de carrefour international, sa tradition historique de commerce, la densité de ses services administratifs et financiers, la qualité de ses écoles et des ses universités lui font un devoir d'accélérer sa transition vers le siècle de la formation et de l'information.

Mais Lille doit comprendre que, pour réaliser ce destin, sa dimension est aujourd'hui trop modeste, et vous voyez qu'en quelque mesure, je suis quelquefois d'accord sur certaines analyses de Monsieur CHAUVIERRE.

Mais, à l'occasion de la vidéocommunication, c'est vrai, il faut s'ouvrir aux autres villes, je me réjouis que Monsieur CACHEUX ait dit auparavant : « Nous restons ouverts aux autres villes qui désirent adhérer à ce réseau ».

Oui, je m'en félicite, mais je souhaite que cette ouverture s'élargisse vers toutes les villes de forte densité, sans exception, et sans préjugé de couleur politique, qui souhaitent y prendre part.

Ma quatrième remarque ne sera technique qu'en apparence. J'ai lu dans la presse, Monsieur CHAUVIERRE, que votre patron, le Maire de Paris, semble plus pressé que Monsieur MAUROY pour faire de la vidéocommunication, puisqu'il a signé avec le Ministre des P. et T. un programme de cent vings mille prises, sur un programme total d'un million deux cent mille. Je remarque aussi que la majorité du câble prévu sera co-axial, et non en fibre optique. Cela signifie que l'interaction de l'information, c'est-à-dire l'émission et la réception, l'offre et la demande, ne pourront pas être convenablement assumées.

Je souhaite, Monsieur le Maire, qu'il en aille différemment à Lille, afin que des techniques déjà au point puissent être industrialisées, et que l'usage de la fibre optique soit généralisé.

En conclusion, nous ajouterons que la vidéocommunication inter-active est une nécessité démocratique du XXI<sup>e</sup> siècle.

Loin d'être réservée aux entreprises ou aux seuls foyers convenablement équipés, elle sera présente dans tous les lieux publics que les citoyens lillois ont l'habitude de fréquenter. C'est cela la justification primordiale d'un acte essentiellement politique, qui permettra à chacun demain à Lille d'être mieux informé, mieux formé, et par là-même plus solidaire d'un monde qui se rétrécira à mesure de la rapidité et de la qualité de ses communications.

Monsieur LE MAIRE - Merci, Monsieur CATESSON.

Je prends acte, Madame CODACCIONI, de vos gestes. J'imagine que la filiation entre Monsieur CHAUVIERRE et Monsieur CHIRAC n'est pas parfaitement établie. Je pense que tout le monde sera d'accord pour vous donner acte de cette non-filiation.

Mme CODACCIONI - Merci, Monsieur le Maire.

M. DESCAMPS - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Monsieur CHAUVIERRE a rappelé les raisons, dont certaines lui sont très personnelles, pour lesquelles à son avis il aurait fallu décider d'un réseau de télévision câblée communautaire.

Je m'en étais, au nom de l'Intergroupe, expliqué très largement lors du Conseil de décembre où il a été décidé de la formule dont nous parlons aujourd'hui.

Avant d'aller plus avant, je veux encore une fois, pour être très clair, bien préciser, je le fais puisque Monsieur CATESSON a fait avec beaucoup d'éloquence un acte de foi dans la télévision câblée : Bien entendu, tout ce que je vais dire ne met pas en cause notre intérêt pour ces systèmes éminemment modernes et indispensables, dans l'avenir, de communication et d'information.

Ceci étant, vous allez probablement, comme l'a laissé entendre Monsieur CACHEUX, poursuivre votre idée de ce réseau spécifique à Lille, bien vite rejointe par des communes, situées d'ailleurs - rapprochement curieux » à gauche et à l'Est de Lille.

Je voudrais faire quelques remarques sur la méthode que vous nous proposez d'adopter pour mettre en œuvre ce projet.

Vous nous proposez de voter le principe, ou même la mise en œuvre d'une association regroupant des élus des communes intéressées, des personnalités privées morales, et des personnes qualifiées.

Monsieur CACHEUX, vous nous avez dit que vous aviez tout un tas de contacts, mais que vous ne pouviez pas citer de noms. Je crois que (et en tout cas je voudrais que vous me détrompiez si ce n'est pas le cas) vous n'avez peut-être pas tous les accords sérieux de personnes morales privées, et peut-être aussi d'un certain nombre de personnes qualifiées. Bien que je ne connaisse pas exactement vos contacts, j'aurais souhaité effectivement que, si nous adoptions le principe de cette association, nous sachions avec qui la Ville de Lille va s'associer.

Si vous ne pouvez pas nous le dire, je souhaiterais que vous nous confirmiez assez vite que ce ne sont pas plutôt vos amis qui viennent renforcer vos rangs.

La question que je pose d'abord est de savoir comment vous allez assurer le fameux pluralisme dont vous parlez, qui est souvent évoqué par les socialistes, mais pas toujours vraiment défendu dans les faits. Comment allez-vous assurer ce pluralisme qui va présider à ces études, qui va présider au choix des orientations que vous allez proposer, ou que l'association va proposer quant aux programmes, quant à l'interconnection avec les autres réseaux locaux de télévision câblés, ou même avec les programmes nationaux de télévision hertzienne, que vous allez probablement décider de recevoir sur le réseau câblé de Lille ? Il y aura des choix très importants en ce qui concerne ces différents programmes de télévision nationale.

Je dirai, pour simplifier, qu'on pourra choisir entre diverses chaînes qui seront probablement privées, mais qui auront des philosophies ou des idéologies peut-être différentes.

Comment allez-vous défendre ce pluralisme dans cette association ?

Je vous pose brutalement la question, monsieur Le Maire, : cette association, comptez-vous y faire jouer la loi de la proportionnelle, d'une part dans le choix des élus des communes qui participeront à l'association, deuxièmement dans la composition du Conseil d'Administration qui sera nommé ou élu par l'Assemblée ? Et, puisque j'ai vu qu'il y avait un Comité de pilotage, un Bureau, est-ce que la proportionnelle jouera complètement dans chacune des instances de cette association ?

Deuxième type de question : quel sera le budget de l'association ?

Je vais encore une fois avoir l'air de radoter, mais j'ai l'impression quand même que, là encore, nous partons dans l'inconnu financier le plus grand.

On nous demande de voter pour une association qui va avoir à faire de nombreuses études, et dont je ne connais pas le financement.

Qui va assurer ce financement ? Les Villes ? La Ville de Lille ? Les autres communes ? Dans quelle proportion ? Les personnes morales privées ? Les personnes qualifiées ?

Enfin, dernière question, puisque cette association a, comme l'a très justement fait remarquer Monsieur CACHEUX, pour objectif de présider à la création en finale de la société d'exploitation du câble, quel va être l'aspect financier des choses de la société d'exploitation ? Quel va être le rôle de la Ville de Lille par rapport à ses autres collègues des autres communes, et par rapport à ses partenaires qu'on ne connaît pas encore ?

J'aimerais savoir quelle est la philosophie de Monsieur le Maire en ce qui concerne les risques. Est-ce que, comme pour RESONOR par exemple, c'est la Ville de Lille qui va assurer tous les risques financiers finaux de l'opération ?

Si l'opération n'est pas bonne, si elle ne réussit pas, j'espère qu'elle réussira, mais comme le disait Monsieur CHAUVIERRE, s'il y a des télévisions câblées plus intéressantes à côté, progressivement il y a peut-être un risque de désintérêt de la nôtre, comment va se poser le problème du risque financier, quel sera le rôle de la Ville de Lille qui, avec le poids qu'elle représentera, risque de prendre toutes les difficultés à sa charge ?

Autrement dit, nous attendons, Monsieur Le Maire, des réponses précises à ces différentes questions. L'Intergroupe n'approuvera la création de cette association que si les réponses que vous nous donnerez sont suffisamment claires. J'ai cru comprendre, à la suite de l'intervention de Monsieur CACHEUX, qu'il ne pouvait pas tout nous dire.

Nous souhaitons être assurés de votre volonté :

- d'assurer le pluralisme dans la conception et la mise en œuvre de Métrocâble par les élus des communes,
- de choisir des partenaires sûrs et garants de la réussite de vos projets,
- et de prévoir à l'avance les incidences financières qu'auront à supporter les Lillois.

Dans l'attente de ces réponses claires et précises, nous voterons contre ce projet, que nous considérons comme insuffisamment préparé.

M. DEGREVE - Ma première remarque serait peut-être pour constater que l'Opposition

aurait intérêt à se câbler tout de suite. Car il semblerait qu'il y ait un besoin urgent d'interfaces dans l'Intergroupe. En particulier sur cette question ! Car vous ne parvenez ni aux mêmes conclusions, ni à la même analyse du sujet.

Je souhaiterais, quand vous parlez au nom de l'Intergroupe, qu'on sache si c'est une même voix, ou une contre-voix. Encore que les chœurs parfois sont intéressants, en matière de pluralisme entre autres, mais comme, pendant vingt-quatre années, vous ne nous avez pas habitués aux chœurs pluralistes, je suis toujours un peu inquiet.

M. DESCAMPS - Il n'y a pas de contradiction dans ce que nous avons dit l'un et l'autre. Je parle au nom de l'Intergroupe tout entier.

M. DEGREVE - C'est donc bien ce que je constatais : il y a deux représentants de l'Intergroupe. En prenant connaissance d'ailleurs du fait qu'il y en a un autre qui vient de le réintégrer et qui peut parler au nom de l'Intergroupe.

Je trouve d'ailleurs cela très bien, cela montre que c'est une structure qui bouge, qui est vivante, amovible, et qui n'est pas prête de périr dans ses mutations.

Cela me fait d'ailleurs penser, Monsieur CHAUVIERRE, puisque vous parliez de conquête de majorité, qu'il est temps que vous vous associiez pour essayer d'en reconquérir une autre, car il semblerait que cela ne soit pas tout à fait fait. Enfin, l'espoir vous fait vivre, il faut essayer de vivre sur cet espoir.

En tout cas, en ce qui concerne les conclusions des deux monologues qu'on vient d'entendre, ce n'est pas encore tout à fait fait, y compris sur le fond.

Il y a des choses que je ne comprends pas. D'abord quand vous dites « on n'est pas informé ». Je ne vais pas revenir sur le fait qu'il faut que vous soyez câblés. Je me demande si vous pêchez par manque d'information, ou par trop d'informations, et si ce trop d'informations viendrait de Paris, qui, lui, a pris un certain nombre de dispositions.

Si c'est sur ce plan-là, et que vous avez des inquiétudes en pensant qu'à Lille on pourrait faire la même chose, on peut vous rassurer.

Si le groupe communiste a une opinion positive sur la méthode qui est employée et les propositions qui en découlent, c'est peut-être justement parce qu'on ne fait pas tout à fait la même chose. Et qu'en tous les cas on n'a pas besoin de déterminer non pas quelles seront les parts du privé à l'intérieur, mais quelle est la part d'un seul privé à l'intérieur.

Je ne vous ferai pas l'injure de le citer, ce sont des gens qui aiment l'eau, qui aiment avoir Lyon aussi dans leur titre.

En tout cas, il n'est pas dans notre esprit de faire de tels accords.

La concurrence, dans le cadre du libéralisme qui continue à exister dans la société française, continuera aussi à s'exprimer dans le cadre de la mise en place de ce plan câble sur Lille.

C'est même une volonté communiste, Monsieur DESCAMPS. Sur le plan du libéralisme, nous pourrions vous donner quelques leçons, en tous les cas dans la pratique.

M. DESCAMPS - A l'Est peut-être pas, mais à l'Ouest oui.

M. DEGREVE - Vous n'arrêtez pas de parler de l'Est, à chacun son versant.

Je suis sur Lille, et c'est les intérêts de Lille que je défends.

Sur les autres problèmes, que nous propose-t-on ? On ne nous propose pas de revenir sur une décision qui a déjà été prise au dernier Conseil Municipal. Nous nous sommes prononcés sur le fait qu'il fallait répondre oui au câble. A partir du moment où nous répondons oui, il faut mettre une structure en place.

Quelle est la structure que nous proposons de mettre en place ? Ce n'est pas la S.L.E.C., c'est l'association, association qui a pour mission ces études.

Quant au problème de financements qui entrent à l'intérieur, effectivement ce ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été prévus ailleurs.

J'aurais peut-être des propositions personnelles, par exemple de créer un nouvel impôt sur les grandes fortunes, mais je sais que cela ne serait pas unanime ici au niveau de la réponse.

A part cette boutade, il est évident que ce n'est pas la mise en place de l'association qui demandera des contributions financières à caractère déficitaire, qui devront être comblées par des impôts locaux. En aucun cas cela ne pourra être ainsi, en tout cas c'est une des exigences que nous avons exprimées dans le dialogue, dans la concertation avec le groupe socialiste sur l'étude de ce projet. Il ne semble pas, jusqu'à preuve du contraire, qu'il y ait eu modification d'intention sur ce terrain-là.

Ensuite, ce qui me désole vraiment, ce sont les confusions que vous entretenez.

Pourquoi réduire le problème du câble à la télédistribution ? Alors que tout le monde ici sait que ce n'est pas cela le problème (et s'il y a un seul naïf), qu'il se lève, Monsieur CHAUVIERRE). Certes, cela représente environ 16% de l'utilisation de celui-ci, il faut y penser. Elle amène un confort d'écoute, et un confort télévisuel à la population. Mais ce n'est pas cela le sens du câble.

Le sens du câble est de s'inscrire dans l'avenir, pour répondre à des besoins technologiques, à des besoins de production, de développement économique de la région. Il ne suffit pas d'affirmer que Lille doit reconquérir une place dans le domaine économique, que la Région doit reconquérir sa place au niveau national, après les grandes mutations qu'elle est en train de subir. Il faut aussi faire acte dans le concret, après avoir exprimé les volontés de la réalisation, de la mise en place d'un certain nombre de technologies, qui seront, dès demain, dans le moyen terme, des caractères d'obligation pour l'installation des entreprises dans le secteur de notre cité.

Vous voudriez qu'on échappe à ce débat-là ? C'est le débat de fond.

Il y a d'autres aspects du plan câble que vous semblez oublier. Pourtant il me semblait que vous y aviez toujours été attaché : La sécurité des citoyens, je n'en ai pas entendu parler, Monsieur CHAUVIERRE, pourtant vous avez su en parler. Le câble c'est aussi une possibilité de mettre en place la télésurveillance pour celui qui le souhaite...

M. DESCAMPS - On n'a jamais dit le contraire.

M. DEGREVE - Monsieur DESCAMPS, vous vous êtes exprimé, chacun son tour, je ne vous ai pas interrompu. C'est la différence de conception que nous avons du pluralisme entre vous et moi.

Ce plan de la sécurité concerne les citoyens, les entreprises, tout le monde. C'est effectivement un des éléments nouveaux que pourra apporter le câble à la population.

Tous ces éléments sont intégrés dans cette perspective.

Le débat réel, lorsque nous l'avons eu, nous, groupe communiste avec le groupe socialiste sur ces questions, était de ne pas considérer le caractère télévisuel. Mais prendre en compte aussi les autres aspects. C'est pourquoi dans les personnalités proposées pour être associées à cette étude, il y a des représentants du monde universitaire, des chercheurs, des techniciens professionnels.

Il nous faut prendre en compte tout cela dans la constitution de cette association.

Quant à la télévision, je ne vous crois pas si naïf. Chacun peut faire des procès d'intention. J'essaie de l'éviter. Vous savez comme moi ce que sera la télévision locale, Monsieur DESCAMPS. Arrêtez, Monsieur CHAUVIERRE, de dire « la télévision MAUROY ». Moi-même, je me suis exprimé dans la presse pour dire : « Il n'y aura pas de télévision MAUROY, pas plus que NOTEBART, pas plus que DILIGENT, tout le monde sait qu'il n'y en aura pas.

Vous aurez des capacités de programmation et de production de l'ordre d'une à deux heures, hebdomadairement ou quotidiennement, si on arrive à mettre en place une S.L.E.C. qui soit autosuffisante, après une pratique, une démonstration dans le concret, qui soit faite par des professionnels, par des gens qui apportent leur savoir dans cette fabrication ; mais pas plus que cela.

Vous ne pourrez pas générer une télévision MAUROY, pas plus qu'une télévision CHAUVIERRE ou DESCAMPS, vous le savez bien. Il vous faudrait des ressources qui dépassent les dix milliards de centimes par an, que personne ne serait capable de trouver ici.

Cela pose effectivement un autre débat, mais celui-là vous ne le mènerez jamais publiquement.

La liberté d'expression, la liberté de la télévision, c'est celle que vous nous avez offerte pendant vingt-quatre années jusqu'en 1981 ? C'est celle qui nous est offerte aujourd'hui ? J'attends en ce qui me concerne (et ce sont les seules questions que je me pose) les réponses du rapport BREDIN dans ce domaine. On ne peut pas dire que les réponses du rapport BREDIN n'aient pas de conséquence sur le caractère et la nature de viabilité des S.L.E.C.

Tout le monde sait que les télévisions et les productions nationales qui sortiront (qu'elles soient diffusées par réseaux hertziens, et prises par relais par le câble, par les têtes de réseau), se feront sous forme de compensations financières. Vous savez comme moi que le marché publicitaire ne se divise pas plus qu'il ne l'est actuellement, sinon en retranchant un certain nombre de choses qui existent.

Vous savez aussi comme moi que, même avec une forte croissance, le « gâteau » publicitaire ne se multipliera pas par deux, trois ou quatre. Il sera donc nécessaire d'avoir une réflexion profonde sur cela.

Il faut savoir que le déport de la publicité qui est actuellement sur le support de la presse écrite en partie, risque de créer un déséquilibre ; parce que pour maintenir le pluralisme, ce n'est pas seulement le pluralisme de l'expression télévisuelle, c'est aussi le pluralisme de la presse écrite.

Sur ce plan-là, Monsieur DESCAMPS, croyez-nous, nous restons circonspects, nous y regardons de très près, et nous dirons à temps, à chaque moment, ce qu'il sera nécessaire de dire sur ce plan-là.

Le seul aspect qui peut effectivement remettre en cause le pluralisme, c'est ce qui ressortira du rapport BREDIN, la façon dont on concrétisera, et la façon dont on prendra des mesures pour faire en sorte que, y compris la presse écrite puisse vivre à notre époque, compte tenu des mutations technologiques.

Il ne faudra pas simplement, par Premier Ministre interposé, répondre qu'on verra cela après 1986. D'autant que, si j'en crois Monsieur CHAUVIERRE, et sa future nouvelle majorité qu'il souhaite voir arriver, même dans ce cas peu probable ce sera encore pire en ce qui concerne la presse écrite, puisque là on a eu une expérience pendant vingt-quatre ans.

Notre position est claire, c'est d'abord défendre le pluralisme. Qu'est-ce que le pluralisme ? C'est pas de S.L.E.C. unique, dans tous les cas de figure. Le pluralisme c'est ne pas permettre qu'il y ait concentration des moyens en une seule main.

Que les S.L.E.C. s'inventent, se construisent dans la communauté urbaine, nous nous en félicitons, nous regarderons leurs propositions et le contenu. Si elles ont un caractère démocratique dans la forme, nous nous associerons, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest, Monsieur CHAUVIERRE.

Quant au problème du câble, faire dire que si Lille ou un autre le décide, on ne sera pas câblé à Frelinghien ou ailleurs, le plan câble n'est pas déterminé ni par la Communauté Urbaine, ni par la Ville de Lille, il est déterminé par le Ministère de la Communication et de la D.G.T. qui, dans le cadre d'une planification nationale, prévoit la mise en place de réseaux câblés sur l'ensemble du territoire national à terme, de la même façon qu'on l'a fait pour les réseaux téléphoniques ou électriques qui sont actuellement existants. J'espère bien que les structures régionales et la D.A.T.A.R. discuteront de ces problèmes sur les rythmes à avoir pour ne pas déséquilibrer les régions.

Ce sont des questions réelles, mais elles ne sont pas posées au niveau du Conseil Municipal de Lille.

Nous avons à répondre à une question, on a une possibilité de décider, avec une volonté commune de la D.G.T., le démarrage du câble à Lille. Est-ce que, oui ou non, nous mettrons une structure en place ? Est-ce que l'étude peut se faire de façon démocratique et par un caractère associatif ? La réponse est oui parce qu'on nous propose une association. A partir de là, nous sommes ouverts à ces solutions.

Sur ce plan-là, Monsieur le Maire, le groupe communiste votera les propositions soumises, de la même façon qu'il avait défendu ses positions à la Communauté Urbaine.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je voudrais faire quelques petites remarques à propos des interventions qui ont été faites, en particulier celles de nos collègues de l'Opposition.

Je voudrais dire qu'on a eu deux interventions de nos collègues de l'Opposition qui, dans le cas précis, convergeaient, mais je m'interroge sur la situation de Monsieur CHAUVIERRE. Je dis aux autres collègues de l'Opposition de l'Intergroupe : Vous ne pouvez pas avoir des « haut-le-cœur » lorsque Monsieur CHAUVIERRE tient des propos racistes, et ensuite estimer que, par un certain nombre de propos, il vous engage. Il faut que les choses soient claires. Tant que ces ambiguïtés seront maintenues, j'estimerai que les propos racistes de Monsieur CHAUVIERRE engagent l'ensemble de l'Intergroupe. C'est le premier point, parce qu'on ne sait plus très bien au nom de qui et quoi chacun parle.

M. DESCAMPS - Premièrement, dans cette intervention sur la télévision communautaire, je ne vois pas où sont les propos contre les immigrés.

Deuxièmement, je ne vois pas non plus comment un refus de référendum chez les immigrés peut être considéré comme du racisme. Jusqu'à preuve du contraire, le droit de vote en France est encore un droit de vote pour les Français. Le problème est posé, personne n'a jamais dit autre chose que cela, et jusqu'à preuve du contraire l'Intergroupe de l'Opposition nous comprend tous. Quand il y a une intervention personnelle, elle est faite à titre personnel. Quand elle est faite au nom de l'Intergroupe, elle est faite au nom de l'Intergroupe, c'est cela le libéralisme à l'intérieur des libéraux.

M. CACHEUX - Merci Monsieur DESCAMPS, je n'en attendais pas moins, cela clarifie les choses, croyez-moi c'est intéressant.

A propos du dossier lui-même, j'en viens à l'intervention de Monsieur CHAUVIERRE : Vous vous êtes trompé de séance, Monsieur CHAUVIERRE. Ce que vous avez dit ce soir, c'était le 22 décembre qu'il fallait le dire, mais à l'époque vous étiez probablement occupé par d'autres dossiers et par d'autres campagnes. Le problème de savoir s'il fallait se référer à un projet communautaire ou un projet communal, c'est le 22 décembre qu'on l'a vu.

Depuis cette date, vous vous êtes un peu informé sur le dossier. Je dois dire d'ailleurs qu'en vous écoutant je reconnaissais à l'évidence d'où venaient les propos. Manifestement, c'est une partition apprise par cœur, et que vous n'avez pas comprise, qui rassemble tout un certain nombre d'approximations, de bêtises, que je vais relever - je ne vais pas me retirer ce plaisir - :

Le prix de la prise, Monsieur CHAUVIERRE : vous devriez savoir que ce sont les P.T.T. qui construisent le réseau. Depuis le 4 mai 1984, à la suite de la décision prise par le Gouvernement, ce sont les P.T.T. qui construisent le réseau et qui en assurent l'intégralité du financement. C'est le cas du dossier tel qu'il a été arrêté à Rennes et à Paris, ce sera le cas de Lille et de nombreuses autres communes.

Le prix de la prise est donc tout à fait indépendant du nombre de prises. De plus, nous ne le payons pas, cela ne fait pas partie de la négociation. C'est donc une bêtise.

Au niveau de l'interconnexion des réseaux, vous n'y comprenez rien, Monsieur CHAUVIERRE : le Gouvernement a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage aux P.T.T. pour que les réseaux soient interconnectables. Ils le seront donc. La réponse à cette interrogation est oui, à terme tous les réseaux en France seront interconnectés, et pas seulement dans l'arrondissement de Lille, dans l'ensemble des agglomérations françaises, et à terme dans l'ensemble du territoire français. C'est donc une deuxième bêtise.

Au niveau de la S.L.E.C. communautaire, d'une proposition qu'on nous avait soumise, ce n'est pas sérieux : Ou bien il y a un réseau communautaire, et dans ce cas-là il y a une S.L.E.C. communautaire et rien d'autre. Ou bien il y a plusieurs réseaux, et plusieurs S.L.E.C. Ce sont les conditions définies par la loi, il n'y a donc pas de possibilité de jouer.

Quant au dernier point que vous avez évoqué, le gain des investissements, etc..., là encore c'est une bêtise. Puisque j'ai dit que l'essentiel de la construction était assumé par les P.T.T., ce qui coûtera cher (sans commune mesure d'ailleurs avec la construction) c'est le problème de la tête de réseau et le problème du fonctionnement.

Au niveau de la tête de réseau, si on suit le schéma que vous nous avez proposé, cela fait à l'évidence plusieurs têtes de réseau. On ne règle donc pas le problème des investissements, puisque la configuration d'une tête de réseau est fonction des services que vous voulez offrir, on ne peut donc pas avoir une seule tête de réseau dans la pseudo proposition communautaire que vous nous avez faite.

Deuxième élément au niveau du fonctionnement : il est bien évident que, s'il y a un optimum qui est approximativement à trois ou quatre cent mille, il n'est pas du tout évident (vous qui faisiez un couplet vibrant tout à l'heure sur la bureaucratie) qu'il y ait également des économies d'échelle lorsqu'on passe très nettement au-dessus.

A ce niveau-là, je dois dire que, manifestement il vous faut reprendre votre copie, Monsieur CHAUVIERRE, parce que vous la connaissez mal.

Je vous signale qu'une réunion d'information sera organisée, en particulier pour les élus, demain pour mieux connaître techniquement le projet, et donc permettre d'affiner vos interventions au Conseil Municipal. Je souhaite bien évidemment que vous y soyez présent.

Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur DESCAMPS, qui est quand même un peu plus sérieuse, je dois le reconnaître, plusieurs problèmes ont été posés.

Vous avez, malgré tout, reposé un peu le problème communautaire. Je dois dire très sereinement que ce dossier avait pris beaucoup de retard à la Communauté Urbaine, quoi qu'on dise. On avait peut-être fait beaucoup de mousse autour de ce dossier, mais concrètement il n'était pas très en avance.

J'en veux pour preuve le fait qu'aujourd'hui un certain nombre de villes (Rennes il y a deux mois, Paris il y a quinze jours, trois semaines) ont décidé de commencer la construction, alors même que nous sommes contraints d'engager aujourd'hui et depuis quelques semaines les études techniques.

Parce que nous travaillons avec acharnement, parce que nous avons certaines facilités, nous irons beaucoup plus vite.

Je pense qu'un certain nombre d'autres communes, en particulier les premières, ont été retardées parce qu'il y avait la nouveauté du dossier, parce qu'un certain nombre de textes relatifs en particulier au cahier des charges des S.L.E.C. n'étaient pas sortis. Tous ces retards qu'ils ont pris, manifestement nous ne les aurons pas. Enfin, le paysage audiovisuel, qui était fait d'un certain nombre d'incertitudes, va se clarifier. Jean-Raymond DEGREVE évoquait avec justesse l'interférence que les conclusions du rapport BREDIN pouvaient introduire sur notre dossier.

Le Président de la République ayant fait savoir que ce rapport BREDIN serait connu à la fin du mois de mai, les choses seront largement clarifiées, bien qu'on commence à en avoir une idée relativement précise. Jean-Raymond DEGREVE a dit des choses tout à fait excellentes à ce niveau-là, qui permettent d'y voir beaucoup plus clair.

Nous pouvons donc aller beaucoup plus vite, mais il est vrai que ce dossier avait pris du retard. Nous nous sommes contentés d'une expérimentation, alors que le dossier concret (j'ai le regret de le dire) n'avait pas avancé.

Si je le dis sereinement, c'est en prolongeant la réflexion que fait le Président de la Communauté Urbaine. J'ai en mémoire une séance de communauté urbaine d'octobre dans laquelle le Président regrettait que, sur ce dossier, au lieu de s'attaquer à un projet réaliste et sérieux, on ait fait rêver les Conseillers Communautaires. Je le regrette un peu.

Je dois dire aussi que, si le problème de la compétence s'est posé, je signale quand même que le débat a complètement changé de nature le 4 mai 1984. A partir du moment où ce sont les P.T.T. qui construisent le réseau, le reste, le fonctionnement c'est de l'animation, ce sont les communes. Jusqu'au 4 mai 1984, la thèse du principal responsable du dossier à la Communauté Urbaine était autre chose.

Voilà pourquoi nous avons choisi la solution tout à fait raisonnable au niveau communal.

J'observe d'ailleurs qu'une certaine dynamique, à travers plusieurs projets, s'est enclenchée, alors que le dossier s'était enlisé.

Je dois dire ma conviction intime : le dossier aurait continué à s'enliser à la Communauté Urbaine si, par la décision d'un certain nombre de communes, le choix n'avait pas été pris de le mener nous-mêmes.

Notre collègue CATESSON a dit des choses très justes. On a beaucoup invoqué le cas des petites communes, mais c'est un leurre complet. Chacun sait bien que, dans les dix prochaines années, les petites communes ne seront pas câblées, et pourtant, à la Communauté Urbaine, j'oserai dire que leur poids est bien supérieur à ce qu'elles représentent réellement. Je crois qu'il y a là motif d'interrogation.

La réalité est que ce marché est essentiellement dans les agglomérations urbaines, et notamment à Lille. Si nous avions transféré la compétence, puisque c'était la proposition qui nous était faite, nous aurions retrouvé sur ce dossier - alors que le marché est lillois - exactement les mêmes tractations que celles que nous avons pu avoir sur d'autres dossiers.

Nous avons défendu les intérêts de Lille, et je crois que nous l'avons fait avec intelligence. Je pense que, sur ce dossier qui est un dossier important de l'avenir, il fallait le faire.

Bien entendu, nous avons l'esprit communautaire. La Communauté fonctionne très bien lorsqu'elle s'occupe de ce qui est de sa compétence. L'expérience depuis un an a montré qu'elle dérapait un peu lorsqu'elle sortait de ses compétences. Je dois dire qu'un certain nombre de groupes politiques à la Communauté Urbaine essaient de la faire sortir de ses compétences, je crois que ce n'est pas sain, ce n'est pas défendre l'esprit communautaire.

Comment assurer le pluralisme ? C'est vrai que ce débat a pesé un peu sur nos choix. Ce pluralisme, nous le respectons au niveau des partenaires, au niveau du professionnalisme des gens qui intégreront notre projet. Je crois qu'à ce niveau-là tout sera mis en œuvre.

Même au niveau des collectivités, nous demeurons ouverts. Nous savons bien qu'un certain nombre de communes qui ont jusqu'à présent différé leur réponse, à terme viendront, et assureront la réalité de ce pluralisme.

J'ajoute que ce pluralisme est également dans la pluralité des communes qui, d'ores et déjà sont représentées.

Vous parlez de représentation au Conseil d'Administration, on vous propose aujourd'hui même de désigner des représentants...

M. DESCAMPS - A l'association, pas au Conseil.

M. CACHEUX - A l'association.

S'il est un procès d'intention qu'on ne peut pas faire à Monsieur le Maire, c'est celui du pluralisme. A Lille, plus que dans toute autre commune, nous avons assuré ce pluralisme, non seulement dans l'ensemble des structures municipales, mais dans l'ensemble des structures paramunicipales.

Dernier point sur lequel vous avez insisté : le budget de l'association. Toute notre stratégie est un peu de profiter de notre retard, c'est-à-dire au fond de faire des études de faisabilité qui soient les plus nécessaires, sans pour autant refaire ce que d'autres ont fait et qui ont donné des conclusions convergentes.

C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible actuellement, de manière tout à fait définitive, de donner le chiffre du coût des études de faisabilité. Grosso modo, elles tourneront entre 800.000 et 1.000.000 (plus près probablement de 800.000), tout simplement parce que nous essaierons de ne pas refaire en particulier les enquêtes lourdes qui ont été faites sur d'autres communes, et qui donnent partout des conclusions convergentes.

Je dois ajouter que, sur ces 800.000 à 1.000.000 que nous répartirons, la moitié sera apportée par des subventions de la mission télé-câble, du Conseil Régional, d'un certain nombre d'organismes qui nous aideront, et par ailleurs nous répartirons le solde entre les communes.

Pourquoi ? Tout simplement parce que nous voulons être maîtres de ces études. Nous pensons qu'effectivement ceux qui paient sont également ceux qui maîtrisent.

Nous entendons rassembler l'ensemble des partenaires dans le pluralisme. Nous pensons que c'est les études qui nous permettront de déterminer, le plus clairement, quelle doit être la place de chacun. Mais, au moment où nous démarrons les études, nous ne préjugeons pas sur leurs conclusions. Il y a beaucoup de questions que vous nous posez, Monsieur DESCAMPS, c'est aux études qu'il appartiendra de répondre. Lorsque vous demandez quel sera le contenu définitif de ce projet, c'est l'étude qui va le dire. Nous avons quelques idées à priori. Ce canal local sera-t-il pluraliste ? Je n'ai pas de réponse, je demande qu'on affine les études à ce niveau-là.

Ce que je sais, c'est que cela coûte cher. Les conclusions du rapport BREDIN ne seront d'ailleurs pas tout à fait indifférentes par rapport à cela.

Deuxième élément, au niveau de l'ensemble des services (je crois que Jean-Raymond DEGREVE a eu raison d'insister là-dessus), le câble c'est bien entendu la télédistribution, mais c'est également tout autre chose. Là encore, il y a un certain nombre d'études à mener, en particulier sur la télésurveillance, sur la télé-achat, tout un certain nombre de services qui peuvent être proposés au plan local, et qui nous permettront de rentabiliser ce que nous avons fait.

Je voudrais que l'unanimité qui avait prévalu le 22 décembre (je vous rappelle que nous étions tous unanimes) prévale encore sur un dossier qui, je crois, est important pour l'avenir de Lille, qui permet de traduire très concrètement notre volonté de dire que Lille est une ville moderne. Si nous n'étions pas unanimes, bien entendu nous le ferions savoir aux Lillois.

M. DESCAMPS - Un mot très court sur l'intervention de Monsieur CACHEUX. Je ne reviens pas sur le problème de la Communauté Urbaine, on pourrait en discuter longtemps, mais je pense que le temps nous est compté. Je veux insister très précisément sur l'association et sur la formule que vous nous proposez actuellement.

Vous nous parlez de pluralisme. Il est effectivement intéressant de savoir comment vous allez assurer non pas le pluralisme de la télévision par câble, mais au départ le pluralisme dans la réflexion, dans la préparation, dans la promotion du système que vous allez mettre en place.

Cela passe par une question précise que je pose concernant la représentation des élus de différentes tendances politiques, non pas à l'association (vous savez comme moi que l'association aura des membres, mais ne se réunira pas très souvent), mais aux organes dirigeants de l'association : Conseil d'Administration et Comité de Pilotage.

Là-dessus, nous demandons une réponse précise.

Deuxièmement, sur le financement, vous nous dites que cela va coûter de l'argent, mais qu'on ne sait pas encore combien. Vous avez bien dû chiffrer le coût des études, le coût de la structure qu'il va falloir mettre en place dans l'association. Vous dites que cela va être financé par les communes, donc j'imagine que cela ne sera pas financé par les personnes qualifiées, ou par les personnes morales, ce qui fera peut-être plaisir à la Chambre de Commerce.

« Financé par les communes », cela veut dire combien, et combien pour Lille ? Deuxième question très précise.

Quel est le budget ? Vous n'allez pas lancer une telle association sans avoir au moins imaginé quel serait le budget de l'association jusqu'à la création de la société d'économie mixte.

Voilà ce que je voulais simplement bien préciser pour que Monsieur le Maire puisse nous répondre.

Monsieur LE MAIRE - Au moins on a l'avantage, dans cette petite salle, de pouvoir s'expliquer sur ce projet, qui a fait couler beaucoup d'encre, qui a donné lieu à des débats inter-

minables à la Communauté, et où Lille a été la cible d'attaques venues ici ou là.

Qu'est-ce que vous voulez ?

Il faut vous dire une chose : il est impossible de gérer, d'animer, de diriger une ville, uniquement pour faire de la vie quotidienne. Si vous attendez cela du Maire de Lille, vous vous trompez. Dans ce cas-là, on sera en désaccord parce qu'au fond vous manquez d'ambition pour Lille.

Je suis ici depuis quatorze ans. On aurait pu ne pas aménager le centre de Lille, ne pas changer Lille de cette façon. Je le dis parce que c'est important : Lille est animée, dirigée par une volonté, cette volonté n'est pas individuelle, c'est la volonté d'une majorité, et nous sommes une volonté en application.

N'attendez pas de nous de la simple gestion municipale, une gestion au quotidien, nous entendons donner du caractère à notre gestion municipale. Vous vous associez ou vous ne vous associez pas, mais c'est important. Ce sera important pour 1989, parce que notre message passera.

Au milieu des cris des uns et des autres, etc..., on est habitué, il reste une chose : quand une volonté a un point d'application, des choses se réalisent et on ne voit que les réalisations.

Nous avons fait évoluer Lille, nous nous sommes trouvés devant des problèmes considérables, qui étaient les mêmes problèmes : que de discussions, que de difficultés avec le Conseil Municipal, à propos d'un stade qu'il fallait détruire. C'étaient les mêmes sirènes. « Il ne faut pas faire un stade à Lille, on va faire un stade communautaire » (on a d'ailleurs fait le stade communautaire). Qui peut croire que, si Lille avait « baissé pavillon », il y aurait encore le L.O.S.C., avec ses heures de gloire et aussi ses difficultés, si j'avais cédé aux bruits qui venaient de la Communauté, si j'avais cédé à une gentillesse générale qui me demandait pourquoi j'affichais ainsi Lille, pourquoi je voulais faire un stade ; non pas seul mais avec une majorité, sinon je n'aurais pas pu le faire c'est ce qui fait d'ailleurs notre solidarité profonde, ce n'est pas seulement le fait qu'on appartienne à des groupes qui s'entendent, c'est aussi le fait que, humainement, nous sommes associés dans une grande entreprise.

J'ai donc fait ce stade, et ce dans des conditions d'irrégularité remarquables puisqu'il était pratiquement bâti avant même que nous ayons les autorisations administratives ! Je n'avais pas d'autre solution. L'irrégularité était couverte par le bon sens : si on nous détruisait notre stade, il fallait, pour la saison suivante, un stade. Si on avait dû dire que le L.O.S.C. se mettait en vacances pour un an ou deux, il n'y aurait plus eu de L.O.S.C.

Nous avons voulu notre stade, nous l'avons, nous avons notre L.O.S.C., personne ne met cela en cause, et les Lillois l'ont ratifié par leurs suffrages.

Il y a une explication aussi au fait qu'on gagne toujours, et que vous perdiez toujours en ce qui concerne les élections municipales. C'est là la grande explication.

La Ville de Lille n'a jamais été facile. Comment se fait-il que Lille peut parfois approuver d'autres politiques sur le plan national, mais être autour de son beffroi et de sa majorité ? Si on restait inattentif et si nous étions là à conduire la vie de tous les jours, cela ne serait pas facile. Par contre, tout le monde reconnaît une gestion municipale qui a du caractère. Cela a été vrai avec le stade.

Vous n'étiez pas ici (parce que la loi de la droite d'alors était de ne pas permettre à l'opposition d'être au Conseil Municipal, - je me félicite de votre présence -, mais si vous aviez été ici, Monsieur CHAUVIERRE, vous auriez été contre le métro, avec le genre d'arguments que vous utilisez pour la télédistribution. M. DESCAMPS, plus subtilement, en étant d'accord sur le principe, mais multipliant les questions pour vous engager, vous auriez attendu que le métro soit construit pour dire que vous étiez d'accord.

Sur le plan du métro, nous avons été attaqués féroceement. Si vous l'avez oublié, pour ma part je ne l'ai pas oublié, j'ai notamment en mémoire une certaine image, avec un chien solitaire sur une banquette.

Les Conseillers Municipaux qui se promènent à Lille peuvent dire : j'y suis pour quelque chose, j'appartiens au Conseil Municipal.

Lille a son stade parce que nous l'avons voulu, nous nous sommes battus, et cela a été dur, nous avons gardé notre équipe.

Lille a un métro parce que nous nous sommes battus avec le Président de la Communauté, contre les droites réunies, etc..., avec tous les problèmes que nous avons pu avoir, y compris dans Lille.

Maintenant nous sommes avec le problème de la télédistribution. C'est toujours le même problème.

Ou bien Lille a une volonté, ou bien Lille se disperse, se dispute..., et on ne fera rien. Si on ne fait rien sur le plan de la télédistribution, alors que c'est la compétence de la Ville, on ne fera rien dans bien d'autres domaines, par conséquent, il faut accepter que nous soyons ici un Conseil Municipal de grand village pour régler les problèmes qui passent.

Cela non, et si vous voulez, on s'en expliquera devant la population, et un jour, qui dit qu'on ne fera pas un référendum sur des questions aussi importantes, entre ceux qui ont une volonté et qui l'appliquent, qui ont une grande ambition, et ceux qui n'en n'ont pas. Ce n'est pas un problème d'appartenance politique, c'est un problème fondamental.

Je ne vous demande pas de partager mes idées, je n'ai pas les vôtres, vous n'avez pas les miennes. On le sait, et le jour où nous sommes entrés dans ce Conseil Municipal, nous y sommes entrés ensemble et de la même façon, sur ce plan-là nous sommes égaux, mais avec des idées différentes.

Je vous demande simplement si vous partagez l'ambition que j'ai avec la majorité pour Lille.

Il y a deux clivages : un clivage de nos idées, et ce sera toutes les rencontres que nous aurons, c'est la démocratie et c'est très bien.

Autre question qui se pose : est-ce que vous partagez l'ambition de la majorité pour Lille ? Si oui, nous nous entendons sur bien des problèmes...

M. DESCAMPS - Je veux juste dire que nous partageons l'ambition pour Lille...

Monsieur LE MAIRE - Vous n'avez pas la parole, ce n'est pas la peine de briser le cours de mon discours.

Nous avons une ambition pour Lille, je veux la partager avec mes concitoyens qui ne pensent pas comme moi, ce n'est pas le problème du jour, mais je leur demande de partager ma grande ambition. Le jour où les Lillois n'auront plus d'ambition, ils choisiront un autre Maire.

M. DESCAMPS - Pourquoi n'y aurait-il que vous qui auriez de l'ambition ?

Monsieur LE MAIRE - Pourquoi avons-nous cette grande ambition ? Ce n'est pas seulement pour Lille. C'est parce que nous estimons que, dans une région qui doit faire sa rénovation (et nous aurons un grand débat public en 1986 sur le plan régional), il est absolument indispensable d'avoir une grande capitale. Lille est le chef-lieu et la capitale, je veux bien qu'on élargisse et qu'il y ait la communauté, il n'empêche que nous avons un certain nombre de devoirs qui résultent du fait que Lille est le chef-lieu, la capitale.

Voilà une région où on n'a pas su faire la grande ville qu'on a su faire ailleurs. Vous savez fort bien que, dans les vingt ans qui viennent, il sera capital que la ville émerge. C'est d'ailleurs à cette condition que se développeront ici toutes les technologies nouvelles.

Les autres régions ont fabriqué une capitale, la nôtre n'est pas encore tout à fait fabriquée. On a eu le rêve pendant une certaine période qu'on pourrait faire la grande ville millionnaire, par la fusion de toutes les Villes de l'agglomération. Mais cela pose tellement de problèmes de fusionner deux villages ou deux villes !...

Si quelqu'un était capable de dire : au-delà de nos divergences, nous allons faire la grande ville immédiatement... Mais on disait cela il y a sept ou huit ans, on ne le dit plus maintenant, ce n'est plus le problème. Maintenant il est absolument indispensable que nous soyons là avec les couleurs de Lille, et qu'on essaie sur ce plan-là, et dans tous les domaines, de faire de Lille un signal et un message.

Comment est la Communauté ? Je tiens à vous déclarer que je suis solidaire de la Communauté, malgré toutes les spéculations, tout ce que l'on peut dire sur les problèmes, dans la presse ; il y a même une petite feuille hebdomadaire qui, avec beaucoup de talent d'ailleurs, s'applique à des variations différentes.

J'ai, avec le Président de la Communauté Urbaine, d'abord au niveau des apparences, sans doute de grandes différences, mais sachez que nous avons aussi en profondeur des choses entre nous. Méfiez-vous de l'opposition dont vous pourriez jouer entre le Président de la Communauté Urbaine et le Maire de Lille. Ne posons pas les problèmes ainsi.

Comment est-ce que je retrouve la Communauté ? Elle a beaucoup évolué en quelques années. Elle se retrouve avec un versant Nord-Est. Il y a eu des changements politiques, cela ne devrait peut-être pas être déterminant. Je suis allé à la Foire de Lille, j'ai trouvé « Agglomération Roubaix-Tourcoing ». Jamais je n'ai fait mettre quelque part, dans une Foire ou ailleurs, sur un prospectus, « agglomération de Lille » en opposition aux autres composantes.

Il y a, que vous le vouliez ou non, de la part du versant Nord-Est, une sorte de volonté d'identité, pas seulement d'ailleurs sur le plan politique, une volonté de se retrouver dans un certain nombre de décisions, de positions communes.

C'est très bien, j'aime beaucoup Roubaix et Tourcoing, et bien d'autres villes du « versant Nord-Est ». Je me sens solidaire de ces villes-là. Mais je ne ferais pas mon métier de Maire de Lille si je ne m'apercevais pas que depuis le temps où je parlais des deux villes-sœurs de Lille et de Roubaix (ce qui a toujours été mon discours, pendant je ne sais combien d'années), un certain nombre de changements sont intervenus, et la recherche d'identité du « versant Nord-Est » est apparue.

On sait ce qu'on fait quand on fait de la politique. Quand, à l'intérieur de l'ensemble qu'est la communauté urbaine, on crée une structure comme celle du « versant Nord-Est » (je le dis d'autant plus, qu'à la fois ceux de droite et ceux de gauche ont fait cela), on se trouve dans une situation qui devient singulière.

Les partisans du « versant Nord-Est » ont raison, mais ce n'est pas au nom de ce qu'on veut pour le « versant Nord-Est » qu'on peut empêcher Lille de défendre sa politique, son ambition. Je suis solidaire, je leur demande d'être aussi solidaires de Lille.

A la Communauté Urbaine, jamais vous n'aurez un geste de ma part pour la diviser. Je n'ai pas ces projets-là en tête. Elle avait une majorité de gauche, elle a maintenant une majorité de droite, c'est quand même un petit élément que je prends en compte, parce que je suis un bon Maire socialiste de Lille.

Pour le reste, je reprendrai ma place à la Communauté, j'y travaillerai ; la Communauté est excellente pour le métro, pour les investissements.

La différence entre la Communauté Urbaine et nous, Conseil Municipal, est simple. La Communauté Urbaine a été instituée pour conduire les investissements, vous y rencontrez des entrepreneurs, on y bâtit, on investit.

Dans le cadre communal, nous rencontrons surtout les problèmes humains. Je suis sûr que nous n'aurions pas pu faire un stade communautaire avec une équipe de football communautaire ; on n'aurait pas pu, parce que la Communauté n'est pas apte à régler ce genre de problème.

La Communauté n'a pas les problèmes d'animation. Une ville est une entité, vous voyez bien les problèmes d'animation... Sinon il faut supprimer les délégations à l'animation, à la culture, etc... Lille n'est pas Roubaix, Roubaix n'est pas Tourcoing, il y a quand même des différences sensibles sur les problèmes humains.

La Communauté a voulu se lancer dans la culture. Chaque fois qu'elle est dans sa compétence, elle est parfaite, elle aura toujours l'appui de Lille, jamais elle n'a manqué de l'appui de Lille. Encore dernièrement dans tous les votes qui ont eu lieu, le Président a eu les votes des Lillois. Nous sommes, plus que n'importe qui, des communautaires.

Pourquoi la Communauté Urbaine veut-elle s'échapper de ses compétences de droit, pourquoi s'arroge-t-elle des compétences qui ne sont pas les siennes, pourquoi poser des problèmes qu'elles n'a pas à se poser ? C'est quand même singulier ! On bataille autour d'un projet de câblage, ce n'est pas la compétence de la Communauté.

Jamais vous ne verrez les Lillois usurper les compétences de droit de la Communauté. Mieux, vous nous verrez toujours fidèles soutenir le Président de la Communauté.

Un jour, la Communauté a décidé de faire de la culture. On a créé un certain nombre

de caisses... Cela s'est terminé. Si vous voulez savoir où sont toutes les vitrines qu'on a construites à ce moment-là, elles se trouvent à l'Hospice Comtesse parce que la Communauté n'est pas outillée pour remplir ces fonctions d'animation culturelle. Ce sont les villes qui doivent faire l'animation culturelle.

Aujourd'hui, on se trouve devant un problème qui relève de l'animation.

Pourquoi voudriez-vous qu'on ait tous les problèmes pour l'Opéra ? On n'a pas été capable de maintenir l'Opéra entre Roubaix, Tourcoing et Lille, pourquoi ? Je n'en veux ni à Roubaix, ni à Tourcoing. C'est parce que Roubaix est Roubaix, Tourcoing est Tourcoing, Lille est Lille.

On n'a pas pu maintenir l'Opéra, à ce niveau, et vous nous dites qu'on pourrait maintenir la télédiffusion ?

Derrière tout cela, il y a des gens qui se cachent, on essaie de faire un débat politique, ce n'est pas la peine de faire de la politique derrière un câblage, derrière la télédiffusion, on peut la faire ouvertement.

Vous êtes de droite, nous sommes de gauche, c'est clair et net. Pour le reste, on prend les problèmes techniques tels qu'ils sont.

S'agissant de l'Etat, figurez-vous que j'ai été trois ans Premier Ministre à ce moment-là, j'ai par conséquent suivi ce dossier de A à Z, présidé toutes les réunions où nous avons pris la décision. Si l'Etat avait dit : « Ce sont des investissements communaux », on aurait pu se poser ce problème dès le départ. C'est sans doute ce qu'a cru la Communauté quand elle a commencé à faire un certain nombre d'opérations sur le plan de la télédiffusion et du câblage.

Mais l'Etat n'a pas décidé cela, il a décidé que c'était lui. C'est comme le téléphone.

Vous demandez qui paiera. Bien sûr, un problème se serait posé si tout cela avait été mis à la charge des communes ; alors sans doute une autre orientation aurait-elle été prise, et peut-être la Communauté aurait-elle été habilitée, la loi lui aurait reconnu une compétence de droit en la matière.

L'Etat a décidé que c'était lui qui payait, il fait le câblage, il met la prise. Après la prise, c'est vraiment le problème de l'animation, du contact avec la population, là c'est la Ville.

Dans ces conditions-là, qu'a-t-on fait ? On a simplement réagi vis-à-vis de ceux qui voulaient prendre une compétence qui n'était pas la leur.

On ne met pas suffisamment en vue qu'il y a ceux qui respectent les compétences, et ceux qui au contraire prennent des compétences qui ne sont pas les leurs. C'est la Communauté qui pose sans cesse le problème de la compétence, qui en fait, est celle de la Ville.

Vous parlez du Ministre de l'Intérieur, Monsieur CHAUVIERRE, si vous croyez qu'on est aussi « minable », si vous pensez qu'on a de ces « copineries », qu'on va voir le Ministre de l'Intérieur pour dire : « Pour mes histoires de Communauté, si tu pouvais faire une lettre à NOTEBART »...

Le Ministre de l'Intérieur a rédigé cette lettre dans la pleine responsabilité de sa fonction, il connaît les compétences de droit de la Communauté, et il sait que le problème de câblage et de télédistribution est de la compétence des villes. Si les villes ne décident pas à l'unanimité d'en faire une compétence communautaire, cela reste la compétence des villes. Si un seul village s'opposait à ce que la compétence soit communautaire, elle ne le serait pas.

Le Ministre de l'Intérieur n'a fait que répondre en indiquant ce qui est de droit, ce qui est dans la logique des décisions qui ont été prises par le Gouvernement.

Et, en plus, quel est cet autre problème que vous posez ?

On a attribué à Lille trente mille fiches. Le problème des fiches n'est pas un problème second, on ne pourra pas produire des fiches et des fiches en quelques mois. L'industrie française ne pourra suivre que progressivement.

Par conséquent, pour le problème du câblage, il en sera comme pour le métro, il faut commencer quelque part, on terminera quelque part.

Si les fiches étaient attribuées au niveau communautaire, vous n'auriez pas plus de trente mille fiches. Est-ce que vous vous êtes posé le problème de la distribution de ces trente mille fiches au niveau de la Communauté, compte tenu des débats qu'il y a entre tous ?

Quand on a commencé, il y avait cinquante fiches à Lille. Est-ce que vous pensez que l'expérience de ces cinquante fiches a été significative en quoi que ce soit ? On va seulement faire l'étude de faisabilité, qui va permettre de voir, à partir d'un outil technique qu'il faut créer, quel est le problème de publicité, quel est le rendement. Nous n'exercerons aucune pression sur les gens qui vont faire cette étude, ils vont la faire en dehors de nous, en techniciens. Ils diront qu'en ce qui concerne la télédistribution et le câblage, ce qui les intéresse surtout c'est Lille. C'est évident, c'est Lille qui est le pôle riche. Ensuite, progressivement, on ira à Radinghem, dans tel et tel village, etc...

Je ne m'oppose pas du tout à ce qu'un jour, au niveau du câblage, les villes qui forment la Communauté se retrouvent, on pourra passer d'un réseau à l'autre. On ne va pas s'amuser à faire un réseau avec des clés de sécurité.

Pensez-vous réellement que le troisième secteur, celui de La Madeleine, Lambert, Lomme, etc..., puisse véritablement constituer un secteur au niveau de ces technologies nouvelles, compte tenu des problèmes de rentabilité, de publicité ? Le Président de la Communauté Urbaine qui connaît bien ces problèmes en convient lui-même. On aura vocation à se retrouver.

Il aurait pu y avoir un problème effectivement : A un moment de folie, avec la télévision hertzienne, tout le monde s'est imaginé que chacun allait avoir sa télévision hertzienne. Jean-Raymond DEGREVE a répondu à cela. Il y avait quatre-vingts groupes sur les rangs. Résultat cela a fondu, on est passé à quatre, maintenant n'en subsiste peut-être plus que deux. Peut-être tout le monde sera-t-il d'accord, quand il y en aura un ou deux sur le plan national. Vous serez obligés « de vous mettre à quatre pattes » pour en discerner la couleur ! Tranquillisez-vous, il y aura des gens de droite de tous les côtés. Quand il s'agit de ces problèmes-là, ils sont bien placés.

Ne vous méprenez pas, on fera alliance, si vous parlez idées, avec certains de vos

Monsieur LE MAIRE - Monsieur DESCAMPS, vous êtes un habitué des sociétés, je suis un habitué du mouvement associatif, je ne sais pas comment cela se passe dans les sociétés, je ne suis pas retors, je n'ai pas encore acquis cette dextérité qui ferait que vous soyez à l'assemblée générale, et vous ne trouviez pas quelqu'un au Conseil d'Administration ! Ce Conseil d'Administration ne va pas être monolithique, il y aura des personnalités, vous pensez bien que de grandes institutions y seront présentes, et vous y serez représentés, conformément à votre représentativité. C'est un problème d'arithmétique, et je ne contrarie jamais l'arithmétique.

Nous vous demandons de prendre votre place à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. La logique présidera à la constitution du Conseil d'Administration, c'est exactement la logique qui préside maintenant à celle de l'Assemblée Générale. Je ne vais pas vous faire un Conseil d'Administration fabriqué, on en discutera. Le Conseil Municipal ne va pas se réunir tous les quinze jours pour régler ce problème, mais il va de soi que, si vous décidez, avec ceux qui seront désignés par les différents groupes, d'être le collectif de Lille pour cette Assemblée Générale, je vous informerai régulièrement, comme j'informerai tout le monde, de la liste de ceux qui sont contactés, de tous ceux qui ont donné leur accord et de tous ceux qui entrent.

Vous comprendrez que c'est quand même une information que je donnerai à l'ensemble des communes, et je donnerai la liste de tous ceux qui seront présents, faute de quoi ils pourraient dire que Lille exagère et tire la couverture.

Je ne souhaite pas que Lille tire la couverture, car, si nous devons être solidaires entre Lillois d'une certaine manière, nous devons être solidaires aussi des autres communes qui nous font confiance.

Je vous ai tout dit.

Le thème de l'action municipale sera de moderniser notre ville, ce sera de faire avec ce câblage une sorte de nouveau « look » pour notre ville. Vous en êtes ou vous n'en êtes pas, vous faites ce que vous voulez. Si vous en êtes, vous êtes associés comme nous à cette entreprise qui évoluera dans les prochains mois.

Voilà ce que je voulais vous dire. Si c'est de nature à modifier ce que nous avons dit, je fais une suspension de séance. Sinon nous enchaînons et nous prenons acte de la décision que vous avez prise tout à l'heure.

M. DONNAY - Je demande une suspension de séance.

Monsieur LE MAIRE - C'est entendu, la séance est suspendue quelques instants.

(Suspension de séance)

Monsieur LE MAIRE - La séance est reprise.

M. DONNAY - Monsieur le Maire, comme vous, nous avons de l'ambition pour Lille, peut-être pas la même que la vôtre, mais toujours aussi valable. Nous souhaitons un réseau câblé pour les Lillois, nous voulons pouvoir y participer pleinement, et nous assurer, comme

vous nous l'avez promis, que le pluralisme sera respecté ; que les dépenses seront contrôlées.

Puisque vous nous avez dit que vous feriez en sorte que l'opposition soit présente par ses élus, au Conseil d'Administration et au Comité de Pilotage, nous en prenons acte et vous faisons confiance. Nous voterons donc votre projet.

Nous vous proposons les candidatures suivantes :

- Jean-Jacques DESCAMPS
- Colette CODACCIONI
- Michaël DEREUX
- et moi-même.

Monsieur LE MAIRE - Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je mets donc aux voix le rapport.

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main (Tous les membres de l'Assemblée Communale).

Avis contraire ? (Néant)

Abstentions ? (Néant)

Merci. Il y a donc unanimité.

Pour la répartition ?

M. BERTRAND - En ce qui concerne les autres représentants de la Ville (qui eux ne s'appellent pas « désirés ») :

- MM. MAUROY, VAILLANT, Mme BOUCHEZ, MM. CACHEUX, WINDELS, Mme DAVIDT, M. BERTRAND, pour le groupe socialiste.
- MM. DEGREVE, COLIN, SYLARD, ETCHEBARNE, pour le groupe communiste.
- M. CATESSON pour les Radicaux de Gauche.
- M. VIDAL pour le P.S.U.
- M. MATRAU pour les Personnalités.

Monsieur LE MAIRE - Pas d'observation ? Merci.

*Adoptés.*

Chemise n° 3

DIRECTION DES SERVICES  
DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur KEIGNAERT

Conseiller Municipal délégué

**85/137 - Services Municipaux - Personnel - Modification d'appellation.**

Rien à signaler.

Monsieur LE MAIRE - Il n'y a pas d'observation ?

M. PIERENS - Il s'agit de nommer des agents auxiliaires femmes de police : « agents de surveillance de stationnement ». Je crois qu'il est heureux que Denise CACHEUX ne soit pas ici en ce moment, parce qu'elle bondirait certainement.

Vous proposez de remplacer le mot « femme » par le mot « agent » qui est du masculin.

L'Intergroupe propose de maintenir simplement la notion d'auxiliaire de police puisqu'auxiliaire se prononce au masculin comme au féminin. Cela évitera d'ajouter à d'autres « roudillonades », car c'est peut-être là que cela risquerait de tourner mal, si on apprenait notre manière de tourner les choses.

Monsieur LE MAIRE

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération).

« Par délibération n° 81/2002 du 26 février 1981, vous avez adopté, dans le cadre de la nouvelle organisation des services, la création de quinze postes d'auxiliaires féminines de police.

Des textes récents et notamment la loi n° 83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ont apporté des modifications dans les conditions de recrutement des agents.

L'article 6 précise : « aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur sexe et de leurs appartenances ethniques... ».

La volonté de la loi est d'interdire toute discrimination au moment du recrutement.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir adopter la modification de l'appellation « auxiliaire féminine de police », en « agent de surveillance de stationnement ». Cet emploi serait désormais accessible aux candidats des deux sexes, par voie de concours ou d'examen d'aptitude, tel que prévu précédemment.

Je vous rappelle que l'agent de surveillance du stationnement, est appelé à faire respecter la réglementation en matière de stationnement, sur la voie publique (parcmètre, horodateur, aires réglementées, etc...)

L'application de cette mesure n'a aucune répercussion financière.

Il est évident que l'appellation qui est proposée, « auxiliaire de police », peut à la fois s'appliquer au masculin et au féminin ; c'est juste.

Monsieur PIERENS, on vous accorde la palme d'or, on en fera part à Denise CACHEUX !

On peut mettre « auxiliaire de police ». Mais le problème qui reste posé est le suivant : les gens souhaitent toujours qu'on ennoblisse leur titre, c'est peut-être légitime, c'est un jeu en tous cas auquel personne n'échappe. On peut se demander s'il est mieux de porter le titre « d'auxiliaire de police », ou celui « d'agent de surveillance », je ne sais d'ailleurs pas s'il faut ajouter « de stationnement ».

M. KEIGNAERT - On en a profité, parce qu'il y avait parfois confusion sur le terme « auxiliaire » par rapport à titulaire. C'étaient des auxiliaires qui étaient titulaires.

Monsieur LE MAIRE - Si on prend « auxiliaire » c'est vraiment dans l'acceptation auxiliaire par rapport à agent de police, cet auxiliaire peut donc être un auxiliaire de police titulaire, mais il y en a qui sont auxiliaires de police auxiliaires ; cela devient très compliqué !

M. CARDON - Il semblerait qu'au niveau « auxiliaire », il y ait une connotation de dépendance. Il est peut-être un peu péjoratif d'employer ce mot « auxiliaire ».

M. PIERENS - En Latin, cela veut dire « qui aide », cela ne veut pas dire pour autant qu'il dépend.

Monsieur LE MAIRE - Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal en ayant délibéré, il aurait accepté l'amendement présenté, à savoir qu'il ne devait pas y avoir de discrimination. « Auxiliaire » était valable, mais il est vrai que « auxiliaire » a une connotation de subordination... Je crois qu'il est mieux de les appeler tous « agent de surveillance », tout court.

M. DAUBRESSE - Ces « agents de surveillance » n'ont comme tâche que de surveiller ? Vous ne pourrez pas les employer à d'autres tâches. Tandis qu'en mettant « auxiliaire de police », vous pouvez éventuellement les employer à d'autres tâches.

Monsieur LE MAIRE - On ne peut pas, la loi nous en empêche.

M. DAUBRESSE - Par exemple, à la sortie des écoles.

Monsieur LE MAIRE - En disant « agent de surveillance », on pourra les utiliser, ils surveillent.

C'est pourquoi je voudrais qu'on ne mette pas « stationnement ». Il y a des « agents de police » et des « agents de surveillance ».

*Adopté.*

Après cette très importante décision du Conseil Municipal, nous passons au dossier suivant !

Chemise n° 4

SERVICE DE LA JEUNESSE,  
DE L'ANIMATION ET DES FETES

Rapporteur : Monsieur BERTRAND  
Adjoint au Maire

**85/138 - Conseil Communal de Prévention de la délinquance - Programme de financement 1984 - Modifications.**

**85/139 - Conseil Communal de Prévention de la délinquance - Programme de financement 1984 - Affectation des subventions.**

Ce sont de simples modifications de caractère administratif qui permettent de débloquent des subventions qui sont en attente, et qui seraient les bienvenues.

M. PILATE - Au prochain Conseil Municipal, Monsieur BERTRAND pourrait-il faire un rapport sur l'activité du Conseil Communal de prévention de la délinquance de Lille, ainsi que sur l'évolution de la délinquance dans notre Ville ?

Monsieur LE MAIRE - Nous avons un Commissaire Central, qui est un homme des plus remarquables dans la Ville, à la fois de compréhension et d'efficacité.

En tous les cas, j'ai souhaité qu'il y ait une réunion, avec Monsieur BERTRAND avec tous les fonctionnaires de police. A la suite de cela, je crois qu'on pourra avoir tous les renseignements, et vous pourriez faire un rapport au Conseil Municipal, Monsieur BERTRAND.

M. BERTRAND - Monsieur le Maire, lors du prochain Conseil Municipal, nous irons même très certainement au-delà des vœux de Monsieur PILATE, puisque sera présenté le contrat d'action de prévention de la Ville. le Conseil Communal de Prévention se prononce le 25 mai sur ce projet. Vous serez donc déjà saisis, il vous arrivera dans les jours qui viennent.

Nous en profiterons effectivement pour faire un débat sur la prévention de la délinquance à Lille, pas seulement limité au cadre du Conseil Communal, mais de manière plus large, puisque nous n'avons pas attendu le Conseil Communal pour déjà mener une politique de prévention.

Monsieur LE MAIRE - Je vous propose, Monsieur BERTRAND, que vous fassiez ce rapport au Conseil Municipal, que nous recevions les membres du Conseil Communal, qu'ils soient nos invités, et que nous les traitions de façon à les honorer pour le travail qu'ils font, ils apportent leur bénévolat et leur expérience.

*Adoptés.*

Chemise n° 5

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT,  
DES SPORTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Madame BOUCHEZ  
Adjoint au Maire

**Action Culturelle**

**85/140 - Bibliothèque Municipale - Subvention de fonctionnement de 1984 - Admission en recettes - Crédits d'emploi.**

Je n'ai rien de spécial à dire, Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE - C'est adopté.

Chemise n° 6

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT,  
DES SPORTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur MATRAU  
Adjoint au Maire

**Sports**

**85/141 - Centres municipaux d'initiation sportive - Revalorisation de l'indemnité versée aux animateurs.**

Aucune observation.

Monsieur LE MAIRE - Adopté.

Chemise n° 7

DIRECTION GENERALE DES FINANCES,  
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

Rapporteur : Monsieur DASSONVILLE  
Adjoint au Maire

**Action foncière - Habitat et Logement  
Gestion des biens.**

**85/142 - Champ de Mars et terrains communaux situés aux abords de la Porte de Gand - Echange avec l'armée.**

- 85/143 - Ensemble immobilier sis à Lille 92 et 96, rue Abélard - Vente à la Société « Messageries Routières ».
- 85/144 - Immeuble communal sis à Lille 31, rue Courmont - Vente à la Société Coopérative de Construction Union de Lille.
- 85/145 - Immeubles communaux sis à Lille 193, rue d'Arras et 7 et 21, rue Courmont - Vente à la Société Coopérative de Construction Union de Lille.
- 85/146 - Immeuble sis à Lille 20, rue des Bouchers - Vente à Madame PRODEO.
- 85/147 - Aménagement du Secteur des gares - Vente de parcelles de terrain à la C.U.D.L.
- 85/148 - Terrain communal sis à Lille 100, rue Jean Jaurès - Vente de gré à gré.
- 85/149 - Parcelles de terrain sises à Lille, rue de Pologne - Ventes de gré à gré.
- 85/150 - Immeubles sis à Lille 19, rue de Flandre, cour Frappez n° 1 à 5 - Achat par la Ville.
- 85/151 - Immeuble sis à Lille 50, rue d'Avesnes, cour Lambert n° 11/12 - Achat par la Ville de Lille.
- 85/152 - Terrain sis à Lille, rue de l'Est - Achat aux Consorts DEAN.
- 85/153 - Rue La Fontaine (sol de rue déclassée) - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lille.
- 85/154 - Centre d'Amélioration du Logement - Subvention de relogement pour 1985 - Avenant n° 11.
- 85/155 - Parcelle de terrain déclassée, rue des Débris Saint-Etienne - Cession gratuite par la C.U.D.L. à la Ville de Lille - Retrocession à la SORELI.
- 85/156 - Ligne 1 bis du Métro (Lomme Gares de Lille) lot 8 n° 1BP39 et 49 - Cession gratuite d'emprises tréfoncières à la C.U.D.L.
- 85/157 - Première ligne de Métro - Lots 3 F 7 n° 10 et 3 F 8 n° 18-19-20 - Cession d'emprises tréfoncières à la C.U.D.L.
- 85/158 - Première ligne de Métro - Lot 8 n° 57 - Vente de terrains à la C.U.D.L.
- 85/159 - Rue du Professeur J. LECLERC à Lille (sol de rue déclassée) - Acquisition gratuite par la Ville de Lille.
- 85/160 - Ilot insalubre « Alma-Jacquet » à Lille - Fixation des indemnités dues en raison des expropriations des immeubles 26 et 36, rue Eugène Jacquet - Autorisation d'ester devant la Cour d'Appel de Douai.

**85/161 - Parcelles de terrain sises à Lille, boulevard de Belfort - Vente à la C.U.D.L.**

**85/162 - Parcelles de terrain déclassées sises à Lille, boulevard de Belfort - Achat à la C.U.D.L.**

Je n'ai rien de spécial à dire, mais je crois qu'il y a des questions.

M. DAUBRESSE - Au sujet des rapports n° 85/144 et n° 85/145, je voudrais savoir dans quel but cette société coopérative de construction procède à l'achat de deux immeubles. Quelle en sera leur destination dans un projet urbanistique ?

M. DASSONVILLE - Ce n'est pas la première fois qu'on pose en Conseil Municipal ce genre de question. C'était d'habitude un dossier qui appartenait à Monsieur PIERENS. Je ne suis pas du tout gêné pour répondre :

J'ai reçu, il y a une quinzaine d'années, du Conseil Municipal, la mission de procéder au remembrement d'un certain nombre de pâtés de maisons, dont celui-là (rue d'Arras, rue Courmont, rue de la Plaine, pour revenir derrière par la rue de Thumesnil).

Nous avons procédé à des achats de maisons qui, à l'époque, étaient rue Courmont atteintes par la résorption de l'habitat insalubre, qui sont restées murées.

Nous avons procédé à quelques achats rue d'Arras également.

La volonté de la municipalité était effectivement de remembrer, de faire une opération d'urbanisme, qui soit une opération privée. La société Union de Lille possède la plus grande partie du foncier de cet îlot, puisqu'elle possède le devant de la rue d'Arras, là où il y avait anciennement la coopérative ; elle possède le théâtre de l'Union qui se trouve derrière, l'imprimerie ouvrière, et les entrepôts, cela s'étend sur un hectare et demi.

Elle essaye d'agrandir ses réserves foncières, avec notre accord, pour pouvoir réaliser une opération de salubrité sur cet îlot.

Monsieur LE MAIRE - Vous avez satisfaction Monsieur DAUBRESSE ?

M. DAUBRESSE - Oui.

*Adoptés.*

Chemise n° 8

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur WINDELS  
Adjoint au Maire

Travaux

**85/163 - Salle de sports de type C - Quartier de Lille-Sud - Construction - Choix du projet - Marché négocié.**

Il s'agit d'une délibération administrative que je vous demande de bien vouloir accepter. Un avis favorable de votre part permettra de construire une salle de sports dans le quartier de Lille-Sud. Je tiens à souligner que les plans ont été acceptés et agréés par le Conseil de Quartier.

Monsieur LE MAIRE - Pas de questions ?

*Adopté.*

Chemise n° 9

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur THIEFFRY  
Adjoint au Maire

**85/164 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire (POUILLE PARISSE).**

**85/165 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire (POLLART).**

**85/166 - Fourrière Municipale - Déplacement d'un véhicule automobile - Exonération des frais au propriétaire (BUSSE).**

**85/167 - Parkings gardés pendant la durée de la Foire Commerciale - Avenant n° 12 au contrat de concession de service public.**

*Adoptés.*

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, j'ai deux délibérations qui sont très importantes et très intéressantes, puisqu'elles auront pour but de recueillir de la part de la Région d'une part, dans le cadre du contrat Etat/Région, et d'autre part de la Communauté Urbaine, des sommes importantes qui vont venir au bénéfice de l'urbanisme de la Ville :

**85/168 - Contrat de Plan particulier Etat/Région Nord/Pas-de-Calais « Mieux vivre en Ville » - Définition des actions.**

Cela concerne le contrat de plan Etat/Région Nord/Pas-de-Calais « Mieux vivre en Ville », qui est un objectif assez complexe, qui comporte des conditions d'accessibilité que vous avez dans cette fiche, à savoir trois priorités :

- 1) Ce contrat est destiné à aider les collectivités à mener une politique en faveur de l'habitat, afin de prévenir, dans les quartiers les plus concernés par une série d'actions adaptées, tout processus de dégradation du tissu social et du tissu urbain, et d'y améliorer les conditions de vie quotidienne des populations.
- 2) Aider les agglomérations à renforcer ou développer les fonctions urbaines centrales, à freiner le développement urbain périphérique. Ceci est un complément à la politique qui est matérialisée dans le Plan d'Occupation des Sols que nous sommes en train de modifier. En effet, on s'aperçoit qu'il faut actuellement éviter le dépérissement des centres villes d'une part, et des villes au milieu des tissus de communes périphériques qui ont tendance, un peu à la fois, à affaiblir le terrain central.
- 3) Favoriser l'émergence d'une nouvelle planification urbaine, (c'est la partie positive de la partie précédente), en ayant une meilleure connaissance des réalités économiques et sociales. C'est donc un travail de recherche et d'étude pour apporter de l'innovation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pour cela, nous faisons des études et du travail, nous montons actuellement des équipes pluridisciplinaires dans la mesure où nous le pouvons, c'est du travail que nous faisons notamment avec la SORELI, mais également avec les membres du personnel municipal, et aussi, pour ne pas augmenter le personnel de la ville de façon abusive, avec des contrats qui pourront être passés avec des sociétés privées extérieures qui peuvent nous apporter les genres de prestations dont nous aurons besoin.

Ce travail vous sera exposé, nous aurons à faire un très large exposé d'urbanisme, sur l'ensemble des problèmes de la ville dans les quelques mois qui vont venir. Mais il se fait que les programmations de financement doivent être envoyées à la Région.

Par conséquent, à partir de tous les documents que nous avons déjà, à partir de la connaissance de la ville que nous possédons, et dans la ligne de toutes les actions déjà engagées dans le prolongement de ce que nous faisons depuis plusieurs années, nous avons dressé un catalogue d'un certain nombre d'actions, et ce jusque l'année 1989, puisque nous devons donner des plans de financement.

Vous avez donc, dans les pages suivantes, une répartition en différents chapitres, telle que cela nous est demandé dans le Plan ; deuxièmement une étude approchée des coûts que nous pouvons donner sur un certain nombre d'opérations ponctuelles. Cela dépend de la nature de chaque opération, l'endroit où cela se trouve, et également de la compétence des différentes collectivités, de la part que nous pouvons demander à la Région, à la Communauté Urbaine et à la Ville.

Il est évidemment très intéressant de constater que la colonne de la Ville se trouve largement abondée par les deux autres colonnes, ce qui permet des réalisations plus rapides que nous n'aurions pu le faire autrement, ou même que nous n'aurions pas faites du tout.

Nous allons les parcourir rapidement. Vous verrez qu'il y en a certaines qui sont des intentions que nous avons, dont les détails ne sont pas encore entièrement prêts. Vous aurez tout cela en détail, opération par opération, au fur et à mesure qu'elles se feront. Vous allez d'ailleurs en reconnaître au passage, dont vous connaissez les éléments, d'autres que vous n'avez pas entièrement. Comme nous savons que nous allons les faire, nous avons fait l'appel des financements, et elles se feront au fur et à mesure que ces financements seront obtenus.

**- Politiques locales de l'habitat et actions sur les quartiers :**

Ce n'est pas exclusif ni exhaustif.

- Mise en place d'un plan local de l'habitat (on en a déjà parlé à une réunion précédente) par un projet de convention avec la SORELI : 350.000 F.
- Dans le quartier de Wazemmes, il s'agit de ce dont on parle depuis plusieurs années : un projet de quartier, montage SORELI, coût approximatif : 103.000 F.
- Projet de quartier du Vieux-Lille (il est déjà en cours), 1.000.000 de F car il y a encore beaucoup à faire.
- Gestion sociale et personnalisée des logements du groupe Belfort par le P.A.C.T (c'est déjà largement commencé), le coût approximatif n'est pas déterminé.
- Des opérations que vous connaissez, dont nous avons encore parlé dernièrement sur Moulins (les périmètres Monge-Seclin), ainsi que les compléments pour les O.P.A.H. Sainte-Catherine et Caulier-Jacquet, deux des quatre O.P.A.H. qui sont actuellement lancées sur la ville.

Nous les aborderons dans la mesure de ce que nous pourrons obtenir dans les années qui viennent. Nous marquons les opérations, car la Région veut les connaître, les sommes seront mises après selon ce que nous pourrons obtenir.

**- Renforcement des fonctions urbaines centrales :**

- Intégration des nouveaux habitants dans le tissu urbain, c'est tout le problème de la reconquête des étages des quartiers commerçants du centre-ville. C'est un problème de presque toutes les grandes villes de France. Nous essaierons de trouver des formules pour inciter les commerçants à faire repeupler et à aménager leurs étages.
- Subvention ou bonification d'intérêts sur les parties communes, accès aux étages. C'est une des formules.
- Aide à la surcharge foncière pour l'accession sociale dans Wazemmes, car le logement social va faire terriblement défaut si nous n'arrivons pas à corriger le coût actuel des H.L.M.
- Création d'activités et de services - opération Maracci qui est commencée (montage SORELI, et nous sollicitons une subvention de 450.000 F).

**- Amélioration de la qualité de l'environnement urbain :**

C'est de l'accompagnement de voiries.

- Aménagement de la Grand-Place. Actuellement nous sommes arrêtés, car, sur la demande de la Chambre de Commerce, nous attendons de savoir si cet organisme conclut à la faisabilité du parking qui a été évoqué à la demande des commerçants rive-

rains et de la Chambre de Commerce dans sa cellule d'Urbanisme. Nous devons avoir la réponse avant les congés. Par conséquent, nous saurons si la Chambre abandonne le parking à cet emplacement.

De toute façon, ou elle le fait, et nous aurons besoin du traitement de surface, et nous aurons besoin d'un complément ; si elle ne le fait pas, nous mettons tout de suite un crédit d'étude, et cela pourrait être réalisé pour l'année 1986.

Je crois qu'il est urgent de la faire, la Place du Général de Gaulle devient vraiment insupportable au point de vue sol.

- Extension du secteur piétonnier, c'est le travail qui continue :

L'entrée de la rue Esquermoise, dont vous avez vu les esquisses.

La Place aux Oignons - rue des Vieux Murs - rue Péterinck, Terrasse Sainte-Catherine.

Rue de la Vieille Comédie.

Rue des Débris Saint-Etienne (Ritz).

La Communauté Urbaine, dans ces opérations, nous donne le coût sur la voirie d'une route normale, et si on veut de l'aménagement supérieur nous devons abonder ce coût.

- Création de parcs publics nouveaux : ce sont les endroits qui ont été retenus dans les P.P.I., on veut multiplier un certain nombre de petits espaces verts : Jardin J.J. Rousseau, à la Z.A.C. Delory, une partie du projet Pattou qu'il faudra de toute façon mettre en route, la Placette Flandres-Manuel.

- La Vieille Bourse.

- La liaison Peuple-Belge - Bleuets.

Je lis le journal comme vous, et tous les jours les gens en parlent, nous irons dans le Vieux-Lille expliquer très exactement où en sont les choses. Ce n'est pas le problème, qui n'a pas été tranché, de ce qu'on appelle « la percée de la Treille », c'est le problème d'une liaison absolument indispensable entre Les Canonniers, la Place aux Bleuets, le Peuple-Belge, et la Place Louise de Bettignies, c'est l'irrigation indispensable du Vieux-Lille par cet emplacement, le circuit par la rue de Courtrai et par la rue de Gand étant difficile.

Nous sommes actuellement en discussion, et nous avons une réunion avant la fin de la semaine avec les Bâtiments de France, pour relever exactement le tracé possible, avec les immeubles dont il faut conserver les parkings. Ceci vous sera présenté en diapositives très certainement lors du prochain Conseil Municipal. Je ne veux pas anticiper sur des décisions qui passent par les Bâtiments de France.

- Aménagement de l'ancien canal de Weppes : c'est ce qui passe entre la rue des Trois Mollettes et la rue Esquermoise. Ceci est très important, car, si nous voulons faire le parking à l'arrière de la Trésorerie Générale, les promoteurs veulent la garantie de la sortie par la rue Esquermoise.

Il y avait trois maisons à acquérir, deux sont acquises, la troisième est en cours d'évaluation aux Domaines.

Nous avons actuellement des demandes des promoteurs qui ont fait le très bel ensemble de l'Abbaye de Loos, qui actuellement est très ennuyé par suite de déprédations à cause de l'environnement du quartier. La maison voisine s'est écroulée, il faut absolument qu'on la remonte. Les dernières maisons de la rue Jean-Jacques Rousseau doivent être refaites.

Je pense que, pour 1986, il serait bon de s'assurer les financements de ces opérations, qui sont d'ailleurs dans les P.O.S.

**- Amélioration de l'organisation et de la qualité des déplacements urbains :**

- Nous avons confié (vous avez voté) à la SETEX une étude pour le stationnement, nous en avons reçu les premiers éléments. Le centre-ville a besoin d'un sérieux aménagement du stationnement, même lorsque les travaux seront terminés. Il faut que, dans deux ans, nous ayons un centre-ville tout à fait civilisé au point de vue du stationnement.
- Expertise et remise à jour du plan de circulation, la piétonnisation de la Grand-Place. Il va falloir revoir cette partie du plan de circulation, pour voir jusqu'où nous allons dans la piétonnisation. Cette étude doit être faite concomitamment avec les travaux de sol.
- La percée de la rue de l'Asie, à la demande d'ailleurs du Conseil de quartier du Sud, car il n'est pas question de faire seulement des travaux dans le centre, mais également dans les quartiers où c'est nécessaire.

Vous verrez d'ailleurs dans les tableaux qu'il n'y a pas que le centre-ville, vous avez des opérations dans Wazemmes, dans le Sud, à Fives, dans le Vieux-Lille, il y en a partout.

Les colonnes parlent d'elles-mêmes, vous voyez la différence entre la part Ville et le coût total. Encore une fois, ceci est indispensable pour pouvoir demander à la Région d'inscrire ces sommes. Au fur et à mesure que nous ferons les opérations, elles vous seront présentées ici préalablement.

M. DESCAMPS - Je voudrais faire remarquer amicalement à notre ami THIEFFRY qu'on a effectivement un document qu'on peut lire ensemble, et qui est très détaillé. Le seul problème est que je trouve un peu dommage que ce document ne nous ait été donné qu'en début de séance, parce qu'il est effectivement très important, dans la mesure où il met en cause beaucoup de choses, et il est d'ailleurs probablement plein de bonnes intentions. Le problème est d'essayer d'analyser l'équilibre des différents postes.

Je regrette simplement qu'un document aussi complet et aussi important nous soit donné en séance, et que nous n'ayons pas eu le temps d'en parler entre nous.

Pour le deuxième document, c'est la même chose...

M. THIEFFRY - Ils ont été présentés en Commission d'Urbanisme il y a une dizaine de jours. Par ailleurs il n'y a que dix jours qu'on a eu ces indications au point de vue des sommes.

De plus, c'est une demande de fonds que nous faisons, nous sommes susceptibles de les avoir, nous restons maîtres de supprimer une opération, d'en substituer une autre et de les augmenter. Cela va jouer sur plusieurs années.

Nous avons la possibilité de dépenser ces sommes, si nous les obtenons. Il n'est pas dit qu'on aura tout.

M. DESCAMPS - Autrement dit, on pourra faire des transferts éventuels.

Monsieur LE MAIRE - Vous avez deux rapports qui sont finalement très différents.

Vous avez le premier que vient de vous présenter Gérard THIEFFRY. A la Région c'est ainsi, avec la décentralisation, mais même sans décentralisation. On n'avait pas le contenu exact, c'est le Bureau de la Région qui a repris le Contrat de Plan, et à partir de là il a procédé à une ventilation, la décision a été préparée dans les commissions. Par conséquent, une répartition est possible au niveau des villes.

Disons que la Ville a la possibilité d'avoir de l'argent, si elle présente des projets.

Effectivement, des projets de cette ampleur-là mériteraient un examen détaillé, une discussion.

La Commission de l'Urbanisme en a été saisie.

Par exemple, j'ai des observations à formuler sur un projet : Il est connu que la liaison Bleuets/Peuple Belge, aménagement des délaissés, est une affaire qui n'est pas tranchée, qui le sera bientôt. On en discutera, il y a ceux qui sont pour, d'ailleurs pour des raisons très fortes, j'ai encore reçu une lettre de Monsieur DELANNOY, Gérard THIEFFRY a déjà fait connaître sa position.

Je n'ai jamais été pour la Treille, je vois bien que ce qui est proposé est quelque chose de tout à fait différent.

Le vrai problème se pose ainsi ou bien dans le Vieux-Lille on circule, ou bien c'est une grande aire de stationnement.

Cette question n'est pas tranchée, ce n'est pas facile, mais on sera obligé de la régler dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

On pourrait la substituer à une autre, mais il faut être présent.

Je ne vous ferai pas voter formellement, je vous demande de prendre en considération cette liste d'actions pour nous permettre la transmission à la Région. Si on ne le fait pas, on dira que Lille n'a pas de projet. Quelquefois, il faut se soumettre ainsi aux impératifs, il faut comprendre que chacun peut avoir ses propres contraintes.

#### **85/169 - Enveloppe spécifique Ville de Lille allouée par la C.U.D.L. - Définition des actions - Première tranche.**

Le dernier rapport est tout à fait différent, là c'est une enveloppe qui est réservée à la Ville par la C.U.D.L., on nous demande de définir un programme d'utilisation de cette dotation.

Tous les organismes sont comme cela (la Communauté Urbaine, la Région, le Conseil Général), ils mettent quelquefois du temps pour décider quelque chose, ils font un

peu comme nous, mais dès lors qu'ils ont décidé, ils n'accordent que huit jours de délai aux autres pour faire connaître leur position !

Là, c'est une décision, c'est une affectation de crédit.

M. THIEFFRY - Nous avons treize millions, il faut absolument qu'ils soient consommés pour la fin de l'année, il faut donc que ce soit des affaires qui aient déjà été étudiées, dont on a déjà les dossiers, puisqu'il faut pratiquement que les marchés soient passés d'ici un mois.

Il y a aussi des obligations :

- Cela doit être des compétences communautaires,
- C'est une dotation nette, c'est-à-dire que c'est de l'argent, mais on peut en ajouter dans notre enveloppe,
- C'est dans la programmation des investissements communautaires, que la Communauté était décidée à faire.

C'est donc essentiellement de la voirie, de l'assainissement, des choses de ce genre.

Nous avons repris là quelques opérations, nous n'avons pas encore trouvé la totalité, il reste encore quelques centaines de mille francs à caser, mais ce sera fait d'ici une quinzaine de jours.

- Projet de quartier sur Wazemmes, parce que nous allons y travailler, ce sera donc facile à consommer.
- Terrasse Sainte-Catherine : cela vient en complément de ce qu'on a à la Région.
- Rue de la Vieille-Comédie, c'était une rue piétonne qui était décidée. C'est toujours en supplément de ce que coûterait la voie normale.
- La Place aux Oignons, il est nécessaire de la faire de suite.
- Plan de circulation - stationnement, c'est pour les problèmes de parking, puisque vous savez qu'on va avoir la compétence des parkings et des aménagements des aires et des rues.
- Percée de la rue de l'Asie : la rue est dessinée, les égouts sont faits, mais il faut faire la rue proprement dite.
- MAENE-BIEX : vous savez qu'on va l'acheter, on met donc en stock.
- La Z.A.C. des Gares : on sait que cela coûtera très cher pendant plusieurs années, ce n'est pas du luxe de mettre trois millions et demi.
- Monge-Seclin : toujours dans l'idée de finir ce secteur.

Cela fait huit millions huit cent mille francs sur les treize millions.

En dernière minute, on peut ajouter environ sept cent mille francs d'acquisitions immobilières qui viendraient dans les réserves foncières ; et le parvis du Nouveau Siècle qu'on va finir, pour mettre des bornes pour empêcher les véhicules de monter sur les trottoirs. Comme c'est du luxe, il faut bien qu'on trouve des financements extérieurs, c'est dom-

mage, c'est de l'argent que l'indiscipline des gens nous force à dépenser, mais on n'a pas trouvé d'autres moyens d'empêcher les véhicules d'aller là où ils veulent aller.

M. DESCAMPS - Est-ce que, pour MAENE-BIE, on a trouvé l'endroit où il serait casé ?

M. THIEFFRY - On en a proposé plusieurs.

M. DESCAMPS - Si on lui achète, c'est qu'il sait où il va aller.

M. THIEFFRY - On l'expulse, il y a une déclaration d'utilité publique. Nous croyons qu'il sait où il va aller, il ne nous l'a pas dit formellement.

M. DESCAMPS - C'est un problème de nuisances.

Monsieur LE MAIRE - Au sujet de MAENE-BIE :

- D'abord il faut qu'il s'en aille.

- Ensuite, il a la possibilité d'aller en dehors de Lille. J'ai l'impression qu'il a quelque chose en dehors de Lille. Il essaie de faire payer !

Ce qu'on souhaite, c'est qu'il s'en aille, cela me paraît capital.

M. CACHEUX - J'ajoute que deux propositions précises ont été faites à MAENE-BIE, qui les a déclinées, et qui étaient pourtant des propositions tout à fait sérieuses. Nous avons visité les deux installations en compagnie, non seulement de Monsieur BIE, mais de son conseiller financier. On lui demandait une réponse rapide, et elle a été négative.

Je pense qu'ils ont d'autres projets ailleurs aussi.

Monsieur LE MAIRE - Qu'avez-vous comme moyens de droit ? Il faut qu'ils s'en aillent rapidement.

M. THIEFFRY - Il y a une D.U.P. lancée. Une fois qu'il sera d'accord sur le prix des Domaines, c'est tout.

Monsieur LE MAIRE - Il a décliné deux propositions, cela suffit, qu'il aille ailleurs.

M. THIEFFRY - C'est un élément d'insalubrité épouvantable.

Monsieur LE MAIRE - Absolument.

Avez-vous d'autres questions ?

Là, il y a eu une procédure normale de discussion, d'élaboration, les Adjointes ont fait leur choix. L'argent doit être consommé avant le 31 décembre, il s'agit de choisir des opérations qu'on pourra effectivement faire.

Pour l'année prochaine, je souhaite que vous preniez un calendrier, que ce soit discuté au moment du budget, pour qu'on puisse y ajouter ces sommes, pour qu'on prenne le rythme régional et communautaire.

Pas d'observation ? On est d'accord pour l'adopter ? Là ce n'est pas la prise en considération, vous adoptez les crédits, au franc près.

Merci.

*Adoptés.*

### Rapport supplémentaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES, DE  
L'INFORMATIQUE, DES ACHATS ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT  
Adjoint au Maire

**85/170 - Société Anonyme d'Economie Mixte d'Etude, de Réalisation et de Gestion du Réseau de Chaleur de la Métropole Nord (RESONOR) - Installation du réseau de chauffage urbain - Emprunt de 45.000.000 de F. - Garantie financière de la Ville.**

Monsieur LE MAIRE - Qui a une intervention à faire ?

M. DESCAMPS - Effectivement, Monsieur le Maire, RESONOR nous préoccupe.

Il est vrai que, sur la base d'une information qui nous avait été donnée lors du Conseil Municipal de mai 1983 (c'est-à-dire le premier Conseil Municipal auquel nous participions), et avec les réserves que nous avons faites à l'époque, nous avons approuvé la création de RESONOR. Nous avons d'ailleurs voté, à un de ces précédents Conseils, une garantie de la Ville pour un premier crédit. Il semble que, depuis cette dernière délibération, il y ait quelques éléments nouveaux qui soient intervenus, d'abord le démarrage concret de l'opération avec ses conséquences, dont on peut dire qu'elles se traduisent surtout par beaucoup de nuisances dans le centre-ville, et probablement un effort d'information qui a été insuffisant en tout cas une information que nous considérons comme déficiente.

Surtout, la deuxième constatation que nous avons faite depuis, c'est qu'il semble qu'il y ait des difficultés commerciales sérieuses au niveau de RESONOR, qui ont été concrétisées en particulier par ce que nous avons entendu de la position « ambiguë » (je crois que c'est le moins qu'on puisse dire) de l'office d'H.L.M., et de son Président Monsieur DASSONVILLE.

Compte tenu de ces premières constatations, nous avons demandé, par l'intermédiaire de notre représentant à RESONOR, Monsieur CHAUVIERRE, une réunion d'information de l'Intergroupe, de la part des responsables de RESONOR. Ils s'y sont prêtés très volontiers, nous les en remercions d'ailleurs, je crois que c'est une bonne façon de travailler.

Malheureusement, compte tenu des chiffres qui nous ont été cités, nous n'avons pas vraiment été rassurés. En étudiant les chiffres d'assez près (je crois que nous n'avons pas été les seuls à le faire, un certain nombre de clients l'ont fait), ces chiffres ne permettent pas de conclure très clairement que RESONOR est compétitif, dans la majorité des cas, par rapport aux autres solutions modernes de chauffage.

Nous sommes donc quand même inquiets sur l'évolution commerciale de ce dossier.

Il serait intéressant de savoir maintenant combien de clients ont réellement signé, et si les positions ambiguës sont devenues plus claires, non seulement plus claires dans les paroles mais aussi dans les actes.

Il serait donc intéressant de constater quel est le nombre de clients qui ont déjà signé par rapport aux objectifs totaux. Il semble que cela aille plus lentement qu'on ne le prévoyait.

Nous pensons en particulier que la politique de tarification n'est probablement pas très bonne, et qu'elle aurait peut-être besoin d'être un peu adaptée, pour montrer une véritable compétitivité, pour qu'un certain nombre d'ensembles qui ont constaté cette non-compétitivité ne soient pas suivis par tous les autres.

Pour le moment, nous considérons qu'il y a vraiment un problème commercial de RESONOR, problème commercial sur lequel nous ne sommes pas rassurés, sur lequel, je crois, un certain nombre de nos concitoyens qui se sont penchés sur RESONOR ne sont pas rassurés non plus. Ils s'étonneraient probablement que nous votions une garantie supplémentaire de crédits de RESONOR, ce qui fait que la Ville est, en garantissant ces crédits, consciencieusement responsable des déficits ultérieurs de RESONOR.

Il paraîtrait surprenant à un certain nombre de Lillois, tous ceux qui en particulier se préoccupent de cette question, de voir que nous votons allègrement des garanties de crédits, sans que ce problème commercial soit véritablement assuré.

Nous aimerions donc qu'assez vite des informations complémentaires nous soient données, pour que nous puissions vérifier très clairement quelles sont les mesures qui sont prises pour rendre les prix meilleurs, et peut-être d'ailleurs à coup d'économies supplémentaires destinées à garder l'équilibre du système économique.

Par conséquent, nous aurions tendance, sauf information contraire, à nous abstenir très clairement sur ce dossier, en attendant des informations supplémentaires.

M. VAILLANT - Je voudrais répondre sur cette question.

Effectivement, nous avons engagé ce dossier ensemble, compte tenu des remarques qui ont été exprimées, par les uns et par les autres, mais, à l'unanimité.

Vous dites que le démarrage vient de se faire, qu'il y a des nuisances, et peut-être

aussi une information insuffisante. Vous proposez aujourd'hui d'arrêter ces travaux. Mais les nuisances se poursuivront, c'est une première constatation.

Deuxièmement, je pense que ce dossier est convenable. Votre représentant assiste régulièrement à nos séances de travail. Il vous apporte toutes les informations, car, lui comme moi, comme nous tous possédons rigoureusement les mêmes informations. Parfois évidemment, nous avons quelques difficultés dans nos débats. Phénomène tout à fait logique. Mais je dois préciser que jusqu'à présent, l'ensemble des propositions retenues l'ont été unanimement, toutes tendances confondues.

C'est peut-être même le seul dossier qu'ensemble nous conduisons dans le meilleur esprit, animés par le souci d'une ambition pour la Ville de Lille. Nous sommes plutôt une exception parmi les grandes villes en n'ayant pas encore notre réseau de chaleur. Poséder ce réseau de chaleur, c'est engager le devenir d'une grande ville comme la nôtre.

Élément particulier que je tiens à souligner : Si la Ville apporte sa garantie, ce qui me semble logique, il y a accord avec le fermier, en l'occurrence la Compagnie Générale de Chauffage, qui s'est engagée à supporter les déficits en compte conventionnel ouvert jusqu'à l'équilibre. Les frais seront récupérés, lorsque le réseau aura trouvé sa rentabilité.

J'apporte aussi cette précision, puisque vous avez posé la question à Monsieur DASSONVILLE (et peut-être vous répondra-t-il lui-même) : des propositions avaient été faites par Gaz de France. En fonction de ces propositions nous avons réétudié d'une manière plus précise les diverses solutions. Les rapports des techniciens nous démontrent que le projet chauffage urbain en données arithmétiques est toujours positif.

Enfin fait assez exceptionnel et vous l'avez rappelé, vous avez votre représentant au Conseil d'Administration de notre société d'économie mixte, mais pour respecter notre engagement et faciliter nos conditions de travail, vous avez souhaité que des techniciens, de la Ville et extérieurs, partie prenante de RESONOR, puissent vous apporter toutes les explications souhaitées. Nous l'avons accepté et j'ajouterai que ce genre de débat suscite une réflexion à postériori.

Je pense, aux vues de toutes les études réalisées (je suis néanmoins prudent, parce que pas suffisamment technicien), que ce dossier trouvera son équilibre sur les engagements que vous avez précisés. Actuellement sur le tracé de RESONOR, je crois pouvoir dire (je me retourne vers Monsieur CAILLAU qui suit ce dossier) que nous avons la garantie d'environ 70% des branchements.

M. CAILLAU - Actuellement, nous avons des accords fermes pour 70% de la production.

M. DESCAMPS - C'est ce que je souhaitais savoir.

M. DASSONVILLE - Je me réjouis de rencontrer dans cette assistance un chef d'entreprise qui signe un marché d'un milliard et demi tous les ans, sans examiner le dossier, et sans avoir d'esprit critique.

Je ne suis pas comme cela. Quand je signe un marché de cette importance, je l'étudie, je l'examine, je le sou mets à des experts, et après je le signe.

Je ne sais pas où est l'ambiguïté, Monsieur DESCAMPS, je ne la vois pas.

En tout cas, je vous rappelle que je suis le Vice-Président de RESONOR, et que je suis entièrement solidaire de ce qui s'y fait. Ceci dit, je ne suis pas là pour faire n'importe quoi, même si votre représentant a été très pressant, disant que je devais signer tout de suite, il avait l'air très pressé de faire les travaux. Je devais fournir de la chaleur à mes locataires, et de la chaleur au meilleur prix. C'est ce que j'ai fait.

Monsieur LE MAIRE - Je crois que la discussion qu'on vient d'avoir était une discussion utile. Je ferai trois observations :

Sur le fond, je crois que c'est un très bon dossier, je pense qu'il évolue favorablement. Par conséquent, il faut toute notre cohésion pour qu'on arrive à 100% de tous ceux qui se sont engagés.

Deuxième observation : Les travaux sont pénibles. Cela dit, si chaque fois qu'on faisait des travaux qui étaient pénibles, on arrêtait pour remettre en cause le dossier, on ne ferait jamais rien dans Lille.

Cependant, j'attire l'attention de ceux qui font les travaux : Avant d'ouvrir une nouvelle trachée, il faut reboucher aussi vite que possible ce qui peut l'être.

M. CAILLAU - Cette semaine on termine la gare.

Monsieur LE MAIRE - Cela paraît très important.

Troisièmement, cela rejoint le débat qu'on a eu tout à l'heure (et c'est un point sur lequel il faudra insister dans nos problèmes de câblage, de télédistribution) ; Ils ont fait des efforts, j'ai regardé le dossier de RESONOR, j'ai vu les sommes importantes qu'ils ont dépensées pour avoir une agence de publicité qui a fait l'information. Je n'ai pas vérifié exactement ce qu'ils ont fait, ils ont pris une personne qui est allée à toutes les portes pour prévenir qu'on allait faire des travaux. Des sommes ont été dépensées, ils ont eu une imagination, une intelligence pour essayer de prévenir les Lillois. Je suis bien obligé d'en convenir, que ce soit au moyen de nos bulletins municipaux, que ce soit même par des moyens beaucoup plus onéreux (mais on a fait cet effort parce que tout le monde le réclame), on n'arrive pas à prévenir tout le monde.

Je sais bien qu'il y en a qui sont de mauvaise foi, ils sont d'accord, mais une fois qu'ils voient les travaux ils sont épouvantés, ils disent qu'ils ne sont plus d'accord. N'empêche qu'il subsiste certainement un problème d'information.

Là, je reviens au câblage et à une forme de télédistribution municipale : je vous assure que, dans une ville, si on avait la possibilité de communiquer les informations sur écran de télévision, presque au jour le jour, sur les grandes opérations de travaux publics, ce serait une amélioration très importante.

En fait, il y a des données psychologiques qui sont très réelles, très contraignantes, qu'il nous faut surmonter, mais qui mériteraient d'être mieux traitées. On ne peut pas le faire autrement que par des instruments tels que la télédistribution, en dépit des efforts qui ont été faits par RESONOR.

Mme PETIT - Je voudrais dire qu'il y a beaucoup de panneaux d'information à la gare, derrière la place de la République.

Monsieur LE MAIRE - Le climat général est de dire : « on n'est pas informé ».

M. DESCAMPS - Je ne vais pas trop engager le débat là-dessus, mais je pense que la finalité du système, son économie et son intérêt n'ont probablement pas été vendus aux Lillois. On a vendu le fait qu'il y avait des travaux pour faire un réseau de chaleur, mais on n'a pas vendu le réseau de chaleur.

Monsieur LE MAIRE - Soixante dix pour cent, Monsieur DESCAMPS, attendez la fin.

M. VAILLANT - Néanmoins, nous avons fait connaître à de nombreuses personnes, dont vous Mesdames et Messieurs les Elus, cette plaquette qui vous a été remise en juin ou juillet 1984. Vous y trouvez là une somme de renseignements, mais je ne suis pas sûr que tout le monde l'ai lue.

Monsieur LE MAIRE - Je crois que c'est un bon dossier.

Pas d'autre question ? Merci.

*Adopté.*

Des questions diverses ?

M. PIERENS - C'est presque une plaisanterie. J'ai noté, en passant tout à l'heure, (je n'ai pas voulu soulever le débat parce qu'il était passionné) qu'on a appelé un organisme « SLEC ». Vous voulez que cela aille vite dans la capitale des Flandres à Lille, et en Flaman, « SLEC » veut dire « limace ».

(Rires).

Monsieur LE MAIRE - La Ville de Lille est peut-être flamande, mais elle a toujours été d'expression française, historiquement. On peut donc garder « SLEC » !

Je vous remercie, la séance est levée.

(Séance levée à 21 heures 40).

**N° 85/131 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970,  
78/753 du 17 juillet 1978 et 82/213 modifiée  
du 2 mars 1982 (articles L 122-20 et L 122-21  
du Code des Communes) - Délégation au Maire -  
Compte rendu au Conseil Municipal**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Au cours de votre séance du 26 mars 1983, par délibération n° 83/2/6 et conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 70/1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales et de l'article 63 de la loi n° 78/753 du 17 juillet 1978,

repris par les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes, vous avez bien voulu nous accorder délégation pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurances ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé.

Comme vous le savez, les décisions prises en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ; en conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint, un tableau récapitulatif des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*Adopté.*

**Marchés, avenants, louages, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts passés et droits de préemption exercés par le Maire conformément aux dispositions des articles L. 122-20 et L. 122-21 du Code des Communes et de la délibération du Conseil Municipal n° 83/2/6 du 26 mars 1983**

Tableau à jour le : 25 avril 1985

14 mai 1985

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/25 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé entre la Ville de Lille et les Etablissements PAPY-REX, Zone Industrielle du Hellu, Lezenes à Hellemmes-Lille, pour la fourniture d'articles de bureau.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	12 avril 1985
85/26 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec la Société BALSAN, B.P. 69, 36002 Chateauroux Cedex, pour la fourniture de costumes et d'uniformes.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	15 avril 1985
85/27 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec les Impressions Mécanographiques DES-CROIX, 95, route de Bondy, 93600 Aulnay-sous-Bois, pour la fourniture d'imprimés pour le Service Informatique.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/28 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec la Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production Imprimerie O.S.A.P., 209, rue d'Arras à Lille pour la fourniture d'imprimés spéciaux.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	
85/29 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, renouvelable chaque année par tacite reconduction sans que sa durée puisse excéder trois ans, est passé avec la Société BURO 2000, 20, rue Jeanne Maillotte à Lille pour la fourniture de machines à écrire et à calculer et l'exécution des réparations concernant celles installées à l'Hôtel de Ville ou dans les divers services extérieurs pour lesquelles il n'existe pas de contrat d'entretien.	Montant minimum. 180.000 F Montant maximum 350.000 F	12 avril 1985
85/30 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec la Société BUROTECMO, 20, rue Jeanne Maillote à Lille, pour la fourniture de mobilier de bureau.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	12 avril 1985

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/31 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec les Papeteries LEHOUCK, 109, rue de Saint-André à Lille, pour la fourniture de papier offset et photocopie.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	12 avril 1985
85/32 D.M.	7 mars 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé avec les Etablissements DELEVOY, 46, rue Jean Jaurès à Lille, pour la fourniture de produits d'entretien courants.	Montant minimum 180.000 F Montant maximum 350.000 F	
85/33 D.M.	15 mars 1985	Direction des Services de l'Enseignement, des Sports et de l'Action Culturelle	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de prise d'effet, le 28 septembre 1982 et renouvelable chaque année par tacite reconduction sans que sa durée puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société RANK XEROX dont le siège social est établi à 92806 Puteaux, 5, rue Bellini, en vue de l'entretien en bon état de fonctionnement des deux machines à écrire Rank Xerox 610, n° 1310 127171 et 1310 125209, installées à l'Ecole Régionale des Arts Plastiques, 97, boulevard Carnot à Lille.	Montant de la prime annuelle par machine 976,00 F H.T.	28 mars 1985

14 mai 1985

— 440 —

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/34 D.M.	28 mars 1985	Direction des Affaires Immobilières et du Logement	Un avenant au contrat d'assurances n° 3.867.955 passé avec la compagnie d'assurances « Les Assurances Générales » pour garantir le Grand Théâtre, prenant effet le 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est conclu avec la même société, représentée à Lille par Monsieur DUBOIS-PROUVOST, 13, rue Faidherbe, portant le montant des capitaux garantis pour le Grand Théâtre à 315.864.210 F, conformément à l'évolution de l'indice « Risque Industriel ».	Prime annuelle : 816.609,00 F	12 avril 1985
85/35 D.M.	2 avril 1985	Direction des Services de l'Enseignement, des Sports et de l'Action Culturelle	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et l'Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse A.C.R.P.P., 4, rue Louviers à Paris, pour la fourniture du microfilm de la Voix du Nord - 1958 à 1982.	346.670,11 F	
85/36 D.M.	2 avril 1985	Direction Générale des Finances (Economat)	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 1984, est passé avec la Société de Moyens d'Organisation, 24, avenue de l'Europe, B.P. 93, 78141 Velizy-Villacoublay Cedex, pour l'entretien du photocopieur S.M.O. immatriculé 37004892, type 415 B, installé à la Direction de l'Animation et des Fêtes de l'Hôtel de Ville.	Redevance annuelle 3.800 F H.T.	

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/37 D.M.	2 avril 1985	Direction Générale des Finances	Est réalisé, dans le cadre du programme d'emprunts globalisé de la Ville de Lille auprès de la Caisse des Dépôts aux conditions de cette Caisse, un emprunt à taux révisable de la somme de 160.000 F (cent soixante mille francs) destiné à financer le programme intitulé : « Divers bâtiments. Economies d'énergie. Crédit d'Etudes », (Chapitre 909, article 132 K1) et dont le remboursement s'effectuera en 6 ans à partir de 1986.		12 avril 1985
85/38 D.M.	9 avril 1985	Direction Générale des Services Techniques	Un troisième avenant, prenant effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé au contrat conclu le 18 juin 1963 entre la Ville de Lille et le Centre de Distribution mixte d'électricité de France, 2, rue Saint-Martin à Lille, en vue de porter la puissance souscrite pour l'alimentation en énergie électrique haute tension des ateliers municipaux, chemin de Bargues, de 120 à 155 KW.		22 avril 1985
85/39 D.M.	9 avril 1985	Direction Générale des Services Techniques	Un troisième avenant, prenant effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1985, est passé au contrat conclu le 5 juillet 1977 entre la Ville de Lille et le Centre de Distribution Mixte d'électricité de France, 2, rue Saint-Martin à Lille, en vue de porter la puissance souscrite pour l'alimen-		22 avril 1985

14 mai 1985

— 442 —

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
85/40 D.M.	9 avril 1985	Direction des Affaires Immobilières et du Logement	tation en énergie électrique haute tension du stade Léo Lagrange, rue de Londres, de 65 à 120 KW.  Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22, av. du Peuple Belge à Lille, en vue de garantir « tous risques » le « décor de Noël » planté Grand Place à Lille, pour la période du 10 décembre 1984 au 22 janvier 1985, d'une valeur totale de 150.000 F.	1.727,00 F	22 avril 1985
85/41 D.M.	9 avril 1985	Direction des Affaires Immobilières et du Logement	Un contrat a été passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22, av. du Peuple Belge à Lille, en vue de garantir le transport d'une cloche en bronze du 18 <sup>e</sup> siècle et d'un clavier de carillon, de Lille à Saint-Amand, par véhicule municipal, le 7 février 1985, d'une valeur totale de 60.000 F.	212,55 F	22 avril 1985

N° 85/132 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970,  
78/753 du 17 juillet 1978, 82/213 du  
2 mars 1982 et 86/97 du 25 janvier 1985  
(articles L 122-20 et L 122-21 du Code  
des Communes) - Délégation au Maire

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 83/2/6 du 26 mars 1983, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour la durée du mandat nouveau l'application de l'article L 122-20 du Code des Communes qui dispose que « le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie (.../...) d'un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'Assemblée Communale », cette délégation est accordée au Maire par le Conseil Municipal pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé.

La loi 86-97 du 25 janvier 1985, complétant l'article L 122-20 du Code des Communes, permet désormais au Conseil Municipal de déléguer au Maire sa compétence en vue d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Cette possibilité nouvelle paraissant intéressante, nous vous demandons de compléter la liste énumérée ci-dessus comme suit :

« D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ».

*Adopté.*

N° 85/133 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et d'Environnement (C.A.U.E.)  
Adhésion de la Ville

MESDAMES, MESSIEURS,

La loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a prévu dans chaque département la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sous la forme d'une association en vue de poursuivre sur le plan local, les objectifs définis par la loi sur le plan national pour la qualité de l'architecture et de son environnement.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est une association selon la loi de 1901 et un organisme au service des collectivités et des particuliers.

Lors du dernier Conseil d'Administration du C.A.U.E., le Président a émis le souhait de voir adhérer le plus grand nombre de Communes et par un courrier du 8 mars 1985 il nous est demandé l'adhésion de la Ville de Lille. La cotisation fixée par l'Assemblée Générale de Mars 1985 est de 400 F.

Nous vous demandons de bien vouloir statuer.

*Adopté.*

#### **N° 85/134 - Organisation des services**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Il est indispensable d'adapter périodiquement l'organisation des services à l'évolution de la Ville.

A cette fin une procédure concertée, associant à l'étude les chefs de services, les cadres et les personnels de la Ville, les organisations syndicales et les organismes paritaires, a été lancée au début de l'année 1984.

La première phase de ce travail, consistant à définir, après une très large diffusion au niveau de chaque service, les unités fonctionnelles (Bureau ou Subdivision) à mettre en place pour répondre à l'ensemble des missions et tâches à accomplir, a abouti à l'approbation par la Commission paritaire le 25 juin 1984 des propositions ainsi élaborées.

Afin de s'assurer que les structures envisagées seront parfaitement compatibles avec une utilisation optimale des techniques et des moyens modernes de gestion, comme avec la volonté primordiale de la Municipalité d'accélérer et d'étendre au maximum la décentralisation vers les quartiers, pour rapprocher le plus possible, dans leur action quotidienne, les élus et les services municipaux de la population au bénéfice de laquelle ils agissent, une mission d'études a été confiée par le Conseil Municipal à l'IDET-CEGOS qui est un organisme de réputation internationale, hautement qualifié en ce domaine.

L'IDET-CEGOS, après avoir pris sur place de nombreux contacts, organisé des réunions et des groupes de travail auxquels participaient des fonctionnaires communaux de tous grades et qualifications et des délégués des organisations syndicales, a présenté deux domaines de travail :

- le document n° 1 proposant des principes d'organisation de la décentralisation des services municipaux,
- le document n° 2, dont l'objet est de tirer les conséquences de cette décentralisation sur l'organisation des structures de la Mairie et de présenter un nouveau projet d'organigramme.

Ces deux documents de synthèse ont fait l'objet :

- d'un examen en Conseil de Municipalité,
- d'une présentation aux cadres
- d'une discussion avec les organisations syndicales.

Ils ont été remis à tous les membres du Conseil Municipal et largement diffusés dans les services.

Nous vous proposons conformément à l'avis exprimé le 22 avril 1985 par la Commission Paritaire, d'approuver les principes de décentralisation tels qu'ils sont présentés dans le document n° 1 de l'IDET-CEGOS et de décider :

- 1 - l'extension des attributions et des responsabilités des mairies de quartier avec création de guichets uniques administratifs et sociaux, permettant aux lillois, d'accomplir toutes les formalités, de constituer les dossiers et d'obtenir une réponse à leurs demandes, en un seul lieu, au plus près de leur domicile.
- 2 - la création de cinq secteurs techniques décentralisés agissant chacun sur deux quartiers, en liaison étroite avec les mairies de quartier.

Ces 5 secteurs seraient les suivants :

<b>Secteur Centre</b>	• Lille-Centre	23 000	35 000
	• Vieux Lille	12 500	
<b>Secteur Est</b>	• Fives	17 500	32 500
	• Saint-Maurice	15 000	
<b>Secteur Sud-Ouest</b>	• Wazemmes	20 500	28 600
	• Fg de Béthune	8 100	
<b>Secteur Sud</b>	• Lille-Sud	24 500	38 500
	• Moulins	14 000	
<b>Secteur Ouest</b>	• Vauban	15 000	22 500
	• Bois-Blancs	7 500	

Nous vous proposons également de donner accord aux orientations concernant les schémas généraux d'organisation tels qu'il sont présentés au document n° 2 et notamment aux tableaux de synthèse des pages 5 et 29 (ci-annexés).

Compte tenu de ces premières décisions qui vont permettre de poursuivre le processus engagé, le Conseil Municipal sera appelé lors de sa prochaine réunion après nouvelle consultation de la Commission Paritaire, à se prononcer sur :

- la définition détaillée des attributions de chaque service centralisé ou décentralisé,
- la détermination précise des effectifs en personnel et des moyens en locaux et matériel dont chaque service disposera.

Cela permettra au Maire de procéder ensuite :

- à la nomination des Chefs de service, des Secrétaires des mairies de quartier, des responsables des services techniques,
- à l'affectation individuelle de chaque agent.

Les nouvelles structures pourraient ainsi être mises en place progressivement à partir de septembre 1985, au fur et à mesure des possibilités matérielles.

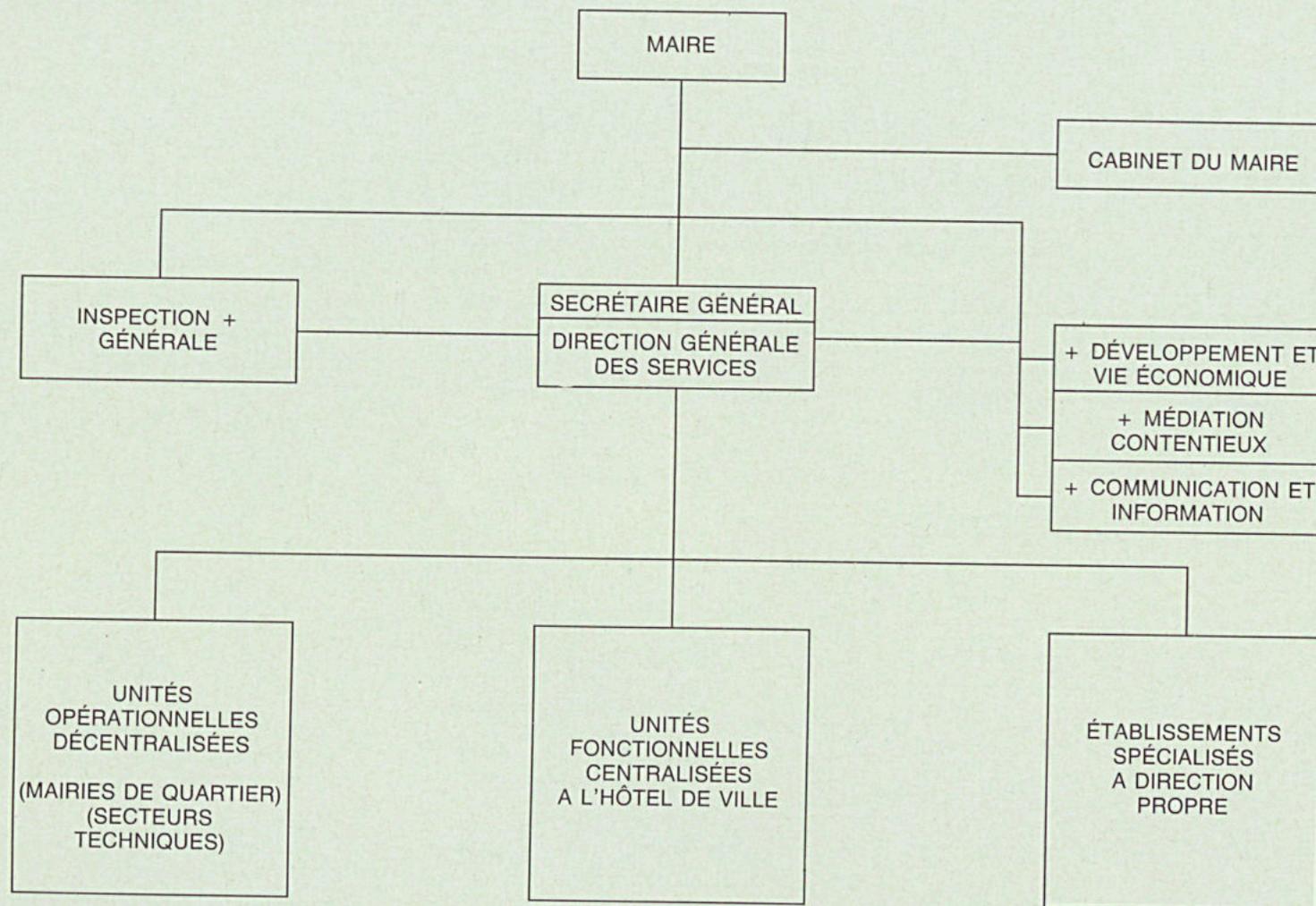
Il restera à étudier, à définir et à appliquer une modernisation interne de chaque service. Tous les intéressés y seront associés et bénéficieront pour ce faire du concours du Bureau Formation et du service Organisation-Techniques modernes de gestion.

Nous pouvons espérer ainsi, avec le concours actif de chacun, que la Mairie de Lille constituera un exemple d'organisation municipale au service de nos concitoyens.

*Adopté.*

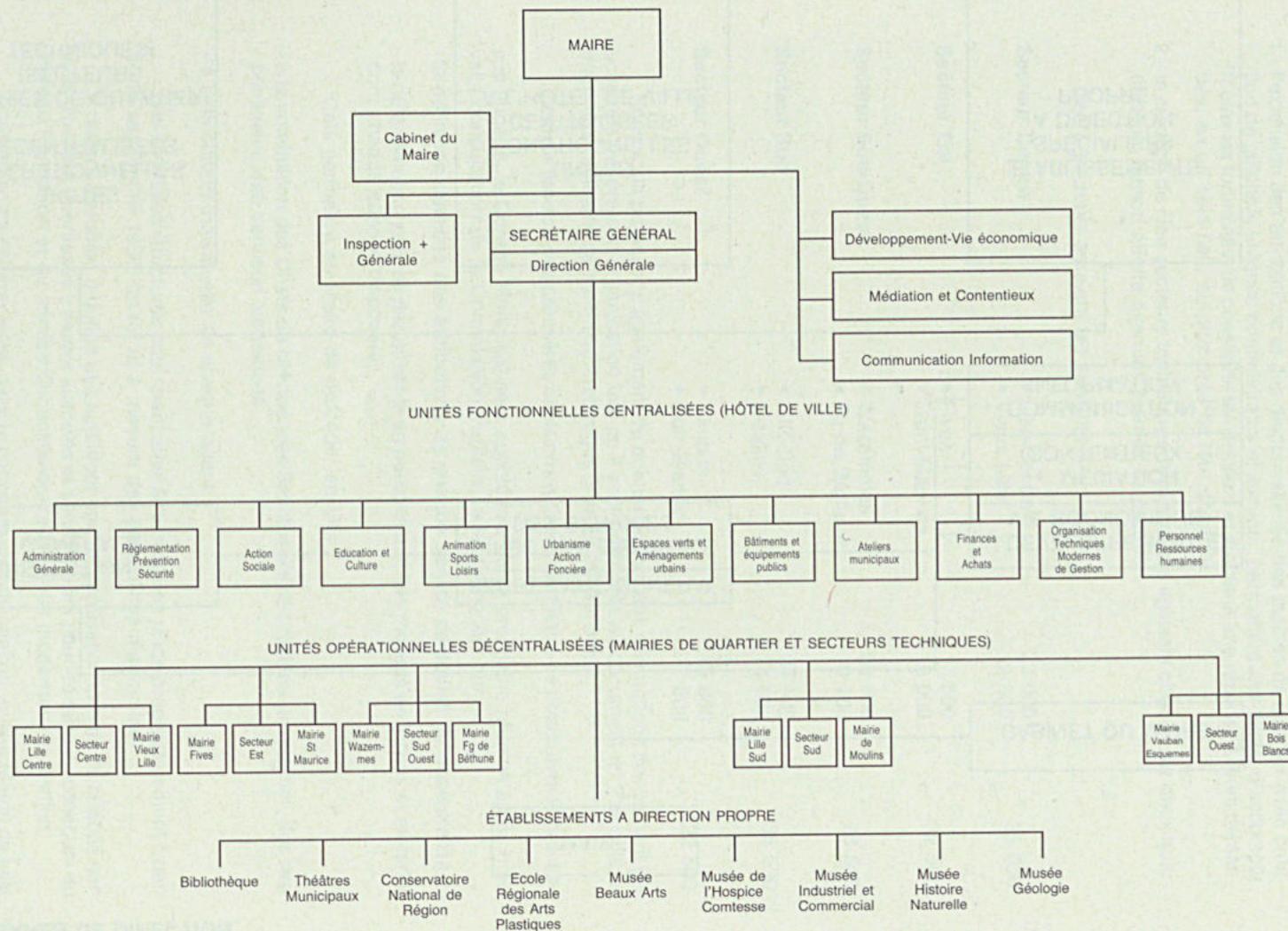
*Voir compte rendu p. 369.*

MAIRIE DE LILLE  
LES ORGANES DE DIRECTION



+ Unités rattachées directement au Maire et au Secrétaire Général.

**MAIRIE DE LILLE  
SCHÉMA GÉNÉRAL  
D'ORGANISATION DES SERVICES**



NB - Pour des raisons de commodité de présentation, les Unités fonctionnelles, opérationnelles et établissements à Direction propre ont dû être placés les uns en dessous des autres, mais il n'y a pas de subordination hiérarchique entre eux, chaque unité relevant directement de la Direction Générale (cf. schéma page 5).

Unités rattachées directement au Maire et au Secrétaire Général.

**N° 85/135 - Association pour la promotion  
de moyens modernes pour le  
développement de la vidéocommunication  
« Métrocâble » - Création - Adhésion**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Au cours de notre séance en date du 22 décembre 1984, nous avons décidé d'effectuer auprès de l'Etat toutes démarches utiles pour l'insatallation d'un réseau câblé de vidéocommunications sur le territoire de la Ville de Lille, et d'entamer avec tous les partenaires intéressés, les discussions pour la création d'une société locale d'exploitation du câble.

Le 14 février 1985, nous avons signé avec M. le Ministre délégué auprès du Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur, chargé des P.T.T., un protocole d'accord pour la création d'un réseau de vidéocommunication à Lille.

Le préambule de ce protocole prévoit que la Ville de Lille se propose d'examiner avec les communes voisines qui le souhaitent la faisabilité et les modalités pratiques de la mise en œuvre d'un projet intercommunal.

A cet effet, une discussion s'est engagée entre les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes, Lille, Mons-en-Barœul, Ronchin et Villeneuve d'Ascq aux fins de constituer une association qui aurait pour objet :

- 1) de mener les études de faisabilité socio-économique et financière du projet de réseau de vidéocommunication ainsi que d'assurer par tous les moyens la promotion de ce réseau ;
- 2) de regrouper l'ensemble des compétences et de mener en commun les réflexions et actions à engager ;
- 3) d'assurer la liaison avec les différentes instances et partenaires ainsi que la coordination des organismes qui auront à intervenir pour le développement du projet ;
- 4) l'examen des conditions de mise en page d'une société locale d'exploitation du câble ;
- 5) d'entreprendre toutes actions et études complémentaires à l'objet social en vue de rentabiliser le réseau ;

En conséquence, nous vous demandons :

- 1°) de décider la participation de la Ville à l'Association en cours de constitution qui prendra la dénomination « Association pour la promotion de moyens modernes pour le développement de la vidéocommunication ou « Métrocâble » dont ci-joint le projet des statuts ;
- 2°) de désigner conformément à l'article 6 desdits statuts vos 18 représentants ;

3°) d'autoriser le versement, à ladite Association d'une cotisation annuelle de 1.000 F et d'inscrire à cet effet, le crédit correspondant à votre budget.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 388*

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE MOYENS MODERNES  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE LA VIDEOCOMMUNICATION METROCABLE

La Loi n° 82/652 du 29 juillet 1982 portant statut de la communication audio-visuelle et la loi n° 84/743 du 1<sup>er</sup> août 1984 relative à l'exploitation de services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé, mettent en œuvre dans la perspective d'une décentralisation de l'audio-visuel, les moyens juridiques visant à développer la diffusion de l'information locale et la création de services vidéo et télématique les plus divers.

Le 3 mai 1984, le Conseil des Ministres confie aux communes, l'initiative de décider la construction et l'exploitation d'un réseau câblé.

Le Conseil Municipal de Lille a décidé de réaliser un réseau câblé sur son territoire et d'ores et déjà les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin ont décidé de s'associer au projet.

La commune de Villeneuve d'Ascq a manifesté la même intention dans des conditions qui restent à définir.

D'autres communes avoisinantes ont été également interrogées.

A cet effet, les communes de Lille, Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin ont souscrit le 14 février 1985, un protocole d'accord conclu avec l'Etat (Direction Générale des Télécommunications) pour la création d'un réseau de vidéocommunication.

Pour unir leurs efforts, elles ont décidé de se regrouper en association en vue de mener les études de faisabilité préalables à la mise en place de ce réseau de vidéocommunication.

Les communes fondatrices de la présente association proposent à tous autres partenaires, communes et personnes privées, morales ou physiques, de s'associer à leur projet.

Cela exposé, il a été convenu entre les signataires des présentes :

de constituer, dans le cadre des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'Association dont les statuts suivent.

## STATUTS

### SECTION I - FORMATION ET OBJET DE L'ASSOCIATION :

#### Article 1 :

Il est formé, entre les soussignés et toutes autres personnes adhérant aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, les textes subséquents et les présents statuts.

#### Article 2 :

L'Association prend la dénomination suivante « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE MOYENS MODERNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO-COMMUNICATION » METROCABLE

#### Article 3 :

L'Association a pour objet :

- 1) de mener les études faisabilité socio-économique et financière du projet de réseau de vidéo-communication ainsi que d'assurer par tous moyens la promotion de ce réseau ;
- 2) de regrouper l'ensemble des compétences et de mener en commun les réflexions et actions à engager ;
- 3) d'assurer la liaison avec les différentes instances et partenaires ainsi que la coordination des organismes qui auront à intervenir pour le développement du projet ;
- 4) l'examen des conditions de mise en place d'une société locale d'exploitation du câble conformément aux lois n° 83/597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte et n° 84/743 du 1<sup>er</sup> août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé et dans les conditions définies au cahier des charges annexé au décret n° 85/54 du 18 janvier 1985 ;
- 5) d'entreprendre toutes actions et études complémentaires à l'objet social en vue de rentabiliser le réseau.

#### Article 4 :

Le siège de l'Association est fixé à : l'Hôtel de Ville de Lille

Il pourra être, à toute époque, transféré par décision du Conseil d'Administration.

#### Article 5 :

L'Association prendra fin à l'expiration de son objet social.

### SECTION II - COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

**Article 6 :**

L'Association se compose :

- 1) des représentants des communes intéressées ou décidées à la réalisation sur leur territoire d'un réseau de vidéo-communication. Chaque commune sera représentée à l'Assemblée Générale quelle que soit l'importance de sa population par un membre de droit, et par un membre supplémentaire par tranche de 10.000 habitants au moins ;
- 2) des représentants des personnes morales privées intéressées aux buts poursuivis par l'Association ;
- 3) des personnes qualifiées désireuses de concourir à la réalisation des buts de l'Association.

Les membres de l'Association participeront à la vie sociale conformément aux articles 14 et 20 des présents statuts.

**Article 7 :**

Le Conseil d'Administration se prononce sur toutes les demandes d'adhésion.

**Article 8 :**

La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1) par la démission adressée au Président du Conseil d'Administration ;
- 2) pour défaut de paiement de la cotisation.

**Article 9 :**

La cotisation annuelle est fixée à 1.000 F pour les communes.

La cotisation annuelle est payable quelle que soit la date de l'admission.

Le montant de la cotisation annuelle peut être modifié par décision de l'Assemblée Générale.

**SECTION III - ADMINISTRATION**

**Article 10 :**

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 20 membres.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée, à raison de :

- 10 membres représentant les communes
- 5 membres représentant les personnes morales privées
- 5 membres représentant les personnalités qualifiées

Le premier Conseil d'Administration est composé de membres fondateurs et assurera l'administration de l'Association jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale ; il sera renouvelé par cette assemblée.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

**Article 11 :**

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé de :

- 1 Président
- 2 Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier

Les membres du Bureau sont élus pour un an à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration ; ils sont rééligibles.

**Article 12 :**

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre et toutes les fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

**Article 13 :**

L'Association crée un comité de pilotage chargé de rassembler et de diffuser les informations et de coordonner les actions des différents partenaires et intervenants aux études techniques et de faisabilité.

Le Comité de pilotage est constitué du Conseil d'Administration qui invitera à y participer les parties intéressées.

**Article 14 :**

Le Conseil d'Administration peut convoquer à ses réunions à titre consultatif toute personne, membre de l'Association ou étrangère, dont la compétence professionnelle serait utile à l'objet de ses travaux ; il peut constituer, le cas échéant, avec leur concours des commissions d'études pour un objet déterminé.

Les membres du Conseil ont seuls voix aux délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil peut donner à un autre membre du Conseil pouvoir de le représenter à une séance. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Pour la validité des délibérations, le quart au moins des membres du Conseil doit être présent ou représenté.

Les procès-verbaux de séances du Conseil sont inscrits sur un registre spécial. Ils sont signés par le Président et le Secrétaire.

**Article 15 :**

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites : des remboursements de frais sont seuls possibles par décision expresse du Conseil d'Administration, à l'appui des justificatifs.

**Article 16 :**

Le Président convoque et préside l'Assemblée Générale et les réunions du Conseil d'Administration. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet ; Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation au Trésorier. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Vice-Président (si plusieurs Vice-Présidents, le premier Vice-Président, 2<sup>e</sup> Vice-Président ou 3<sup>e</sup> Vice-Président).

**Article 17 :**

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des réunions ou assemblées et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par lesdits articles.

**Article 18 :**

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association ; il effectue tous paiements et reçoit, sous la surveillance du Président, toutes sommes dues à l'Association. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations par lui effectuées et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve, s'il y a lieu, sa gestion.

L'assemblée Générale désignera un vérificateur aux comptes, membre de l'Association ou étranger.

**Article 19 :**

Le Conseil d'Administration assure l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale.

rale et est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

#### SECTION IV - ASSEMBLEE GENERALE

##### **Article 20 :**

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur demande du quart au moins de ses membres.

Pour toutes les assemblées, les convocations doivent être envoyées au moins quinze jours à l'avance et indiquer l'ordre du jour.

Outre les matières portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration, toute proposition portant la signature au moins du quart des membres de l'Association et déposée au Secrétariat au moins huit jours avant la réunion, pourra être soumise à l'Assemblée.

Tout membre adhérent peut donner par écrit à un autre membre de sa catégorie le droit de le représenter ; chaque membre ne pourra être porteur de plus d'un mandat.

##### **Article 21 :**

Sur première convocation, l'Assemblée ne peut valablement délibérer que si elle compte comme membres présents ou représentés, au moins la moitié des membres. Sur deuxième convocation, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'Assemblée reçoit le compte rendu des travaux du Conseil d'Administration et les comptes du Trésorier ; elle statue sur leur approbation.

Elle vote le budget de l'année.

Elle pourvoit s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle donne toutes autorisations au Conseil d'Administration, au Président et au Trésorier pour effectuer toutes opérations rentrant dans l'objet de l'Association pour lesquelles les pouvoirs qui leur sont conférés par les statuts ne seraient pas suffisants.

Elle statue souverainement sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Association.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le scrutin secret peut être demandé par le Président ou par le quart des membres présents ou représentés.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

Les délibérations de l'Assemblée sont consignées par le Secrétaire sur un registre et signées par les membres du Conseil d'Administration présents à la délibération.

Le Secrétaire peut en délivrer des copies qu'il certifie conforme.

#### SECTION V - RESSOURCES - COMPTABILITE

##### Article 22 :

Les ressources de l'Association comprennent :

- 1) les cotisations et participations versées par ses membres ;
- 2) les subventions et participations qui pourront lui être accordées en vue d'atteindre les buts qu'elle se propose ;
- 3) les rétributions perçues en contre-partie de ses prestations ;
- 4) les intérêts et revenus des biens et valeurs lui appartenant ;
- 5) les autres ressources autorisées par la réglementation et notamment des emprunts et avances de trésorerie ;

##### Article 23 :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

L'emploi des fonds accordés par l'Etat ou les collectivités territoriales fait l'objet d'une justification annuelle auprès des services ou collectivités qui les ont accordés.

#### SECTION VI - MODERNISATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

##### Article 24 :

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

L'Assemblée doit se composer de la moitié au moins des sociétaires. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.



là leur volonté de participer à ce réseau, en s'engageant notamment par la signature d'un document annexe au protocole d'accord.

Le document prévoyait cependant la passation d'avenants au protocole entre les différentes villes, la Ville de Lille et le Ministère des P.T.T.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer :

- l'avenant n° 1 ci-joint, relatif aux communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin ;
- les avenants qui interviendront prochainement, et dans les mêmes termes, avec les villes de Mons-en-Barœul et Villeneuve d'Ascq.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 388.*

PROTOCOLE VILLE DE LILLE - MINISTERE DES P.T.T.  
CONCERNANT LA CREATION D'UN RESEAU DE VIDEOCOMMUNICATIONS  
SUR LES COMMUNES DE LILLE, FACHES-THUMESNIL,  
LEZENNES ET RONCHIN

**AVENANT N° 1**

Entre la Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre MAUROY, son maire,

- la Ville de Fâches-Thumesnil, représentée par Monsieur GOSSELIN, Maire,
- la Ville de Lezennes, représentée par Monsieur DEBOUDT, Maire,
- la Ville de Ronchin, représentée par Monsieur LAIGNEL, Maire

et l'Etat, représenté par Monsieur Jean CLAUZEL, Préfet, Commissaire de la République du Département du Nord,

vu le protocole d'accord entre l'Etat et la Ville de Lille pour la création d'un réseau de vidéocommunications à Lille, signé le 14 février 1985, désigné ci-après par le « protocole »,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Dans le cadre d'un projet commun aux villes de Lille, Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin, le protocole est étendu aux villes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin.

En conséquence, dans le protocole, est substitué au terme « Ville de Lille », le terme « les Villes de Lille, Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin ».

**Article 2 :**

Les études d'organisation, socio-économiques, financières et l'étude de la tête de réseau entreprises par la Ville de Lille seront complétées en conséquence.

Les suppléments d'études techniques à celles prévues pour le projet de la Ville de Lille menées par les P.T.T. en vue de définir une infrastructure de réseau adaptée à la dimension intercommunale de ce projet.

L'ensemble des études réalisées pour les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin, débouchera sur la constitution d'un dossier de faisabilité du projet dans un délai maximum de six à huit mois, à compter de la signature du présent avenant. Cette disposition complète celle prévue à l'article 2 du protocole.

**Article 3 :**

Si les villes le demandent, le réseau permettra pour chacune d'elles, le transport de programmes individualisés qui ne seront distribués qu'aux seuls habitants de la commune considérée.

La Direction Générale des Télécommunications prendra en charge le supplément d'études de cet aspect technique du réseau et précisera les conditions financières de mise en œuvre et d'exploitation correspondantes.

**Article 4 :**

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 et de la signature de la convention prévue à l'article 7 du protocole, une première tranche de commande correspondant à 35.000 prises raccordables sera passée par les P.T.T. au titre du programme 1985 après que les Villes aient précisé la localisation de ces prises en concertation avec les P.T.T.

Cette disposition remplace l'article 10 du protocole.

**Article 5 :**

Les autres dispositions du protocole non modifiées s'appliquent en totalité.

Monsieur Jean CLAUZEL  
Préfet, Commissaire de la  
République du NORD,

Monsieur Pierre MAUROY  
Maire de Lille,

Monsieur GOSSELIN  
Maire de Fâches-Thumesnil,

Monsieur DEBOUDT  
Maire de Lezennes,

Monsieur LAIGNEL  
Maire de Ronchin,

**N° 85/137 - Services Municipaux  
Personnel  
Modification d'appellation**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 81/2002 du 26 février 1981, vous avez adopté, dans le cadre de la nouvelle organisation des services, la création de quinze postes d'auxiliaires féminines de police.

Des textes récents et notamment la loi n° 83/634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ont apporté des modifications dans les conditions de recrutement des agents.

L'article 6 précise : « aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur sexe et de leurs appartenances ethniques... ».

La volonté de la loi est d'interdire toute discrimination au moment du recrutement.

En conséquence, nous nous demandons de bien vouloir adopter la modification de l'appellation « auxiliaire femme de police », en « agent de surveillance de stationnement ». Cet emploi serait désormais accessible aux candidats des 2 sexes, par voie de concours ou d'examen d'adptitude, tel que prévu précédemment.

Je vous rappelle que l'agent de surveillance du stationnement, est appelé à faire respecter la réglementation en matière de stationnement, sur la voie publique (parcmètre, horodateur, aires réglementées etc).

L'application de cette mesure n'a aucune répercussion financière.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 418.*

**N° 85/138 - Conseil Communal de Prévention  
de la Délinquance  
Programme de financement 1984  
Modifications**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 septembre 1984 a adopté le plan de financement des 3 opérations retenues pour bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Conseil National de Prévention de la Délinquance en 1984.

L'une de ces opérations prévoyait la création d'une base de tourisme fluvial sur la Deûle pour les Jeunes avec une aide de l'Etat au titre de l'investissement, d'un montant de 250 000 F en provenance du Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports.

Cette subvention de 250 000 F était destinée au rachat de l'usine DUFLOT, opération qui ne peut aboutir actuellement par manque d'accord du vendeur ; aussi nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre souhait de créer ce centre de formation pour les jeunes en sollicitant l'aide de l'Etat pour l'aménagement et l'équipement de ce centre en matériel nautique.

Le montant de l'aide restera identique au montant initial soit 250 000 F sur une dépense totale subventionnable de 550 000 F.

Dans l'hypothèse de la confirmation de cette aide nous vous demandons de bien vouloir admettre la subvention de l'Etat en recette et d'ouvrir un crédit d'un montant de 250 000 F correspondant à l'objet de la subvention.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 420.*

**N° 85/139 - Conseil Communal de Prévention  
de la Délinquance  
Programme de financement 1984  
Affectation des subventions**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 septembre 1984 a adopté le plan de financement des 3 opérations retenues pour bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Conseil National de Prévention de la Délinquance en 1984.

L'une de ces opérations prévoyait la création d'un centre d'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers du tourisme fluvial avec une aide totale de l'Etat d'un montant de 320.000 F, soit 70.000 F de crédits de fonctionnement en provenance du Ministère de la Jeunesse et des Sports et 250.000 F de crédits d'investissement en provenance du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre en recettes la subvention de fonctionnement de 70.000 F en provenance du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de procéder à l'ouverture d'un crédit correspondant permettant le reversement au G.E.D.A.L. de la somme qu'il a avancé pour la création du centre.

Cette délibération remplace et annule celle prévue dans la délibération 84/390 du 22 décembre 1984, prévoyant le reversement au G.E.D.A.L. d'une somme de 114.433 F.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 420.*

---

**N° 85/140 - Bibliothèque Municipale  
Subvention de fonctionnement de 1984  
Admission en recettes  
Crédits d'emploi**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 1984 par le Ministère de la Culture à la Ville de LILLE, s'élève à 1.037.600 Francs.

Sur proposition du Conservateur de la Bibliothèque Municipale et en accord avec notre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification et des Finances réunies respectivement les 7 décembre 1984 et 18 mars 1985, nous vous demandons de décider d'utiliser cette subvention comme suit :

- 572.600 Francs pour l'acquisition d'un système de gestion informatique de la Bibliothèque (matériel et logiciel) ;
- 100.000 Francs pour l'acquisition de livres pour la future annexe de WAZEMMES ;
- 150.000 Francs pour l'acquisition de livres et cassettes pour les Services existants ;
- 15.000 Francs pour l'acquisition d'un déshumidificateur.

Le surplus a été préfinancé dans le cadre des opérations inscrites au budget primitif de 1984.

Les crédits d'emploi seront ouverts au chapitre 903-63 du budget supplémentaire de 1985.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 421.*

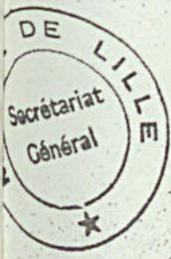
**N° 85/141 - Centres Municipaux d'Initiation  
Sportive - Revalorisation de  
l'indemnité versée aux animateurs.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 83/2/380 du 22 décembre 1983, vous avez décidé de réactualiser l'indemnité versée aux animateurs responsables chacun de l'animation d'un Centre Municipal d'Initiation Sportive, en la fixant à 487 F par personne et par an pour la saison 1983/1984.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 20 novembre 1984 et la Commission de la Planification et des Finances, réunie le 18 mars 1985, nous vous demandons :

Séance du Conseil Municipal  
du 14 MAI 1985



ce du Conseil Municipal  
du 14 MAI 1985

M. MAUROY <i>M. Mauroy</i>	M. FRISON <i>M. Frison</i>	M. DEROSIER <i>M. Derosier</i>	M. VAILLANT <i>M. Vaillant</i>
M. COLIN <i>M. Colin</i>	M. DASSONVILLE <i>M. Dassonville</i>	M. DEBEYRE <i>M. Debeyre</i>	M. CATESSON <i>M. Catesson</i>
Mme BOUCHEZ <i>Mme Bouchez</i>	M. ROMAN <i>M. Roman</i>	Mme MOREL <i>Mme Morel</i>	M. THIEFFRY <i>M. Thieffry</i>
M. MATRAU <i>M. Matrau</i>	M. SYLARD <i>M. Sylard</i>	M. BERTRAND <i>M. Bertrand</i>	M. VIRON <i>M. Viron</i>
M. CACHEUX <i>M. Cacheux</i>	Mme MERESSE <i>Mme Meresse</i>	M. DELANNOY <i>M. Delannoy</i>	Mme DERRANCE <i>Mme Derrance</i>
M. KEIGNAERT <i>M. Keignaert</i>	M. BODARD <i>M. Bodard</i>	Mme BRUNEL <i>Mme Brunel</i>	M. CAILLIEZ <i>M. Cailliez</i>
M. BURIE <i>M. Burie</i>	Mme BUFFIN <i>Mme Buffin</i>	M. OLIVIER <i>M. Olivier</i>	M. PAUWELS <i>M. Pauwels</i>
M. WAVRANT <i>M. Wavrant</i>	Mme ESCANDE <i>Mme Escande</i>	M. CHOQUEL <i>M. Choquel</i>	M. CARDON <i>M. Cardon</i>
M. VIDAL <i>M. Vidal</i>	M. BOCHNER <i>M. Bochner</i>	Mme BELL <i>Mme Bell</i>	M. FREHAUX <i>M. Frehaux</i>
Mme DAVIDT <i>Mme Davidt</i>	M. DAUBRESSE <i>M. Daubresse</i>	M. DONNAY <i>M. Donnay</i>	M. PIERENS <i>M. Pierens</i>
M. PILATE <i>M. Pilate</i>	Mme D'ERCEVILLE <i>Mme D'Erceville</i>	M. DESCAMPS <i>M. Descamps</i>	Mme STIKER <i>Mme Stiker</i>
M. CATTELA <i>M. Cattela</i>	Mme CODACCIONI <i>Mme Codaccioni</i>	M. CHAUVIERRE <i>M. Chauvierre</i>	M. DEREUX <i>M. Dereux</i>
			M. SINAGRA <i>M. Sinagra</i>

28th JAN 11

20



H. WILSON					
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

28th JAN 11

- de décider la revalorisation de cette attribution pour la saison sportive 1984-1985 (septembre à juin) en se basant sur l'augmentation des traitements des fonctionnaires en 1983, soit 3%, ce qui porterait cette indemnité à :

$$\frac{487 \times 103}{100} = 501,60 \text{ Francs arrondi à } 502,00 \text{ Francs}$$

- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au sous-chapitre 945-18 de nos documents budgétaires.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 421.*

**N° 85/142 - Champs de Mars et Terrains Communaux  
situés aux abords de la Porte de Gand  
Echange avec l'Armée.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

En vue d'aménager à proximité de la Citadelle une importante aire de stationnement, la Ville a sollicité de l'Etat (Armée) l'acquisition de la propriété militaire du Champs de Mars, délimitée par l'Avenue du 43<sup>e</sup> R.I., l'Avenue Cuvier et l'Allée des Marronniers pour une superficie d'environ 51.540 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la possibilité qui sera consentie à l'Armée par la Ville de disposer de places de parking et d'utiliser ce terrain lors de manifestations exceptionnelles, la Direction des Services Fiscaux a estimé la valeur au m<sup>2</sup> à 23,75 Francs, soit un coût global de 1.220.000,00 Francs.

Par ailleurs, l'Armée souhaite acquérir une partie des anciennes fortifications entourant la porte de Gand ainsi qu'un terrain situé au lieudit « La Corne de Gand », en bordure de la rue du Général De Gaulle à La Madeleine.

Ces terrains appartenant à la Ville, d'une superficie d'environ 16.750 m<sup>2</sup> ont été évalués par la Direction des Services Fiscaux à 420.000,00 Francs.

Aussi, l'Armée a-t-elle proposé à la Ville de procéder à un échange avec soulte entre les terrains précités et celui du Champs de Mars.

Les frais des documents d'arpentage seront à la charge réciproque des parties.

La soulte dûe par la Ville au titre du présent échange s'élève à 800.000,00 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 8 janvier 1985, nous vous demandons :

1°) de décider :

- l'acquisition à l'Armée de la propriété du Champs de Mars pour une superficie de 51.540 m<sup>2</sup> délimitée par l'Avenue du 43<sup>e</sup> R.I., l'Avenue Cuvier et l'Allée des Marronniers au prix de 23,75 Frs le m<sup>2</sup> soit un coût total de 1.220.000,00 Francs.
- la cession à l'Armée d'une partie des anciennes fortifications de la Porte de Gand ainsi qu'un terrain situé au lieudit « La Corne de Gand », en bordure de la rue du Général De Gaulle à La Madeleine pour une contenance globale de 16.750 m<sup>2</sup> au prix de 25,00 Frs le m<sup>2</sup> soit 420.000,00 Francs.

2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte d'échange à intervenir.

En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par M. le Premier Adjoint.

3°) de décider l'imputation de la dépense correspondant au règlement de la soulte à la charge de la Ville évaluée approximativement à 880.000,00 Francs, frais compris sur les crédits ouverts au chapitre 922 - Article 2125-J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 421.*

**N° 85/143 - Ensemble immobilier sis à Lille,  
92 et 96, rue Abélard,  
Vente à la Société « Messageries Routières »**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lille, 92 et 96, rue Abélard, cadastré section DH N° 300, 307 et 308 pour une contenance de 1.365 m<sup>2</sup> et situé en zone UF du plan d'occupation des sols approuvé de Lille.

La Société « Messageries Routières Paris-Lille » implantée 90, rue Abélard sollicite de la Ville l'acquisition de cette propriété communale afin d'y étendre ses activités.

Cette transaction immobilière pourrait s'effectuer moyennant le prix de quatre cent trente mille francs (430.000 F.).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 février 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à la Société « Messagries Routières Paris-Lille » de l'ensemble immobilier sus-mentionné au prix de 430.000 Francs ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir qui sera rédigé par le Notaire désigné par l'acquéreur ;

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes d'immeubles - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/144 - Immeuble communal sis à Lille  
31, rue Courmont  
Vente à la Société Coopérative  
de Construction Union de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 31, rue Courmont repris au cadastre sous le n° 263 de la section OX pour une contenance de 33 m<sup>2</sup> et situé au plan d'occupation des sols approuvé de Lille en zone UBa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) où le C.O.S. est fixé à 1,80.

Par courrier en date du 15 janvier 1985, la Société Coopérative de Construction Union de Lille dont le siège est à Lille, 209, rue d'Arras a sollicité l'acquisition de cet immeuble, au prix de 63.410,83 F correspondant au prix de revient supporté par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente de cet immeuble, au profit de l'Union de Lille, au prix sus-mentionné ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir, en la forme notariée ;
- 3°) de décider le recouvrement du prix de l'imputation de la recette au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Ventes d'immeubles - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/145 - Immeubles Communaux sis à Lille,  
193, rue d'Arras et 7 et 21, rue Courmont  
Vente à la Société Coopérative de  
Construction Union de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire des immeubles sis à Lille, 193, rue d'Arras et 7 et

21, rue Courmont, repris au cadastre sous les n° 226, 277 et 272 de la section OX pour des contenances respectives de 230 m<sup>2</sup>, 33 m<sup>2</sup> et 33 m<sup>2</sup>.

Ces biens figurent au Plan d'Occupation des Sols approuvé de Lille en zone UBA (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) où le C.O.S. est fixé à 1,80.

Par courrier du 18 février 1985, la Société Coopérative de Construction UNION DE LILLE, dont le siège est à Lille, 209, rue d'Arras, a sollicité l'acquisition de ces immeubles aux prix respectifs de 360.000 F, 140.000 F et 55.000 F, valeurs « libres d'occupation », basés sur l'estimation des Services Fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente de ces immeubles au profit de l'UNION DE LILLE, aux prix sus-mentionnés ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir en la forme notariée ;
- 3°) de décider le recouvrement du prix et l'imputation de la recette au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : « Ventes d'immeubles - Produits ».

*Adopté.*  
*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/146 - Immeuble sis à Lille, 20, rue des Bouchers,  
Vente à Madame PRODEO**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79/6057 du Conseil Municipal du 22 novembre 1979, la Ville de Lille a décidé la vente d'un immeuble communal sis à Lille, 20, rue des Bouchers et cadastré section KS n° 142 pour 47 m<sup>2</sup> à Monsieur Jean Thomas DACQUIN.

Monsieur DACQUIN, sollicité à plusieurs reprises par la Ville a laissé entendre que l'acquisition de ce bien ne l'intéressait plus actuellement.

Dans le même temps Madame Anne-Marie PRODEO ex-épouse de Monsieur DACQUIN, s'est portée acquéreur de l'immeuble aux fins de poursuivre les travaux de rénovation.

Le prix de cession de cet immeuble peut être fixé à soixante deux mille francs (62.000 F).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) d'annuler la délibération n° 79/6057 du 22 novembre 1979 ;
- 2°) de décider la vente à Madame PRODEO de l'immeuble situé 20, rue des Bouchers pour le prix de 62.000 F ;
- 3°) de nous autoriser à intervenir à l'acte authentique qui sera rédigé par le Notaire désigné par l'acquéreur ;

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

- 4°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes d'Immeubles - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/147 - Aménagement du Secteur des Gares  
Vente de parcelles de terrain à  
la Communauté Urbaine de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Gares à Lille, la Communauté Urbaine de Lille poursuit sa procédure d'acquisition de terrains et sollicite de la Ville l'achat de parcelles situées rue du Vieux Faubourg, rue Saint-Hubert et rue des Canonniers cadastrées section AE n° 32 pour 149 m<sup>2</sup> et section HR n° 190-222-224 et 221 pour 152 m<sup>2</sup>, 7 m<sup>2</sup>, 50 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup>.

Ces terrains sont inclus en zone UAC du plan d'occupation des sols approuvé de Lille où le coefficient d'occupation des sols est de 2,50.

Les Services Fiscaux ont fixé l'indemnité due à la Ville à trois cent dix sept mille cent quarante francs (317.140,00 F).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à la Communauté Urbaine de Lille des parcelles sus-mentionnées au prix de 317.140 francs ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte rédigé en la forme administrative à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes de terrains-produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/148 - Terrain communal sis à Lille  
100, rue Jean Jaurès  
Vente de gré à gré**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Lille, 100, rue Jean Jaurès, reprise au cadastre sous le n° 57 de la section MN pour une contenance de 25 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est situé au plan d'occupation des sols approuvé de Lille en zone UBa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat aux services et aux activités sans nuisances) où le coefficient d'occupation des sols est de 1,80.

M. et Mme LAZZEM, ont sollicité l'achat de cette parcelle, contiguë à leur propriété ; les services fiscaux ont estimé ce terrain à 8.750 F soit 350 F le m<sup>2</sup>, lequel prix a été accepté par les personnes sus-nommées.

En accord avec votre commission de l'urbanisme, du logement et du domaine public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente de gré à gré à M. et Mme LAZZEM, du terrain communal sus-désigné au prix de 8.750 F ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 - article 2109-J2 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes de terrains - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/149 - Parcelles de terrain sises à Lille  
rue de Pologne  
Ventes de gré à gré**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire de parcelles de terrain sises à Lille, rue de Pologne,

cadastrées section BY n° 257 - 258 - 259 et 260 pour 52 m<sup>2</sup> chacune et incluses dans un terrain de plus grande contenance, figurant en zone UBc du plan d'occupation des sols approuvé de Lille (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et activités sans nuisances) où le coefficient d'occupation des sols est de 1,20.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 1984, il a été décidé la vente de trois parcelles aux propriétaires riverains.

Quatre autres riverains sollicitent aujourd'hui l'acquisition des parcelles faisant front à leur propriété.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale à 100,00 Francs du m<sup>2</sup>.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985,

Nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente de la parcelle cadastrée BY n° 257 à M. et Mme LEMESRE au prix de 5.200,00 Francs.
- 2°) de décider la vente de la parcelle cadastrée BY n 258 à M. et Mme TANCREZ Gilbert au prix de 5.200,00 Francs.
- 3°) de décider la vente de la parcelle cadastrée BY n° 259 à M. et Mme TANCREZ Maurice au prix de 5.200,00 Francs.
- 4°) de décider la vente de la parcelle cadastrée BY n° 260 à Mme BROUTIN au prix de 5.200,00 Francs.
- 5°) de nous autoriser à comparaître aux actes authentiques à intervenir qui seront rédigés par le(s) Notaire(s) désigné(s) par les acquéreurs ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

- 6°) de décider le recouvrement des prix et leur imputation au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes de terrains - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/150 - Immeubles sis à Lille,  
19, rue de Flandres, cour Frappez n° 1 à 5  
Achat par la Ville**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville a la possibilité d'acquérir les immeubles sis à Lille, 19, rue de Flandre, cour Frappez n° 1 à 5.

Ces immeubles et le sol de cour attenant sont repris au cadastre à la section RX sous les n° 478 à 482-666 pour une superficie globale de 189 m<sup>2</sup>. Ils ont situés au Plan d'Occupation des Sols en zone UBb (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) ou le coefficient d'occupation des sols est de 1,80 et sont inclus dans un périmètre de protection des Monuments Historiques.

Cette acquisition permettrait de mener à terme une opération de relogement social.

Seule la maison n° 1 reste occupée par une personne âgée.

Madame Veuve MUYSENS désire obtenir 182.000 F pour la vente de sa propriété.

La Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public lors de sa réunion du 19 mars 1985, a estimé cette proposition acceptable. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider de l'achat des immeubles sis à Lille, 19, rue de Flandre, cour Frappez n° 1 à 5 au prix de 182.000 F. (CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE FRANCS) ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.
- 3°) décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 200.200 F au chapitre 922, article 2125-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/151 -Immeuble sis à Lille, 50, rue d'Avesnes,  
Cour Lambert n° 11/12  
Achat par la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille a la possibilité d'acquérir l'immeuble sis à Lille, 50, rue d'Avesnes, 11/12, cour Lambert.

Cet immeuble repris au cadastre à la section OY sous le n° 165 pour une contenance de 33 m<sup>2</sup> est inscrit au plan d'occupation des sols en zone UBa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisance) où le coefficient d'occupation des sols est fixé à 1,80.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la restructuration de ce secteur notamment par la réalisation d'un espace vert

A cette fin, la Ville s'est rendue propriétaire et a la jouissance des immeubles sis

aux n° 12 bis - 13 - 14 - 15 - 16 - 18 - 20 - 30 - 31 - 34 de la cour Lambert et a entamé les négociations préalables à tout transfert de propriété auprès des propriétaires concernés pour les immeubles sis aux n° 10 - 17 - 19 - 28 - 29 - 32 - 33 - 35, cour Lambert, 52 - 54 - 56, rue d'Avesnes, 5, rue Lamartine.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de l'immeuble sis 11/12, cour Lambert à 12.000 F.

Monsieur DEBADTS Robert, propriétaire de cet immeuble, accepte de traiter sur la base de ce prix.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine public qui s'est réunie le 19 mars 1985 nous vous demandons :

1°) de décider l'achat de l'immeuble sis à Lille, 50, rue d'Avesnes, 11/12, cour Lambert, au prix de 12.000 F ;

2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 13.200 F, frais compris, sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125-J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/152 - Terrain sis à Lille, rue de l'Est  
Achat aux Consorts DEAN**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'aménagement du relais de caravanes situé à LILLE, à l'angle des rues de Bavai et du Faubourg de Valenciennes, la Ville de LILLE doit acquérir une parcelle de terrain sise rue de l'Est, appartenant aux Consorts DEAN, et reprise au cadastre sous les n° 96, 118 et 120 de la section CS, pour des contenances respectives de 4 m<sup>2</sup>, 155 m<sup>2</sup> et 11 m<sup>2</sup>.

Ce terrain figure au plan d'occupation des sols approuvé de LILLE en zone UCa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée surtout à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) où le C.O.S. est fixé à 1,50.

Par courrier en date du 27 décembre 1984, Monsieur Claude DEAN a accepté de céder, au nom de tous les co-indivisaires, le bien en cause, au prix de 9.350 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat aux Consorts DEAN du terrain sis à Lille, rue de l'Est, au prix de 9.350 F (neuf mille trois cent cinquante francs) ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir, en la forme notariée ;
- 3°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 10.300 F, sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Achat de terrains ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/153 - Rue La Fontaine (sol de rue déclassée)  
Acquisition à titre gratuit par  
la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Communauté Urbaine de Lille a procédé au déclassement d'une partie de la rue La Fontaine à Lille, non cadastrée, comprise entre les n° 13 à 31 pour une superficie de 700 m<sup>2</sup> environ.

L'Etablissement public communautaire a sollicité la Ville de Lille d'acquérir gratuitement la parcelle sus-désignée, située au P.O.S. approuvé de Lille en zone UBb (zone à densité assez élevée affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances, où une rénovation devra être entreprise), en vue de sa retrocession à la S.A.E.N., dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du jardin de Fives.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 mars 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'acquisition gratuite du sol de rue déclassée sus-désigné ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3°) de décider l'imputation de la dépense sur les crédits à ouvrir au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Achat de terrains ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/154 - Centre d'Amélioration du Logement  
Subvention de relogement pour 1985  
Avenant n° 11**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 75/6052 du 3 mars 1975, le Conseil Municipal a décidé de verser au Centre d'Amélioration du Logement, 201, rue des Postes à Lille, une indemnité calculée au mètre carré de surface corrigée pour chaque logement attribué par le C.A.L. aux candidats présentés par la Ville de Lille.

Jusqu'en 1982, cette indemnité était indexée sur la série de prix du bâtiment du Nord.

Par délibération n° 83/2/182 en date du 2 juillet 1983, le Conseil Municipal a décidé de remplacer l'indexation susvisée par l'indexation sur le coût de la construction (I.N.S.E.E.), et a par ailleurs institué deux tarifs différents d'indemnité de relogement suivant que celui-ci se fait dans un logement qui vient d'être acquis et remis en état par le C.A.L.- P.A.C.T. ou dans un logement appartenant déjà au patrimoine locatif du C.A.L.- P.A.C.T.

L'indemnité a évolué comme suit depuis 1975 :

	1975	1982	1983	1984
Pour les immeubles destinés à être démolis dans les 3 ans	300 F	796 F	265 F	281 F
Pour les immeubles destinés à être démolis dans les 10 ans	400 F	1 062 F	397 F	420 F
Pour les immeubles destinés à être maintenus au delà de 10 ans	520 F	1 381 F	517 F	548 F
Pour le relogement des immeubles nouvellement acquis ou réhabilités			1 550 F	1 643 F

Il convient d'appliquer aux tarifs de 1984 une augmentation de 5,96%.

Les subventions au mètre carré seraient donc pour 1985, les suivantes :

- 1.741 F pour les relogements en immeubles nouvellement acquis et réhabilités destinés à être maintenus au-delà de 10 ans.

- Pour les autres relogements en immeubles appartenant déjà au patrimoine du P.A.C.T.

- 580 F pour les logements destinés à être maintenus au delà de 10 ans
- 445 F pour les logements destinés à être démolis dans les 10 ans
- 297 F pour les logements destinés à être démolis dans les 3 ans

Compte tenu de l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 23 avril 1985 nous vous demandons de bien vouloir accepter de conclure avec le Centre d'Amélioration du Logement, un avenant n° 11 à la convention du 17 juillet 1975 portant majoration des indemnités de relogement pour l'année 1985.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/155 - Parcelle de terrain déclassée,  
rue des Débris Saint-Etienne  
Cession gratuite par la C.U.D.L.  
à la Ville de Lille.  
Rétrocession à la SORELI**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Saint-Etienne, la SORELI a émis le souhait d'acquérir la portion de voie située entre les rues des Débris Saint-Etienne et Lepelletier reprise communément sous le vocable de « passage des Débris Saint-Etienne ».

Cette parcelle de terrain d'une contenance de 101 m<sup>2</sup> faisait partie des biens transférés à l'Etablissement Public Communautaire lors de sa création par la loi du 31 décembre 1966.

Il convenait de procéder au déclassement partiel de cette parcelle de terrain en vue de son aliénation.

Les formalités d'enquête publique prescrites en la matière par le décret n° 76-790 du 20 août 1976 ont été accomplies régulièrement du 25 septembre au 10 octobre 1984.

Lors de sa réunion en date du 31 janvier 1985, le Conseil de Communauté a adopté le principe de la cession gratuite à la Ville de Lille du terrain d'assiette concerné.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'acquisition à titre gratuit de la parcelle de terrain déclassée sise rue des Débris Saint-Etienne en vue de sa rétrocession à la SORELI ;

- 2°) de nous autoriser à comparaître aux actes à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3°) de décider l'imputation de la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125-J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/156 - Ligne I Bis du Métro  
(Lomme-gares de Lille)  
Lot 8 n° 1 BP 39 et 49  
Cession gratuite d'emprises  
tréfoncières à la C.U.D.L.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Communauté Urbaine de Lille ayant décidé la création de la ligne 1 Bis du Métro reliant LOMME aux GARES DE LILLE sollicite de la Ville de Lille l'acquisition gratuite de quatre emprises tréfoncières situées rues Saint-Sauveur et avenue John F. Kennedy ainsi que rues Gustave Delory et des Augustins, reprises au cadastre sous les n° 348 et 399 de la section HT.

Les emprises tréfoncières concernées sont respectivement de 22 m<sup>2</sup>, 257 m<sup>2</sup>, 447 m<sup>2</sup> et 268 m<sup>2</sup>.

Les Services Fiscaux ont fixé au franc symbolique l'indemnité de dépossession due à la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la cession gratuite à la C.U.D.L. des emprises tréfoncières sus-désignées ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique passé en la forme administrative qui sera rédigé par la Communauté Urbaine de Lille, et aux frais de celle-ci ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/157 - 1<sup>re</sup> Ligne Métro**  
**lots 3 F 7 n° 10 et 3 F 8 n° 18-19-20**  
**Cession d'emprises tréfoncières à**  
**la Communauté Urbaine de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin d'achever l'établissement de la 1<sup>re</sup> ligne de métro, la Communauté Urbaine de Lille sollicite de la Ville l'acquisition moyennant le franc symbolique de 4 emprises tréfoncières situées 2, rue de Bouvines, 1 et 3, rue Eugène Jacquet et 22 rue du Faubourg de Roubaix à Lille.

Ces emprises correspondent au n° 155 de la section CE (73 m<sup>2</sup>), n° 68 section AI (37 m<sup>2</sup>), n° 67 section AI (34 m<sup>2</sup> et n° 2 section AI (146 m<sup>2</sup>).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la cession au franc symbolique à la Communauté Urbaine de Lille des emprises tréfoncières sus-mentionnées ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte rédigé en la forme administrative qui sera rédigé par la Communauté Urbaine de Lille ;

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Ventes de terrains produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/158 - Première ligne de Métro**  
**lot 8 n° 57**  
**Vente de terrains à la**  
**Communauté Urbaine**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin d'achever la réalisation de la première ligne de métro entre la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq et le Centre Hospitalier Régional de Lille, la Communauté Urbaine de Lille sollicite de la Ville de Lille l'acquisition d'une parcelle de terrain communal sise Chemin de Bargues, cadastrée section IP 24 et incluse en zone UI du plan d'occupation des sols approuvé de Lille (zone faisant partie antérieurement de l'enceinte fortifiée de la place de Lille déclassée par la loi du 19 octobre 1919 et sise sur le territoire des communes de Lille, la Madeleine, Saint-André et Lambersart).

L'emprise concernée serait de 1.690 m<sup>2</sup>.

Le Service des Domaines a fixé l'indemnité de dépossession due à la Ville à cinquante mille sept cents francs (50.700 F) soit 30 F du m<sup>2</sup>.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à la Communauté Urbaine de Lille de la parcelle de terrain susmentionnée au prix de 50.700 F ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir, rédigé en la forme administrative, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur ;

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « vente de terrains - produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/159 - Rue du Professeur J. Leclerc à Lille  
(Sol de rue déclassée)  
Acquisition gratuite par la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Communauté Urbaine de Lille a procédé au déclassement sur 260 m d'une partie de la rue du Professeur Jules Leclerc à Lille comprise entre la rue du Professeur Laguesse et le Chemin de l'Épinette, d'une longueur de 260 m et pour une superficie de 4.748 m<sup>2</sup> environ.

L'Établissement Public Communautaire sollicite la Ville de Lille d'acquérir gratuitement la parcelle sus-désignée : située au Plan d'Occupation des Sols approuvé de Lille en zone UBc (Zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances), en vue de sa rétrocession au C.H.R., cette voie desservant l'Hôpital Calmette et étant utilisée essentiellement par les usagers des différentes unités de soins.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'acquisition du sol de rue déclassée sus-désigné ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

3°) de décider l'imputation de la dépense sur les crédits à ouvrir au chapitre 922 article 2109-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Achat de terrains ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/160 - Ilot Insalubre « Alma-Jacquet » à Lille  
Fixation des indemnités dues à raison  
des expropriations des immeubles 26 et  
36, rue Eugène Jacquet.  
Autorisation d'ester devant la Cour  
d'Appel de Douai.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibérations n° 76/6.122 du 18 novembre 1976, n° 78/6004 du 19 janvier 1978, n° 80/6.026 du 24 avril 1980, vous avez décidé l'acquisition par voie d'expropriation des immeubles situés dans l'îlot dénommé « Alma-Jacquet », déclaré insalubre par arrêté préfectoral du 25 juillet 1975, modifié par ceux des 20 décembre 1975 et 13 décembre 1976, dont les biens situés 26 et 36, rue Eugène Jacquet appartenant respectivement à Madame Fernande DOUTRELEN, Veuve LAFFEZ et à Monsieur Charles POLLET.

La Déclaration d'Utilité Publique de ces acquisitions est intervenue par arrêté préfectoral du 17 mars 1978 complétée par celle du 22 octobre 1981, et les expropriations ont été prononcées par ordonnance du 19 septembre 1980 de Monsieur le Juge de l'expropriation du Département du Nord.

Par jugements en date du 9 novembre 1984, Madame le Juge de l'Expropriation a accordé une indemnité de 46.615 F à Madame DOUTRELEN-LAFFEZ et une indemnité de 17.955 F à Monsieur POLLET, ces indemnités s'entendent remploi compris.

Appel de ces décisions a été interjeté le 7 janvier 1985 par Madame DOUTRELEN-LAFFEZ et le 30 janvier 1985 par Monsieur POLLET, celui-ci étant représenté par Monsieur Christian CATRY agissant en qualité de tuteur.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de nous autoriser à défendre, sur la base des indemnités fixées à première instance, aux appels ainsi interjetés ;
- 2°) de décider le règlement, en temps opportun, des frais et honoraires, notamment d'avocat, consécutifs aux procédures d'appel concernées, ainsi que leur imputation sur les crédits inscrits au chapitre 908-1, article 2125-J5 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Résorption des courées ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 422.*

**N° 85/161 - Parcelles de terrain sises à Lille  
Boulevard de Belfort.  
Vente à la Communauté Urbaine de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Communauté Urbaine procède actuellement à la modification des alignements du Boulevard de Belfort, partie comprise entre les rues Kellerman et Jean Jaurès.

A ce titre, la cession de 3 parcelles sises boulevard de Belfort cadastrées section IK n° 32 p et 29 p est sollicitée pour des emprises de 2, 4 et 7 m<sup>2</sup>.

Ces terrains sont situés en zone UBa du Plan d'Occupation des Sols approuvé de Lille (zone urbaine à densité assez élevée affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances).

La cession s'effectuerait à titre gratuit.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Lille des parcelles sus-mentionnées ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique en la forme administrative, à intervenir ;

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 423.*

**N° 85/162 - Parcelles de terrain déclassées sises à Lille  
Boulevard de Belfort  
Achat à la Communauté Urbaine de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

A la suite de la modification partielle des alignements du Boulevard de Belfort, entre les rues Jean Jaurès et Kellerman à Lille, la Communauté Urbaine propose à la Ville la possibilité d'acquérir trois parcelles de terrain déclassées jouxtant la propriété « Kellerman » et représentant des superficies de 158 m<sup>2</sup>, 481 m<sup>2</sup> et 41 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont incluses en zone UBa du Plan d'Occupation des sols approuvé

de Lille (zone urbaine à densité assez élevée affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances).

L'acquisition de ces terrains s'effectuerait à titre gratuit.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 avril 1985, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat, à titre gratuit, à la Communauté Urbaine de Lille des terrains déclassés boulevard de Belfort ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir, rédigé en la forme administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

- 3°) de décider l'imputation des frais correspondants à cette acquisition sur le crédit ouvert au chapitre 922, article 2109-J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « achats de terrains ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 423.*

**N° 85/163 - Salle de sports de type C  
Quartier de Lille-Sud  
Construction  
Choix du projet  
Marché négocié**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Lors de sa séance du 22 décembre 1984 le Conseil Municipal a inscrit un crédit d'un montant de 2.000.000 de francs au budget primitif de 1985 en vue de la construction d'une salle de sports de type C dans le quartier de Lille-Sud.

A cet effet, une consultation a été effectuée parmi les lauréats du concours régional de 1978 organisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le choix s'est porté sur le projet type conçu par M. Jean Doldourian, architecte D.P.L.G., Bois des Montagnes à Vaudricourt, et présenté par l'entreprise Martinage, 42, rue de la Filature à Saint-André.

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) confirmer ce choix ;
- 2°) adopter le cahier des clauses administratives particulières ayant servi de base au concours régional organisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- 3°) autoriser la passation du marché négocié nécessaire avec l'entreprise Martinage, 42, rue de la Filature à Saint-André, pour un montant de 3.315.581,60 francs, toutes taxes comprises (valeur février 1985) ;
- 4°) décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 903.51 - article 232 - 482 de la section d'investissement du budget sous l'intitulé : « Salle de sports du Sud - Construction ».
- 5°) nous autoriser à solliciter les subventions escomptées de la Région et du Conseil Général dans le cadre du programme de rattrapage de salles de sports à concurrence respectivement de 30% et de 10% de la dépense subventionnable.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du Cahier des engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Ministère de la Jeunesse et des Sports annexé à la circulation n° 66/84 du 4 mai 1966 et en accepter les termes et obligations.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu p. 424.*

**N° 85/164 - Fourrière Municipale  
Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au  
propriétaire (POUILLE PARISSE)**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le 14 novembre 1983, le véhicule immatriculé 8768 KX 59, appartenant à Madame Francine POUILLE PARISSE, domiciliée 17, rue Hector Berlioz à Marcq en Barœul, se trouve en stationnement irrégulier rue des Canonnières à Lille. Sa mise en fourrière est ordonnée.

Compte tenu que l'intéressée a fait l'objet d'une relaxe pure et simple par jugement du Tribunal de Police de Lille, le 22 mai 1984 et en accord avec la commission de la Voie Publique réunie le 19 mars 1985, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de Madame POUILLE PARISSE, tendant à obtenir le remboursement d'une somme de 200 francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 936.4 du Budget, sous l'intitulé « Frais exceptionnels de la Voirie Routière ».

*Adopté.*

**N° 85/165 - Fourrière Municipale  
Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au  
propriétaire (POLLART)**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le 21 mai 1983, le véhicule immatriculé 4239 GA 59, appartenant à Monsieur Didier POLLART, se trouve en stationnement alterné non respecté. Sa mise en fourrière est ordonnée.

Après recherches, il s'est avéré que le propriétaire, Monsieur POLLART, était décédé depuis le 5 avril 1983 et que le véhicule n'a donc pu être déplacé dans l'intervalle.

Les poursuites judiciaires ayant été suspendues, et en accord avec la Commission de la Voie Publique réunie le 19 mars 1985, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la présente requête tendant à obtenir l'exonération des frais d'enlèvement et de gardiennage.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 936.4 du Budget sous l'intitulé « Frais exceptionnels de la Voirie Routière ».

*Adopté.*

**N° 85/166 - Fourrière Municipale  
Déplacement d'un véhicule automobile  
Exonération des frais au  
propriétaire (BUSSE)**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le 13 juillet 1984, le véhicule immatriculé 933 MH 59, appartenant à Madame DORIANE BUSSE, est en stationnement régulier boulevard Louis XIV à Lille.

En raison des manifestations prévues à l'occasion de la venue du Président de la République, le 14 juillet 1984, le véhicule de Madame BUSSE est déplacé.

Compte tenu qu'aucune signalisation n'interdisait le stationnement à cet endroit qui, en outre, n'était pas concerné par l'Arrêté Municipal pris à cette occasion, et en accord avec la commission de la Voie Publique réunie le 23 avril 1985, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de Madame BUSSE tendant à obtenir l'exonération d'une somme de 49,80 F représentant les frais de déplacement de son bien.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 936.4 du Budget, sous l'intitulé « Frais exceptionnels de la Voirie Routière ».

*Adopté.*

**N° 85/167 - Parkings gardés pendant la durée  
de la Foire Commerciale  
Avenant n° 12  
au contrat de concession  
de service public**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 73/8011 du 17 avril 1973, la gestion des parkings gardés pendant la Foire Commerciale a été confiée par contrat à la société T.R.U. 62, rue de la Justice à Lille qui a également été autorisée, pour couvrir ses frais d'organisation, à percevoir une redevance sur les usagers.

Cette redevance fixée en accord avec la Ville de Lille est actuellement de 112 francs T.T.C. pour les exposants et de 8 francs T.T.C. pour les visiteurs.

Par lettre du 6 mars 1985, M. le Directeur Général de la société T.R.U. sollicite le relèvement des tarifs « exposant » et « visiteur » et propose de les porter respectivement à 115 francs et 8,50 francs T.T.C. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

En accord avec le Service Départemental de la concurrence et de la Consommation et votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 19 mars 1985, nous vous prions de bien vouloir :

- 1°) autoriser la société T.R.U. à procéder au relèvement de ces tarifs dans les conditions fixées ci-avant ;
- 2°) décider la passation de l'avenant n° 12 au contrat de concession ;

*Adopté.*

**N° 85/168 - Contrat de Plan particulier Etat/Région  
Nord/Pas-de-Calais « Mieux Vivre en ville »  
Définition des actions**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le prolongement du Contrat de Plan Etat/Région Nord/Pas-de-Calais signé le 27 avril 1984, ces deux partenaires ont conclu, le 12 septembre 1984 un contrat de plan particulier, « Mieux vivre en ville » comportant trois priorités indissociables :

- 1) « Aider les collectivités locales qui le souhaitent, à mener une politique en faveur de l'habitat afin de prévenir, dans les quartiers les plus concernés par une série d'actions adaptées, tout processus de dégradation du tissu social et du tissu urbain et d'y améliorer les conditions de vie quotidienne des populations.
- 2) Aider les principales agglomérations de l'armature urbaine régionale qui le désireraient, à mettre en œuvre des programmes d'actions visant à renforcer ou développer les fonctions urbaines centrales et à y adapter les structures urbaines existantes afin d'en augmenter l'attrait et de freiner le développement urbain périphérique, consommateur d'espaces agricoles.

- 3) Favoriser l'émergence d'une nouvelle planification urbaine, s'appuyant sur une meilleure connaissance des réalités économiques et sociales locales et régionales et de leur évolution et sur le soutien actif à la recherche et à l'innovation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ».

L'Etat et la Région consacreront, chaque année, pendant la durée du IX<sup>e</sup> Plan (1984-1988), une enveloppe de 30 millions de francs d'autorisations de programme, chacun, à la réalisation de ces objectifs, outre les moyens ordinaires de l'Etat en matière d'aide publique au logement ou de la politique d'aide sociale ou de formation.

Dans cette perspective, nous avons élaboré, en liaison avec les services de la Région, un programme d'actions conforme aux critères de subventionnement précisés dans le contrat de plan particulier.

A noter que le programme 1985 qui vous est soumis ne pourra être définitivement arrêté qu'après le choix des actions entrant dans le cadre de l'enveloppe spécifique Ville de Lille allouée par la Communauté Urbaine, lequel est actuellement en cours.

Néanmoins, compte tenu des délais qui nous sont impartis, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur la première ébauche de définition du programme à proposer aux Instances Régionales.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 424.*

## CONTRAT « MIEUX VIVRE EN VILLE »

### Listes d'Actions proposées par la Ville de Lille

#### POLITIQUE LOCALES DE L'HABITAT ET ACTIONS SUR LES QUARTIERS

- Mise en place d'un plan local de l'habitat
  - projet de convention avec la SORELI, coût 350.000 F
- Projet de quartier de Wazemmes
  - montage SORELI, coût approximatif 103.000 F
- Projet de quartier du Vieux-Lille
  - montage SORELI, coût approximatif 1.000.000 F
- Gestion sociale et personnalisée des logements du Groupe Belfort (par le P.A.C.T.)
  - coût approximatif : non déterminé à ce jour.
- Moulins (Monge-Seclin)
- O.P.A.H. Sainte-Catherine et Caulier-Jacquet.

#### RENFORCEMENT DES FONCTIONS URBAINES CENTRALES

- Intégration de nouveaux habitants dans le tissu urbain :
  - « reconquête des étages du Centre Ville » - éventuellement aménagement de l'îlot triangulaire Le Pelletier - Basse - Esquermoise.
  - subvention ou bonification d'intérêts sur les parties communes accès aux étages.
- aide à la surcharge foncière pour « accession sociale » dans Wazemmes.
- Création d'activités et de services - opération Maracci
  - montage SORELI : coût approximatif en surcharge : 951.500 F
  - subvention sollicitée 450.000 F
- Aide à la réimplantation de l'entreprise FACON dans l'îlot Aboukir.
- Maene-Bie
- Z.A.C. des Gares.

#### AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

- Aménagement de la Grand-Place
- Extension du secteur piétonnier
  - Rue Esquermoise
  - Place aux Oignons - rue des Vieux-Murs - rue au Péterynck
  - Terrasse Sainte-Catherine
  - Rue de la Vieille Comédie
  - Rue des Débris Saint-Etienne (Ritz)
- Création des parcs publics nouveaux
  - Jardin J.J. Rousseau
  - Espace Public Central de la Z.A.C. Delory
  - Espaces publics, places et miroir d'eau autour de la Treille (projet Pattou)
  - Placette Flandres-Manuel
- Mise en valeur du Patrimoine collectif (restauration de la Vieille Bourse)
- Liaison Bleuets Peuple Belge, aménagement des délaissés
- Aménagement de l'ancien canal de Weppes

#### AMELIORATION DE L'ORGANISATION ET DE LA QUALITE DES DEPLACEMENTS URBAINS.

- Analyse expertise et mise en place d'un « plan de stationnement »
  - maîtrise d'œuvre SETEX, coût approximatif 350.000 F
- Expertise et remise à jour du plan de circulation et des hypothèses de piétonnisation de la Grand-Place
  - maîtrise d'œuvre : à désigner
  - coût approximatif 500.000 F
- Percée de la rue de l'Asie

OPÉRATIONS	Coût total	Part Région	Part C.U.D.L. (1)	Part Ville	
<b>1985</b>					
P.L.H.	350.000	245.000	105.000	105.000	
Projet de Quartier de Wazemmes	1.030.000	721.000	309.000		
Projet de Quartier du Vieux-Lille	1.000.000	700.000		300.000	
Gestion sociale Belfort					
Reconquête étages centre-ville (études)	200.000	140.000		60.000	
Terrasse Ste-Catherine	3.500.000	1.750.000	1.750.000		
Rue de la Vieille Comédie	1.040.000	520.000	520.000		
Place aux Oignons	1.690.000	845.000	845.000		
Espace vert J.J. Rousseau	550.000	275.000		275.000	
Plan de stationnement	350.000	245.000		105.000	
Plan de circulation	500.000	350.000	150.000		
Percée rue de l'Asie			750.000	(2)	
Maene-Bie			2.000.000		
ZAC des Gares			3.500.000		
Moulins (Monge-Seclin)			1.500.000		

(1) Opérations entrant dans le cadre de l'enveloppe spécifique Ville de Lille

(2) Intégration possible dans D.S.Q. Lille-Sud.

14 mai 1985

— 486 —

OPÉRATIONS	Coût total	Part Région	Part C.U.D.L.	Part Ville	
<b>1986</b>					
Reconquête étages du centre-ville	500.000	250.000		250.000	
Opération Maracci - ateliers artisanaux	951.500	475.750		475.750	
Aménagement Grand-Place (études)	3.000.000	1.500.000	1.500.000		
Aménagement de la Rue des Débris St-Etienne et de la Placette Le Pelletier (piétonnier)	2.500.000	1.250.000	1.250.000		
Restauration de la Vieille Bourse	2.000.000	300.000		300.000	Le reste est Financement Etat proprié- taires
Liaison Bleuets-Peuple Belge (Aménagement des espaces publics résiduels)	1.000.000	500.000	500.000		
Aménagement du canal de Weppes	1.000.000	500.000	500.000		
Aide à la surcharge foncière pour implan- tation sociale dans Wazemmes	1.500.000	750.000	750.000		
Réimplantation de l'entreprise FACON dans l'îlot Aboukir	700.000	350.000	350.000		
Acquisition foncière autour de la Treille Eventuellement : OPAH Ste Catherine et Caulier-Jacquet					

OPÉRATIONS	Coût total	Part Région	Part C.U.D.L.	Part Ville	
<b>1987</b>					
Aménagement de la Grand-Place 1 <sup>re</sup> Tranche	5.000.000	2.500.000	2.500.000		
Aménagement de la Rue Esquermoise	2.500.000	1.250.000	1.250.000		
Aménagement du Parvis de la Treille (déficit de charge foncière prévue)	1.800.000	900.000		900.000	
Aménagement de la Place Flandres - Manuel	1.500.000	750.000	750.000		
	10.800.000	5.400.000	4.500.000	900.000	

14 mai 1985

— 488 —

OPÉRATIONS	Coût total	Part Région	Part C.U.D.L.	Part Ville	
<b>1988</b>					
Aménagement de la Grand-Place 2 <sup>e</sup> tranche	7.000.000	3.500.000	3.500.000		
Aménagement de la Place de la Gare 1 <sup>re</sup> tranche	3.000.000	1.500.000	1.500.000		
Aménagement du Parvis de la Treille	1.800.000	900.000		900.000	
	11.800.000	5.900.000	5.000.000	900.000	

OPERATIONS	Coût total	Part Région	Part C.U.D.L.	Part Ville	
<b>1989</b>					
Aménagement de la Grand-Place 3 <sup>e</sup> tranche	7.000.000	3.500.000	3.500.000		
Aménagement de la Place de la Gare 2 <sup>e</sup> tranche	5.000.000	2.500.000	2.500.000		
	12.000.000	6.000.000	6.000.000		

**N° 85/169 - Enveloppe spécifique Ville de Lille allouée  
par la C.U.D.L. - Définition des actions - 1<sup>re</sup> tranche**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de son budget 1985, le Conseil de Communauté Urbaine a décidé de réserver à la Ville de Lille une enveloppe non affectée de 13 millions de francs, lui laissant toute latitude quant à l'utilisation de cette dotation, sous réserve du respect de trois principes :

- les opérations choisies doivent s'intégrer dans le cadre des compétences communautaires,
- la dotation s'entend « nette », c'est-à-dire qu'elle peut être augmentée par les subventions ou les participations complémentaires de la Ville,
- une priorité est donnée aux opérations entrant dans la programmation des investissements communautaires.

Pour définir les actions à entreprendre dès cette année, il convenait de saisir l'opportunité du contrat de plan particulier « Mieux vivre en Ville » signé entre l'Etat et la Région, et qui prévoit notamment deux types de subventionnement :

\* Les politiques d'agglomération :

Un crédit de **10 millions de F.** est réservé à l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing pour ce type d'actions.

La répartition entre les villes s'opère en fonction de critères de population qui conduisent à faire bénéficier la Ville de Lille d'une dotation de l'ordre de **4,8 millions de F.**

\* Quartiers existants :

La Région y consacre **8 millions de F.** à répartir entre les communes de + 10.000 habitants de la C.U.D.L.

Dans cette perspective, une réunion s'est tenue à l'Hôtel de Communauté, le 19 avril 1985, en vue de procéder à une première ébauche du programme 1985, financé par l'enveloppe spécifique.

Il a ainsi été convenu :

- d'inscrire au programme 1985 les opérations susceptibles de démarrer immédiatement,
- de faire cadrer ces opérations dans les critères définis par la Région pour le subventionnement au titre du contrat de plan particulier,
- de consommer totalement l'enveloppe, ou du moins d'engager un maximum d'actions en 1985.

Sur cette base, et en accord avec le Conseil de Municipalité, réuni le 29 avril 1985, nous vous demandons de vouloir bien ratifier le choix des actions mentionnées au tableau ci-annexé qui constituent une première tranche d'affectation de l'enveloppe spécifique.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 429.*

**Communauté Urbaine - Enveloppe spécifique Ville de Lille**  
1<sup>ère</sup> tranche programme 85

OPÉRATIONS	Coût total	Part CUDL	Part Ville	Part Région	Observations
- Projet de quartier sur Wazemmes	1.030.000	309.000		721.000	Répartition des compétences Ville-CUDL à préciser.
- Terrasse Ste Catherine	4.151.000	2.401.000		1.750.000	
- Rue Vieille-Comédie	1.233.400	713.440		520.000	
- Place aux Oignons	2.004.300	1.159.340		845.000	
- Plan de circulation stationnement	850.000	(150.000)	105.000	595.000	Projet inscrit pour mémoire
- Percée rue de l'Asie	1.500.000	750.000	-	-	Possibilité intégration dans D.S.Q. Lille-Sud
- Maene-Bie	-	2.000.000	-	-	50 % Enveloppe voire spécifique + Région
- ZAC des Gares	3.500.000	3.500.000 (?)	-	-	Provision pour acquisitions restantes - Estimation en cours
- Moulins (Monge-Secclin)	-	1.500.000	-	-	Imputation sur enveloppe spécifique à confirmer

Total part CUDL : 8.832.780 F, hors plan de circulation et ZAC des Gares.  
Rappel montant de l'enveloppe spécifique 1985 : 13 millions de francs.

**N° 85/170 - S.A.E.M. d'Etude, de réalisation et  
de gestion du Réseau de Chaleur de la  
Métropole Nord (RESONOR)  
Installation du réseau de chauffage urbain  
Emprunt de 45.000.000 de F  
Garantie financière de la Ville**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 82/7037 du 16 octobre 1982, vous avez décidé de participer à la constitution d'une Société d'Economie Mixte ayant pour objet l'étude, la réalisation et la gestion d'un réseau de chauffage urbain.

Ce projet, d'un coût total estimé à 310 Millions de Francs suppose la réalisation de fonds d'emprunt à concurrence de 250.000.000 F dont la garantie devrait être accordée par la Ville de Lille.

Conformément à ce principe, par délibération n° 85/45 du 23 mars 1985, vous avez accordé à la S.A.E.M. RESONOR la garantie financière de notre Commune nécessaire à la réalisation d'un premier prêt de 64.602.000 F destiné à financer la construction d'une nouvelle centrale thermique utilisant le charbon comme combustible.

Afin de poursuivre ce programme, la S.A.E.M. RESONOR envisage de contracter, auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipeement des Collectivités Locales, un prêt complémentaire de 45.000.000 F amortissable en 15 ans au taux actuariel de 12,51% avec une progression d'environ 6% à partir de la deuxième année de remboursement.

La réalisation de ce prêt est toutefois conditionnée à l'octroi de la garantie de notre Commune.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la S.A.E.M. RESONOR tendant à obtenir la garantie financière de la Ville pour la réalisation d'un emprunt de 45.000.000 F,

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :**

La Ville de Lille accorde sa garantie à la S.A.E.M. RESONOR pour le remboursement d'un emprunt de 45.000.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipeement des Collectivités Locales, pour une période de 15 ans et destiné à financer l'installation du réseau de chauffage urbain.

Le taux d'intérêt sera celui de la Caisse d'Aide à l'Equipeement des Collectivités Locales en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où la S.A.E.M. RESONOR, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait

pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que la C.A.E.C.L. discute au préalable l'Etablissement défaillant.

**Article 2 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la S.A.E.M. RESONOR et à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 432.*

The following is a list of the names of the persons who were members of the Board of Directors of the Corporation during the year 1957.

1. Mr. J. H. Smith  
2. Mr. R. L. Jones  
3. Mr. W. D. Brown

4. Mr. T. E. White  
5. Mr. C. G. Black  
6. Mr. F. M. Green

7. Mr. S. P. Hall  
8. Mr. K. A. Young  
9. Mr. L. B. King

10. Mr. M. N. Hill  
11. Mr. D. C. Scott  
12. Mr. J. W. Adams

13. Mr. H. G. Baker  
14. Mr. P. M. Nelson  
15. Mr. R. T. Carter

16. Mr. V. L. Evans  
17. Mr. B. N. Foster  
18. Mr. G. W. Henderson

19. Mr. J. K. Lewis  
20. Mr. S. M. Roberts  
21. Mr. T. J. Turner

22. Mr. M. H. Walker  
23. Mr. L. A. Young  
24. Mr. R. C. Ziegler